



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/6
27 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE
NEW YORK, 13-17 JANVIER 1997

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	3
II. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	13
III. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	26
IV. FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES	30
V. HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS	32
VI. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	39
VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	53
VIII. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME	62
IX. QUESTIONS DIVERSES	67

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>		<u>Page</u>
97/1.	Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires	31
97/2.	FNUAP : rapports de vérification des comptes	30
97/3.	PNUD : rapports de vérification des comptes	56
97/4	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	64
97/5.	Premier cadre de coopération mondial	43
97/6.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997	75

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

Introduction

1. La Vice-Présidente du Conseil d'administration pour 1996, Mme Cecilia Rebong (Philippines), a ouvert la première session ordinaire de 1997 au nom de la Présidente, Mme Annette des Îles (Trinité-et-Tobago), et a remercié au nom du bureau toutes les délégations et tous les fonctionnaires du secrétariat du Conseil d'avoir permis à ce dernier d'accomplir d'importants progrès et réalisations en 1996. Elle a donné des précisions sur un certain nombre de décisions prises par le Conseil au cours de cette même année puis souligné que les réunions officieuses que celui-ci avait tenues en 1996 témoignaient des efforts qu'il faisait, avec son secrétariat, pour sensibiliser davantage les équipes dirigeantes et le grand public aux questions de développement présentant un intérêt crucial.

2. Le bureau s'était réuni les 7 novembre, 17 décembre et 13 janvier. Il avait alors étudié les méthodes de travail du Conseil d'administration, débattu des préparatifs du plan de travail pour 1997, examiné le mode de présentation et les procédures d'approbation des cadres de coopération de pays du PNUD et des programmes de pays du FNUAP et choisi les pays dans lesquels il se rendrait lors de sa première tournée d'inspection en 1997 ainsi que les dates de celle-ci.

3. Pour conclure, la Vice-Présidente a remercié les membres du bureau puis a exprimé en leur nom au Conseil d'administration leur gratitude pour l'appui qu'il leur avait apporté et la confiance qu'il leur avait témoignée en 1996.

Élection du bureau

4. Le Conseil d'administration a élu les membres du bureau ci-après pour 1997 :

Président : M. Hans Lundborg (Suède)
Vice-Président : M. Bruce Lutangu Namakando (Zambie)
Vice-Président : M. Mochamed Slamet Hidayat (Indonésie)
Vice-Président : M. Sorin Mihail Tanasescu (Roumanie)
Vice-Président : M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

5. Le Président du bureau, M. Hans Lundborg (Suède), a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants. Il se réjouissait à la perspective de collaborer avec tous les membres du Conseil d'administration et de son secrétariat pour que les travaux du Conseil soient aussi fructueux et efficaces que possible. Il espérait maintenir la tradition bien établie d'efficacité de ce dernier en faisant commencer les séances à l'heure, en cadrant bien les débats, en exigeant des orateurs qu'ils soient brefs et en tentant de dégager un consensus sur les questions débattues d'une manière qui soit ouverte et transparente. Il a rappelé qu'il faudrait assurer le suivi, en 1997, des décisions adoptées par le Conseil les années précédentes et continuer à participer et à contribuer activement aux réformes. Il a également souligné l'importance de la gestion du changement et insisté sur le suivi de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en particulier pour ce qui concernait les accords de financement concernant le PNUD et le FNUAP. Il espérait que les

/...

progrès réalisés dans le domaine de la documentation permettraient d'améliorer la qualité des débats. Il ferait de son mieux pour faciliter les travaux du Conseil d'administration, en étroite collaboration avec les autres membres du bureau et avec la coopération de tous les membres du Conseil et de tous les observateurs et l'appui du secrétariat. Il a présenté ses sincères félicitations aux Vice-Présidents pour leur élection au nom du Conseil. Il se réjouissait de travailler au sein d'une équipe qui exprimerait les vues et positions de différents pays.

6. L'Administrateur associé a remercié le bureau sortant et félicité le nouveau bureau de son élection au nom du personnel du PNUD, du FNUAP et du Bureau des services d'appui aux projets (BSP) de l'ONU.

Ordre du jour

7. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que toute la documentation avait été soumise à temps au Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'ONU, à l'exception du document DP/1997/2 relatif à l'harmonisation de la présentation des budgets et des comptes. Elle a indiqué qu'une note officieuse sur la suite donnée à l'évaluation externe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) avait été distribuée, comme cela avait été demandé lors de la réunion officieuse de présession.

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour ci-après de sa première session ordinaire tel qu'il figurait dans le document DP/1997/L.1.

Point 1. Questions d'organisation

Débat consacré au FNUAP

Point 2. FNUAP : Programmes de pays et questions connexes

Point 3. FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives

Point 4. FNUAP : Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5. Harmonisation de la présentation des budgets

Débat consacré au PNUD

Point 6. Cadre de coopération de pays et questions connexes

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 8. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Point 9. Questions diverses

9. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail oralement révisé tel qu'il figurait dans le document DP/1996/L.1.

10. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de sa troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/39).

Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

11. La Présidente du groupe spécial de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur, Mme Cecilia Rebong (Philippines), a présenté le document DP/1997/CRP.1, dans lequel figurait un rapport intérimaire du Président du Conseil d'administration sur les travaux menés en 1996 par le groupe susmentionné, créé par la décision 96/25 du Conseil économique et social. Elle a précisé que ce groupe avait l'intention de terminer ses travaux à temps pour que le projet de règlement intérieur puisse être présenté pour adoption au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997.

12. Une délégation a exprimé le souhait de formuler ses vues sur le deuxième projet de règlement intérieur par écrit parce qu'elle n'avait pas été en mesure de participer à la réunion du groupe de travail en décembre. Le Président a fait droit à sa demande.

13. Le Conseil d'administration a été informé que le bureau avait demandé à Mme Rebong de continuer à exercer les fonctions de présidente du groupe spécial de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur.

14. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport intérimaire du Président du Conseil d'administration sur les travaux de ce groupe.

Documentation

15. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que les dispositions de la décision 96/45 du Conseil d'administration relative à la documentation avaient été presque intégralement appliquées. Seul un document concernant la présente session n'avait pas été présenté 10 semaines avant l'ouverture de celle-ci. Cependant, des retards étaient intervenus dans la publication de documents dans certaines langues officielles en raison de la surcharge de travail du Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'ONU pendant la session de l'Assemblée générale. Des exemplaires préliminaires des documents de travail et des documents de séance seraient désormais affichés sur la page d'accueil Internet du PNUD et deviendraient ainsi accessibles à toutes les missions permanentes auprès de l'ONU. La Secrétaire a fait observer que le PNUD et l'ONU utilisaient des programmes informatiques différents. Des discussions avec le Bureau des services de conférence et services d'appui étaient en cours. La documentation des prochaines sessions serait affichée sur Internet. Il faudrait peut-être limiter le nombre des documents de séance car les délégations se servaient de plus en plus de ces documents au lieu de se référer aux documents officiels, ce qui était

préoccupant. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration qu'une consultation officieuse serait consacrée au rapport annuel de l'Administrateur.

16. Le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination du Bureau du Directeur des services de conférence a fait une déclaration au Conseil d'administration au sujet de la diffusion des documents par voie électronique. La méthode du Secrétariat de l'ONU en la matière consistait à donner accès au système à disques optiques de l'Organisation via Internet. Ce système renfermait les versions finales et officielles de tous les documents des organes délibérants publiés par l'ONU à New York et à Genève, dont ceux du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP. Tous ces documents étaient archivés sur disque optique dans toutes les langues officielles dès qu'ils étaient publiés sur support papier.

17. Il a été convenu que rendre la documentation accessible sur le site Web de l'ONU, comme le demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 51/211 C, était le meilleur moyen de diffuser l'information. À la fin de décembre 1996, le PNUD avait mis à la disposition de plus de 125 missions permanentes auprès de l'Organisation à New York des services de messagerie électronique et des services Internet. Il avait en outre délivré un mot de passe à 115 usagers du système à disques optiques répartis dans 57 missions à New York et à 54 autres répartis dans des services gouvernementaux de 18 pays. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld assurait une formation à la recherche et au téléchargement des informations contenues dans le système à disques optiques.

18. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des rapports oraux et ont souligné que de réels progrès avaient été réalisés dans la diffusion de la documentation en 1996. Le secrétariat appliquait la décision 95/45 du Conseil d'administration. Une délégation a fait observer que la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance avait fixé à 15 le nombre maximal de pages de son rapport annuel, mesure dont on espérait qu'elle serait adoptée par le PNUD et le FNUAP. Une autre délégation a demandé qu'il soit fait en sorte que les documents de séance, qui ne pouvaient être consultés sur le système à disques optiques, puissent être consultés sur le site Web du PNUD. Un intervenant a déclaré que son gouvernement n'avait pu disposer que d'une très faible proportion de la documentation officielle dans sa langue officielle. Il s'est enquis de la possibilité de lui faire parvenir des documents via Internet et a fait observer que l'UNICEF lui en envoyait par courrier exprès dans sa langue officielle 15 jours avant les sessions de son conseil d'administration. Un autre a fait observer que le système à disques optiques serait peut-être trop onéreux pour certaines missions permanentes auprès de l'Organisation et certains gouvernements.

19. Le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination a expliqué qu'il y avait plusieurs niveaux d'accès au réseau Internet. Les documents étaient archivés électroniquement sur le système à disques optiques en même temps qu'ils étaient publiés sur support papier. À partir de novembre 1996, il avait été possible de les consulter à distance, le système à disques optiques ayant été relié à Internet. Le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination a précisé qu'il était possible de consulter électroniquement des documents dans la capitale du pays dont le

représentant avait déclaré qu'il n'avait pas reçu toute la documentation à temps pour la session.

Plan de travail du Conseil d'administration pour 1997

20. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 1997 (DP/1997/CRP.2) en expliquant qu'il y avait été tenu compte des observations faites à la troisième session ordinaire de 1996 au sujet de la liste des questions que le PNUD et le FNUAP devaient traiter en 1997. Les changements qui lui avaient été apportés comme suite à la réunion officieuse de présession du 17 décembre 1996 étaient les suivants : a) il fallait transférer au tableau 3 le point du tableau 2 relatif au règlement intérieur, qui devait être examiné à la session annuelle de 1997; b) le rapport du Directeur exécutif mentionné au tableau 3 comporterait aussi une section sur les ressources; c) à la page 8, il fallait lire "Initiative spéciale pour l'Afrique" et non "nouvelle Initiative pour l'Afrique"; et d) l'exposé des principaux résultats du programme devant figurer dans le rapport annuel de l'Administrateur comprendrait des renseignements sur les fonds administrés par le PNUD. La Secrétaire a précisé que tous les ans, à sa deuxième session ordinaire, le Conseil examinerait un fonds différent de manière approfondie et que les résultats de cet examen ne seraient pas consignés dans le rapport annuel de l'Administrateur. En 1997, les comptes du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) seraient examinés à la deuxième session ordinaire.

21. La Secrétaire a pris note de la proposition tendant à examiner les cadres de coopération de pays du PNUD à la session annuelle de 1997 à titre exceptionnel. Elle a également informé le Conseil d'administration que la durée de la troisième session ordinaire serait réduite à cinq jours (tableau 4). En conséquence, une journée et demie de cette session serait consacrée aux questions financières et budgétaires concernant le FNUAP et une demi-journée aux cadres de coopération de pays du PNUD. Le point concernant les tournées d'inspection pourrait être examiné à l'occasion d'une réunion officieuse. L'examen du point relatif à la table ronde pourrait être reporté à 1998.

22. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur le projet de plan de travail pour 1997. Une délégation a demandé que l'on détaille davantage les thèmes de travail de la session annuelle et des sessions ordinaires et a proposé que l'on regroupe chaque fois que possible les points concernant le PNUD et le FNUAP et que l'on examine conjointement les cadres de coopération de pays et les programmes de pays. Il a été demandé que la liste des cadres de coopération de pays et de programmes de pays à examiner en 1997 soit communiquée aux délégations. Il a été proposé de donner une certaine flexibilité au plan de travail pour qu'il puisse être à nouveau modifié si nécessaire.

23. Une autre délégation a souligné qu'il importait de traiter de la planification des stratégies et des politiques à chaque session et a proposé de mettre l'accent sur les domaines suivants au cours des prochaines sessions : programmation par pays, évaluation de l'impact et de l'efficacité des programmes du PNUD, information et mobilisation des ressources. Une délégation a signalé l'existence d'une synergie entre ces deux derniers domaines, qui revêtait une grande importance pour le PNUD et ses relations avec le public et les législateurs. Elle a également proposé que le Conseil d'administration se dote

de cinq comités permanents qui seraient chargés de rédiger les documents de politique générale à soumettre au Conseil.

24. Une délégation a demandé que l'on examine la politique générale et les plans de travail du FENU et du programme des Volontaires des Nations Unies en 1997. La Secrétaire a confirmé que les plans de travail du FENU seraient examinés à la deuxième session ordinaire.

25. Le Président a fait observer qu'il faudrait, pour examiner le projet de plan de travail pour 1997, s'appuyer sur le document relatif à ce plan qui avait été présenté à la troisième session ordinaire de 1996 dans la mesure où il exposait à la fois les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration devait étudier en 1997 les différents points inscrits au projet et l'historique de ces points.

26. Une délégation à laquelle une autre s'est associée a proposé que l'on réduise à trois jours la durée de la deuxième session ordinaire de 1997 et que l'on fasse tenir cette session la même semaine que celle prévue pour la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de l'UNICEF, dont la durée serait de deux jours. Une autre délégation a estimé que le Conseil d'administration aurait besoin de siéger une semaine entière au cours de sa deuxième session en raison de sa lourde charge de travail.

27. Un intervenant a demandé des précisions sur les documents relatifs à la responsabilité dont le Conseil serait saisi à sa deuxième session ordinaire et a proposé que l'on examine désormais tous les ans à cette session le point de l'ordre du jour concernant les rapports au Conseil économique et social, point qui était commun au PNUD et au FNUAP. Un rapport distinct sur l'assistance au peuple palestinien a été également demandé. Il a été demandé d'établir une documentation officielle sur la table ronde en vue de l'examen de ce point en 1998.

28. Craignant que le document de séance sur l'exécution nationale ne soit pas assez précis et ne contienne pas suffisamment d'exemples concrets, une délégation a demandé que l'on reporte l'examen de ce point si les pays intéressés n'avaient pas été consultés. Une autre a demandé que le PNUD se conforme aux recommandations relatives à l'exécution nationale qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/51/488/Add.2). Il a été demandé de faire le point sur l'élaboration des normes générales en matière d'exécution nationale.

29. Plusieurs délégations ont demandé que l'on inscrive à l'ordre du jour de la session annuelle des questions additionnelles concernant notamment la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège et la coopération interrégionale. Une délégation a demandé que l'Administrateur présente au Conseil d'administration à chaque session, au titre du point de l'ordre du jour concernant les questions d'organisation, un bilan de la situation concernant ces deux points, y compris une évaluation des méthodes retenues.

30. Deux délégations ont demandé que l'on s'appuie sur des documents officiels plutôt que sur des documents de séance pour examiner les points de l'ordre du

jour concernant l'exécution nationale et la stratégie globale pour le budget à la deuxième session ordinaire. La Secrétaire a fait observer que la date limite de présentation des documents pour la deuxième session ordinaire était déjà dépassée.

31. Prenant note du mode de présentation de l'évaluation globale du FNUAP prévue en 1998 et du résumé des résultats de l'évaluation de 1997, une délégation s'exprimant en son nom propre et au nom d'une autre délégation a demandé que l'on établisse un rapprochement entre les dépenses et les résultats et que le Conseil d'administration soit informé de la manière dont il serait tenu compte, dans les programmes du PNUD, des résultats des évaluations susmentionnées et des enseignements qu'on pouvait en tirer. La même délégation a également demandé si l'examen du rapport sur la programmation par pays du FNUAP demandé dans la décision 96/13 du Conseil d'administration était prévu dans le plan de travail pour 1997. Une autre délégation a demandé si le FNUAP présenterait une stratégie budgétaire pour l'exercice biennal 1998-1999 à la deuxième session ordinaire.

32. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que des rapports sur la responsabilité lui seraient soumis à la deuxième session ordinaire et que la question serait évoquée dans le rapport annuel que l'Administrateur lui présenterait à la session annuelle. Elle a déclaré que le document de séance sur l'exécution nationale se fondait sur l'évaluation de l'application de ce principe, qui avait été entreprise en consultation avec les pays où des programmes étaient exécutés. Le rapport annuel de l'Administrateur comprendrait une section sur la coopération interrégionale. La Secrétaire a fait observer que l'Administrateur et la Directrice exécutive rendaient bien compte, à chaque session, de l'évolution de la situation depuis la session précédente. Elle a pris note de la demande tendant à ce que davantage de rapports de fond soient établis et a ajouté qu'il en serait tenu compte à l'avenir.

33. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et administration) a informé le Conseil d'administration qu'il ne serait techniquement pas possible au FNUAP de présenter sa stratégie budgétaire à la deuxième session ordinaire. Le Fonds prévoyait d'organiser une session officieuse à laquelle il convierait le Conseil une fois que cette stratégie serait au point.

34. Le Chef du secrétariat du Conseil d'administration du FNUAP a fait observer que la procédure d'examen des programmes de pays du FNUAP, évoquée dans le document DP/1996/13 relatif au plan de travail pour 1997, serait examinée au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Programmes de pays et questions connexes". Pour ce qui était des évaluations, il a déclaré que le FNUAP fournirait des informations sur les enseignements qu'il tirait du rapprochement entre les dépenses et les résultats ainsi que sur les progrès réalisés dans ce domaine et le ferait autant que possible dans le résumé sur l'évaluation devant figurer dans le rapport annuel du Directeur exécutif pour 1997 et de manière plus détaillée en 1998.

35. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail pour 1997 tel qu'il avait été oralement révisé et annexé à la décision 97/6.

36. Le plan de travail révisé figurant dans le document DP/1997/L.5 a été distribué aux membres du Conseil d'administration.

37. Une délégation s'exprimant en son nom propre et au nom d'une autre délégation a déclaré qu'elle était favorable à la réduction de la durée de la deuxième session ordinaire à partir de 1998. Une autre délégation a proposé que le plan de travail pour 1998 soit axé sur des questions de politique générale et ne traite pas de ce qui relevait de la microgestion. La même délégation a également demandé que l'on avise les délégations des demandes écrites d'examen de cadres de coopération de pays un mois avant la session.

Prochaines sessions

38. Le Conseil d'administration a adopté le calendrier des sessions du Conseil d'administration pour 1997 ci-après, sous réserve de son approbation par le Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1997 :	10-14 mars 1997
Session annuelle de 1997 :	12-23 mai 1997 (New York)
Troisième session ordinaire de 1997 :	15-19 septembre 1997

39. Le Conseil d'administration a adopté le projet de calendrier des sessions du Conseil d'administration pour 1998 ci-après :

Première session ordinaire de 1998 :	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998 :	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 (Genève) :	25 mai-5 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998 :	7-11 septembre 1998

40. Le Conseil d'administration a décidé d'examiner les points énumérés au tableau 2 de l'annexe à la décision 97/6 à sa deuxième session ordinaire de 1997.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 97/6, qui rappelait brièvement les décisions qu'il avait adoptées à sa première session ordinaire de 1997.

42. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration d'avoir travaillé de façon productive au cours de la session, où certains points avaient été épineux. Il a fait observer que la période qui s'annonçait serait difficile et a déclaré se réjouir de travailler avec le Conseil au cours de l'année à venir.

43. S'exprimant au nom de la Directrice exécutive, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et administration) a remercié le Bureau des initiatives qu'il avait prises au cours de la session et le Conseil d'administration des conseils qu'il lui avait fournis.

44. Le Président a remercié tous les participants, le secrétariat du PNUD et celui du FNUAP, les interprètes, les préposés aux salles de conférence et les assistants d'avoir contribué à faire de la session une session productive. Le bureau se réunirait fréquemment et assurerait le suivi des décisions du Conseil d'administration.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

45. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de certains des faits nouveaux qui s'étaient produits au FNUAP depuis la dernière session et indiqué qu'un nombre record de nouveaux programmes de pays seraient proposés aux première et deuxième sessions ordinaires de 1997. La moitié de ces programmes concernaient l'Afrique subsaharienne, qui restait une région prioritaire pour le FNUAP, comme pour le système des Nations Unies dans son ensemble, qui avait adopté l'Initiative spéciale pour l'Afrique, à la mise en oeuvre de laquelle le FNUAP participait activement. Celui-ci continuait à prendre part aux initiatives présentant un intérêt particulier pour le continent, en particulier la lutte contre la mutilation génitale des filles et des femmes, qui avait fait l'objet d'une consultation d'experts à Addis-Abeba (Éthiopie) en mars 1996.

46. La Directrice exécutive a énuméré certains des domaines dans lesquels le FNUAP coopérait activement avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG), à savoir les droits en matière de procréation et de sexualité, la santé en matière de procréation dans les situations d'urgence et de conflit, les aspirations des jeunes et la prise en compte effective des sexes dans les programmes en matière de population. En novembre 1996, par exemple, le FNUAP avait signé avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés un accord qui devait permettre de répondre aux besoins des réfugiés de la région des Grands Lacs africains concernant leur santé en matière de reproduction. Parmi les activités que le FNUAP avait menées en faveur des jeunes récemment, on pouvait mentionner l'organisation d'un concours international de jeunes essayistes sur la manière de promouvoir un comportement responsable dans le domaine de la santé en matière de procréation. Une consultation technique qui devait porter sur la santé des adolescents en la matière et débattre de la mutilation génitale des filles et des femmes était prévue pour janvier 1997.

47. Le FNUAP continuait de jouer le rôle de chef de file qui lui était dévolu à l'intérieur du système des Nations Unies dans l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour ce qui était de sa gestion interne, la Directrice exécutive la faisait actuellement évaluer avec l'aide de la British Overseas Development Administration. Cette évaluation portait essentiellement sur la rationalisation des politiques et directives internes, la réorientation de la formation du personnel, la gestion des bureaux extérieurs et le renforcement du contrôle, du suivi et de l'évaluation des opérations.

48. La Directrice exécutive a rendu compte de la situation financière du FNUAP en indiquant notamment que le total général des recettes pour 1996 serait d'environ 309 millions de dollars, soit environ 3 millions de dollars de moins que l'année précédente. Ce fléchissement tenait en grande partie à celui de la contribution de l'un des donateurs les plus importants. Cependant, comme d'autres donateurs avaient augmenté leur contribution, la diminution des recettes avait été moins prononcée qu'on aurait pu s'y attendre. L'appui financier multilatéral se chiffrait à 16,7 millions de dollars, le plus haut niveau qu'il ait jamais atteint. Rappelant la note verbale qu'elle avait adressée aux membres du Conseil d'administration, la Directrice exécutive a

annoncé que le FNUAP avait signé avec l'Union européenne un accord aux termes duquel celle-ci devait fournir une assistance multibilatérale d'une valeur totale de 35 millions de dollars à plusieurs pays d'Asie. Elle a également signalé qu'elle avait autorisé un prélèvement sur la réserve opérationnelle du FNUAP à la fin de 1996 en raison du retard intervenu dans le versement des contributions financières de quelques grands donateurs et de la nécessité d'honorer les engagements financiers déjà contractés pour les activités relatives au programme. Cette situation montrait qu'il fallait que les donateurs versent leurs contributions régulièrement.

49. Les délégations se sont félicitées de la déclaration de la Directrice exécutive. Plusieurs se sont réjouies en particulier qu'elle attache une importance particulière aux activités du FNUAP en Afrique et à la collaboration avec les ONG. Une délégation s'est déclarée satisfaite de ce que la parité hommes-femmes fasse l'objet d'autant d'attention et s'est demandée si la Directrice exécutive avait l'intention de proposer de "bonnes pratiques" dans ce domaine. La même délégation s'est également enquis du solde actuel de la réserve opérationnelle. Une autre délégation s'est félicitée de la participation du FNUAP au Forum international de la jeunesse à Vienne et a demandé qu'il soit plus souvent fait état, dans ses publications, des données dont il disposait sur des questions d'équité entre les sexes, comme l'accès des femmes aux ressources, par exemple. Une délégation a demandé que l'on fournisse davantage d'informations au Conseil d'administration sur le bilan de la gestion du FNUAP et sur le renforcement de ses bureaux extérieurs, soit lors d'une session officieuse, soit pendant la session annuelle. Une délégation a déploré que les contributions au budget de base du FNUAP aient diminué et a demandé aux pays de tenter d'accroître le montant de leurs contributions, conformément aux engagements qu'ils avaient pris à la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation s'est demandée à cet égard si les programmes de pays n'étaient pas trop nombreux et ne grevaient pas trop lourdement les ressources financières du FNUAP.

50. La Directrice exécutive a répondu qu'il était trop tôt pour proposer de "bonnes pratiques" en matière de parité hommes-femmes mais que le FNUAP avait pris des initiatives dans ce domaine, à savoir, notamment : veiller à ce que tous les organismes des Nations Unies disposent de données ventilées par sexe, faire participer les femmes aussi bien que les hommes à l'élaboration et à l'administration de ses propres programmes, dispenser une nouvelle formation aux questions de parité à son personnel et faire en sorte que les conseillers dans ce domaine qui faisaient partie de ses équipes d'appui aux pays vérifient avec UNIFEM que les programmes des deux organismes ne fassent pas double emploi. Elle a précisé que l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous qu'elle présidait allait proposer de "bonnes pratiques" dans tous les domaines dont elle s'occupait, y compris la parité entre les sexes.

51. La Directrice exécutive a dit que les ONG n'avaient pas été associées autant qu'il l'aurait fallu à l'exécution des programmes du FNUAP mais que la situation à cet égard s'améliorait parce que celui-ci s'attachait à faire mieux comprendre aux gouvernements les possibilités des ONG, en particulier celle d'atteindre certains groupes comme les femmes et les jeunes. Il fallait d'ailleurs, à cet égard, dispenser une formation à leur personnel pour que les ONG puissent accroître leurs capacités d'exécution et d'administration. La

situation s'améliorait aussi parce que le FNUAP repensait ses procédures d'accréditation afin d'être mieux à même de sélectionner les ONG avec lesquelles il travaillait. À ce propos, le Conseil d'administration devait prendre note du fait que la nouvelle coopération multilatérale en Asie avec l'Union européenne allait se faire en collaboration avec les ONG.

52. La Directrice exécutive a noté avec satisfaction que le Conseil d'administration appréciait vivement que le FNUAP continue à faire une plus grande place à l'Afrique dans ses travaux. Elle a précisé que les ressources consacrées aux programmes menés dans le continent africain avaient beaucoup augmenté puisque les dépenses engagées pour les réaliser étaient de 36 millions de dollars en 1993 alors que les crédits qui leur avaient été alloués en 1996 étaient passés à 103 millions de dollars. Elle a également précisé que l'un des principaux objectifs du bilan de gestion interne du FNUAP était d'accentuer la décentralisation de ses opérations, en termes non seulement de gestion financière mais aussi d'administration et d'application des politiques. Elle a déclaré qu'elle débattrait volontiers de ce bilan, de manière plus approfondie, à une autre occasion et dans un autre cadre. Répondant à la question de savoir si les programmes de pays ne pesaient pas trop lourdement sur les ressources du FNUAP, elle a fait observer que c'était leur élaboration qui posait problème, dans la mesure où elle mobilisait de nombreuses ressources humaines sur le terrain et au siège, et non leur financement. Les programmes que le FNUAP exécutait déjà dans 120 pays avaient été financés en fonction du volume global de ressources dont il disposait. La Directrice exécutive a informé les délégations que le FNUAP allait recevoir cette semaine le reste des contributions annoncées qui n'avaient pas encore été versées, ce qui signifiait que la réserve opérationnelle allait retrouver son montant autorisé de 63 millions de dollars.

II. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

53. Le Président a suggéré aux délégations, comme cela avait été proposé lors de la réunion informelle de présession du Conseil d'administration, que ce dernier tire parti de la présence de trois représentants du FNUAP pour entamer une discussion informelle sur les programmes du Fonds dans ces trois pays. Aucune objection n'étant soulevée, le Conseil s'est réuni en session informelle pour écouter les représentants du FNUAP en Côte d'Ivoire, au Malawi et au Mexique, et leur poser des questions.

Aperçu général

54. À la reprise de la session, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté les programmes de pays du FNUAP proposés au Conseil d'administration. Elle a exposé le processus de programmation au FNUAP et a signalé qu'un total de 34 programmes de pays étaient présentés au Conseil à ses première et deuxième sessions ordinaires de 1997. Ce chiffre exceptionnellement élevé avait mis à rude épreuve les ressources humaines du Fonds, mais la Directrice exécutive adjointe était convaincue que les résultats justifiaient cet effort. Elle a signalé que, grâce à l'aide britannique, le FNUAP allait commencer la formation du personnel sur les techniques d'élaboration de cadres logiques et ces techniques seraient reflétées dans les prochains programmes de pays dès la troisième session ordinaire de 1997. Elle a informé le Conseil que les

/...

programmes de pays pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte et le Yémen étaient reconduits pour un an et celui du Bhoutan pour six mois, jusqu'à la fin de 1997, afin d'achever les activités de programme, mais qu'aucune ressource financière supplémentaire n'était nécessaire. La Directrice exécutive adjointe a demandé au Conseil des directives pour que le FNUAP puisse au mieux se conformer à la décision 96/13, qui l'invitait à harmoniser ses processus d'approbation des programmes de pays avec ceux du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à temps pour qu'une décision puisse être prise à la session annuelle de 1997.

55. En annonçant les 10 programmes de pays présentés à la première session ordinaire de 1997, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a fait référence à certains des thèmes des propositions faites pour les diverses régions géographiques. Le plus grand nombre de programmes proposés concernaient la région de l'Afrique subsaharienne, région qui incluait également le plus grand nombre de pays prioritaires pour les programmes du FNUAP en général. La qualité et la portée des services de santé en matière de reproduction étaient insuffisantes dans toute l'Afrique, ce qui posait plusieurs problèmes, notamment des taux élevés de mortalité maternelle et de morbidité. Par ailleurs, des pratiques traditionnelles nocives, comme les mutilations génitales des femmes, étaient très étendues sur le continent. L'objectif de tous les programmes du FNUAP proposés (pour la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie) était de renforcer les fragiles institutions des pays concernés afin qu'ils puissent gérer et exécuter leurs propres programmes de santé en matière de reproduction et de population.

56. On examinait la reconduction du programme du Bangladesh et un nouveau programme pour le Népal. Dans ces deux pays, l'objectif était d'aligner les programmes démographiques sur les objectifs de la CIPD, en délaissant un peu les objectifs chiffrés pour fixer des normes de qualité des soins. Le programme proposé pour la Mongolie était légèrement différent car ce pays, comme de nombreux pays asiatiques dont l'économie était en transition, avait besoin d'assistance pour réduire le taux élevé d'avortements et améliorer l'accès général aux soins de santé en matière de reproduction. Il est également proposé de prolonger le programme régional pour le Pacifique Sud.

57. Djibouti et le Maroc ont été pressentis pour de nouveaux programmes de pays. Dans ces deux pays, ainsi que dans les autres pays de la région, les faibles niveaux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes étaient très préoccupants, ainsi que d'autres obstacles à l'émancipation des femmes. Le Maroc était un pays qui avait obtenu de grands succès dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction, mais certaines régions du pays et certaines franges de la population avaient moins progressé; le programme proposé serait axé sur les populations et les régions qui avaient été négligées.

58. Des problèmes similaires se posaient en Amérique latine et dans les Caraïbes. De nombreux pays avaient fait des progrès considérables dans les domaines économique et démographique, mais certaines fractions de la société comme les pauvres, les populations autochtones et les femmes rurales, étaient toujours laissées pour compte. Les programmes du FNUAP devaient donc concentrer leurs efforts sur ces groupes. C'était le cas du nouveau programme proposé pour le Mexique et de l'extension du programme du Nicaragua. Dans tous les

programmes de la région, l'accent continuerait d'être mis sur les adolescents, qui étaient souvent négligés par les programmes de santé en matière de reproduction alors que les problèmes de santé en matière de reproduction les concernaient tout particulièrement. En résumé, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a expliqué qu'en insistant sur certains problèmes clefs dans chaque région, elle ne voulait pas sous-entendre que les autres régions ne connaissaient pas de problèmes semblables.

Débat

59. En abordant le processus général de programmation et de présentation des programmes de pays du FNUAP en général, plusieurs délégations ont signalé qu'elles étaient satisfaites de la nouvelle présentation des programmes de pays et trouvaient que les programmes récents étaient nettement meilleurs par leur analyse et leur présentation des objectifs et de la stratégie, bien que certains fussent meilleurs que d'autres à cet égard. Toutefois, ces délégations trouvaient qu'il y avait encore des améliorations à apporter, notamment en ce qui concernait les enseignements tirés, les plans d'exécution et les résultats (mesurables si possible) qui étaient attendus. Une délégation a déclaré qu'elle approuvait la méthode de présentation des programmes par une introduction unique et que cela facilitait l'examen des programmes selon un regroupement régional.

60. Dans le cadre d'observations générales sur les programmes eux-mêmes, une délégation s'est interrogée sur le réalisme des montants de l'assistance multibilatérale proposés et a souligné que souvent par le passé, les montants approuvés n'avaient pas été obtenus. Des délégations ont également noté qu'il y avait encore un grand nombre de propositions de reconduction de programmes, alors que certains de ces programmes avaient connu des dépassements de budget. Une délégation a souligné que les termes de la collaboration du FNUAP avec des ONG dans divers pays étaient souvent assez vagues. Une autre délégation a demandé que les programmes de pays proposés reflètent mieux toute proposition de collaboration avec le Programme commun des Nations Unies contre le sida (ONUSIDA) et s'est demandé pourquoi les taux de mortalité maternelle récemment obtenus ne figuraient pas dans les propositions de programme. Une autre délégation a demandé davantage d'informations sur les achats de contraceptifs et la logistique dans les programmes proposés, car c'était souvent l'un des atouts du FNUAP dans de nombreux pays. Une délégation a constaté que les programmes n'indiquaient pas quelles contributions proviendraient des pays où le programme est exécuté. Même d'un montant limité, de telles contributions renforçaient l'impression de contrôle par le pays lui-même. Il a été suggéré qu'il serait utile de disposer d'une ventilation des ressources financières des programmes proposés qui seraient consacrées aux services de santé en matière de reproduction et aux activités d'information, éducation et communication (IEC).

61. Plusieurs délégations ont abordé la question du processus d'approbation des programmes de pays, nombre d'entre elles déclarant que, bien qu'il fût intéressant d'harmoniser le processus du FNUAP avec ceux du PNUD et de l'UNICEF, la principale priorité de tout ajustement devrait être les besoins du FNUAP et du Conseil d'administration, et non l'harmonisation des procédures comme une fin en soi. Certaines délégations ont indiqué qu'elles estimaient que le processus de l'UNICEF correspondait mieux à ce qu'elles espéraient voir mis en place pour le FNUAP. Une délégation a fait observer que puisque les institutions de

développement du système des Nations Unies travaillaient à l'harmonisation de leurs cycles de programme, de plus grands efforts devaient être faits pour harmoniser également le calendrier de présentation des propositions de programme. Certaines délégations aimeraient que les membres du Conseil d'administration interviennent plus tôt et plus activement dans le processus de conception de programme, une délégation demandant que les bureaux sur le terrain des organismes d'aide bilatérale et multilatérale au développement participent aux exercices d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, une autre délégation déclarant que les membres devraient participer à la formulation des programmes après ces exercices et avant que le programme soit présenté au Comité interne d'examen des programmes du FNUAP. Une autre délégation a néanmoins fait observer que les programmes proposés au Conseil étaient conçus pour venir à l'appui des programmes nationaux et devaient être élaborés avec les gouvernements des pays bénéficiant du programme et approuvés par eux. La participation d'autres gouvernements dans le processus de conception serait donc peu indiquée. Quoi qu'il en soit, le consensus dégagé parmi les délégations était qu'il n'était pas nécessaire de prendre une décision à la hâte sur le processus de programmation et d'approbation des programmes, et que l'objectif devait être de prendre une décision à la session annuelle de 1997.

Réponse de l'administration

62. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations des observations positives qu'elles avaient formulées lors de la présentation des programmes de pays. Elle a garanti au Conseil d'administration que le FNUAP continuerait à oeuvrer à l'amélioration des programmes présentés au Conseil d'administration, notamment en termes d'enseignements tirés et de plans d'exécution, et elle a rappelé que la formation à l'élaboration de cadres logiques devrait s'avérer très utile à cet égard. En commentant le nombre élevé de reconduction de programmes, elle a fait observer que cette situation avait plusieurs causes, notamment des retards dans l'exécution de certains programmes, des troubles politiques dans certains pays et une volonté de réduire le nombre de programmes devant être administrés par le secrétariat du FNUAP et examinés par le Conseil d'administration au début de 1997. En ce qui concernait le financement multibilatéral, elle a reconnu que par le passé les programmes avaient peut-être été trop optimistes, mais les nouveaux programmes présentés étaient plus prudents. Ils comportaient toutefois une certaine souplesse pour permettre d'éventuelles propositions de financement multilatéral ou une augmentation des ressources de base du FNUAP. En tout état de cause, de plus grands efforts étaient déployés en vue d'un financement multibilatéral.

63. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a informé les délégations que le FNUAP repensait ses principes directeurs afin d'être en mesure de travailler plus souvent avec les ONG et que des plans plus précis apparaissaient dans des futurs programmes, ainsi que toute collaboration éventuelle avec le Programme commun des Nations Unies sur le sida. Elle a également indiqué qu'il était possible de donner davantage d'information sur les propositions de gestion et d'achat de contraceptifs. Elle a rappelé aux délégations que la plupart des questions soulevées avaient été examinées en profondeur pendant les processus internes de programmation et qu'il était souvent impossible de les inclure toutes si l'on voulait satisfaire la demande du Conseil d'administration de limiter au maximum la longueur des documents des programmes de pays. C'est pour

cela qu'elle était toujours prête à communiquer avec le Conseil, afin qu'elle et ses collègues puissent répondre à des questions précises qui auraient pu ne pas être abordées dans les présentations des programmes de pays.

64. En ce qui concernait les chiffres de mortalité maternelle, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a informé le Conseil d'administration que le FNUAP était tenu d'utiliser les estimations officielles des Nations Unies, qui ne prenaient pas encore en compte les nouveaux chiffres et qu'en fait, la méthodologie utilisée pour obtenir ces chiffres avait été contestée. Elle a annoncé aux délégations qu'elle étudierait la possibilité d'une ventilation des ressources financières des sous-programmes de santé en matière de reproduction qui étaient consacrées à la prestation de services et celles qui servaient aux activités d'IEC. Elle a toutefois ajouté que les deux étaient imbriquées et qu'il était souvent difficile de distinguer les "services" et les activités "IEC". Elle a indiqué que le FNUAP s'efforçait de faire participer les bureaux locaux d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux au processus d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies, tout en reconnaissant dans le même temps que la formulation d'un programme de pays proposé était une affaire entre le gouvernement et le FNUAP.

Suite donnée par le Conseil d'administration

65. En résumant, le Président a dit qu'il était clair qu'un consensus existait pour reporter à la session annuelle de 1997 la prise d'une décision définitive sur le processus d'approbation des programmes de pays du FNUAP. Du fait du grand nombre de programmes présentés à la deuxième session ordinaire de 1997, il a proposé que le Conseil d'administration adopte un processus similaire à celui du PNUD, c'est-à-dire que les projets soient examinés selon une procédure d'approbation tacite. Suite à quelques éclaircissements, le Conseil a accepté cette proposition, étant entendu que cela ne concernait que la session actuelle et ne préjugerait d'aucune décision qui pourrait être prise à la session annuelle. Il a également été précisé que si cinq membres demandaient l'examen en détail d'un programme, cela serait fait et qu'en tout cas, au moins trois représentants du FNUAP seraient invités à participer à la session, afin que leurs programmes puissent être examinés plus en détail, ce qui avait été fait lors de la réunion informelle de la session actuelle. En réponse à une demande de précision, le Président a assuré le Conseil d'administration que les membres conservaient le droit de poser des questions sur tout programme présenté à la deuxième session ordinaire de 1997.

Afrique

66. Le Président a ensuite demandé aux délégations d'examiner les cinq programmes de pays pour la région d'Afrique qui étaient présentés pour approbation. Il a annoncé au Conseil d'administration que la Directrice de la Division de l'Afrique et les représentants du FNUAP pour la Côte d'Ivoire et le Malawi étaient présents pour répondre à leurs questions.

Débat

67. La délégation de la Côte d'Ivoire a mis en avant les grands besoins du pays, qui doit réduire la mortalité infantile et maternelle et lutter contre le

sida. À cet égard, la délégation se demandait si le FNUAP pourrait aider à tirer parti de l'existence de caoutchouc naturel en grande quantité dans le pays pour construire une usine de préservatifs, qui pourrait également répondre en partie aux besoins des pays voisins. Une autre délégation a demandé si le programme avait prévu des prestations pour les besoins de santé en matière de reproduction du grand nombre de réfugiés présents dans le pays. Une délégation s'est demandé si l'on accordait une attention suffisante au problème de la mutilation génitale féminine dans le pays. La même délégation estimait aussi que dans les programmes africains en général, on ne consacrait pas assez d'attention aux possibilités de la coopération Sud-Sud.

68. Lors de la discussion du programme de pays proposé pour le Kenya, les délégations ont souligné l'extrême nécessité du plan de travail du programme pour améliorer les statistiques démographiques et de planification familiale. Il fallait comprendre les mentalités et les pratiques coutumières du peuple kényen. Une autre délégation a fait observer la grande différence entre milieux urbain et rural s'agissant de l'accès aux services de santé en matière de reproduction et a estimé que le programme proposé ne s'était pas suffisamment intéressé à ce déséquilibre. Cette délégation estimait également qu'il était possible d'améliorer au niveau national la coordination et la coopération entre le FNUAP et d'autres partenaires de développement. Une autre délégation a estimé que le programme était très ambitieux et s'est demandé s'il avait été bien pensé; par exemple, elle se demandait si le programme proposé tenait compte de la réforme du secteur sanitaire qui était en cours dans le pays. Une autre délégation s'est associée à cette observation. Une délégation a noté avec satisfaction l'accent mis sur la participation des hommes et a estimé que l'on n'avait pas suffisamment insisté sur la stratégie à long terme de fourniture de contraceptifs; une autre délégation demandait davantage de renseignements sur les maladies sexuellement transmissibles (MST). Une délégation a indiqué qu'elle estimait que la coordination globale des donateurs avait baissé au Kenya et a demandé l'assistance du FNUAP pour la rétablir.

69. En ce qui concerne le programme du Malawi, les délégations ont souligné que le montant des ressources fournies semblait faible par rapport aux grands besoins du pays. Il a également été précisé que les objectifs du programme proposé semblaient trop ambitieux et que, devant la prévalence des mentalités traditionnelles, l'exécution du programme proposé pourrait s'avérer plus difficile que prévu. Une délégation a constaté que le sida était un grand problème dans le pays et qu'il exigeait peut-être davantage d'attention. Il a été signalé que l'infrastructure pour des programmes de santé en matière de reproduction était particulièrement faible au Malawi et que le programme devrait peut-être s'attacher à renforcer l'infrastructure et à consacrer davantage d'efforts à la sensibilisation de la population sur les problèmes démographiques, afin de créer un environnement plus favorable à l'exécution du programme proposé. À cet égard, une autre délégation a demandé si le FNUAP estimait que les activités de santé en matière de reproduction proposées assuraient un équilibre convenable entre la prestation de services et les activités d'IEC et a demandé que les programmes indiquent les dépenses proposées dans ces deux catégories. Une délégation a demandé qu'une plus grande attention soit accordée à la mise au point et à la fourniture d'indicateurs de qualité de soins.

70. En ce qui concernait le programme proposé pour la République-Unie de Tanzanie, une délégation a indiqué que les objectifs du programme devraient être plus clairs et que la présentation aurait dû être plus critique, voire autocritique, puisque l'on savait que tout ne se passait pas parfaitement. Plusieurs délégations ont suggéré qu'il y avait des améliorations à apporter en République-Unie de Tanzanie en matière de coordination et de coopération entre les partenaires de développement. Une autre délégation a toutefois signalé que son propre organisme de développement jugeait excellente sa coopération avec le FNUAP en République-Unie de Tanzanie, collaborant efficacement dans des domaines comme une méthode intégrée de soins de santé en matière de reproduction, avec les organisations d'adolescents et de femmes et l'amélioration de la collecte de données. Du fait du nombre limité de donateurs dans le domaine démographique dans le pays, la coopération était essentielle pour obtenir les meilleurs résultats. Une autre délégation a signalé qu'il y avait un grand écart entre les taux de prévalence de la contraception dans le pays et la connaissance des moyens modernes de contraception, et elle s'est demandé comment le programme proposé comptait régler ce problème. Plusieurs délégations ont estimé que le programme devait donner davantage de détails sur les "éléments réalisables", notamment des objectifs réels pour améliorer le taux de prévalence contraceptive.

71. Une délégation a également mentionné que l'infrastructure sanitaire de la République-Unie de Tanzanie s'était détériorée et elle voulait savoir dans quelle mesure le programme du FNUAP pourrait contribuer à sa reconstruction. Une autre délégation a mentionné qu'il était en effet nécessaire d'améliorer la qualité des soins dans le pays et a suggéré qu'une plus grande participation des ONG pourrait être utile à cet égard. Une autre délégation a déploré que la présentation n'ait pas abordé le rôle de la privatisation en cours du secteur sanitaire dans l'exécution du programme proposé. Cela aurait de toute évidence un grand effet sur le pays, au même titre que le programme d'ajustement structurel qui était en cours. La même délégation s'est demandé si le programme incluait des activités conçues pour répondre aux besoins du grand nombre de réfugiés présents dans le pays.

72. En examinant le programme proposé pour la Zambie, les délégations se sont félicitées de l'accent désormais mis sur une conception cohérente de la santé en matière de reproduction, jugeant que par le passé, on avait trop privilégié la planification familiale. Une délégation s'est demandé si la nature des activités du FNUAP dans le pays avait convaincu le Gouvernement qu'il contrôlait le programme. Le secteur sanitaire était restructuré pour devenir un modèle de programme horizontal, mais le programme du FNUAP semblait toujours suivre une filière verticale car il n'avait sélectionné que quelques districts pour les activités de santé en matière de reproduction. Pourquoi en était-il ainsi? Il semblait également que le sida ne faisait pas l'objet d'une attention suffisante, alors que c'était un problème grave en Zambie. Un autre donateur se félicitait de la collaboration de son gouvernement et du FNUAP en Zambie et a proposé de renforcer encore cette collaboration pour étendre le choix des méthodes de contraception dans le pays. La même délégation a également jugé que le FNUAP pourrait faire plus pour étendre sa collaboration avec les ONG. Une délégation a rendu hommage au programme du FNUAP en disant qu'il s'agissait d'un pays qui avait besoin d'assistance mais pouvait faire des progrès considérables pour réaliser les objectifs de la CIPD et, à cet égard, il était

particulièrement important de s'attacher aux activités qui permettaient de renforcer les capacités nationales.

Réponse de l'administration

73. Dans sa réponse, la Directrice de la Division de l'Afrique a fait plusieurs observations générales. Elle a souligné que de nombreuses questions posées, ou les domaines pour lesquels les délégations estimaient qu'il n'y avait pas assez d'informations, avaient en fait été abordées dans les documents relatifs aux programmes de pays qui avaient été établis pour le Comité interne d'examen des programmes du FNUAP. Il n'était pas possible d'inclure tous les détails dans les documents plus brefs conçus pour le Conseil d'administration et c'est pour cela que la Directrice était heureuse de pouvoir répondre en personne à de telles questions ou préoccupations.

74. La représentante du FNUAP pour la Côte d'Ivoire a répondu que la construction d'une usine de préservatifs dépassait nettement les ressources disponibles pour le programme proposé. Elle a ajouté que certains éléments du programme concernaient les réfugiés libériens présents dans l'ouest du pays.

75. S'agissant du Kenya, la Directrice de la Division de l'Afrique a indiqué que le FNUAP s'efforçait d'améliorer la coordination et de s'intéresser davantage aux zones rurales. Le Fonds estimait que sa coopération avec le Gouvernement pour la réforme du secteur sanitaire avait été très utile. Il y avait eu une profonde évolution de la société kényenne, et l'une des conséquences avait été une baisse très marquée de la fécondité : cela n'était certainement pas exclusivement imputable à l'assistance du FNUAP mais la Directrice estimait que le FNUAP avait contribué à ces résultats. Elle a indiqué que le FNUAP était l'un des plus petits donateurs dans le domaine démographique au Kenya et devait donc se concentrer sur ses domaines de prédilection, qui semblaient être à cet égard l'achat de contraceptifs et les activités faisant intervenir les hommes et les adolescents, domaines dans lesquels il y avait une grande résistance de la tradition. C'était pour cela que le FNUAP s'efforçait d'obtenir une plus grande participation des ONG.

76. Le représentant du FNUAP pour le Malawi a accordé que le financement consacré à ce pays ne suffisait pas pour répondre aux vastes besoins du pays. Cela dépendait du montant total des ressources que le FNUAP pouvait dépenser. Le FNUAP s'efforçait activement de mobiliser aussi l'assistance multilatérale et certains gouvernements avaient déjà indiqué qu'ils étaient prêts à contribuer au programme. Quant à savoir si le programme proposé trouvait l'équilibre voulu entre les services de santé en matière de reproduction et les activités d'IEC, le représentant a souligné que de nombreuses activités d'IEC étaient en fait incorporées dans les activités de prestation de services. Certes, les objectifs nationaux étaient très ambitieux et on en avait beaucoup discuté lors de l'examen du programme et d'élaboration de stratégies. Le Gouvernement voulait que les objectifs soient plus ambitieux que prudents afin de sensibiliser l'opinion nationale à l'urgence du problème : le pays était isolé depuis si longtemps qu'on ne songeait guère au problème démographique et à la santé en matière de reproduction. C'est pour cela que le programme proposait des activités à grande échelle d'IEC et de plaidoyer, afin de modifier les comportements et les opinions sur les questions de santé en matière de

reproduction. Pour ce qui était des indicateurs, l'une des premières choses qui serait faite dans le cadre du programme proposé serait de mettre au point un ensemble d'indicateurs de santé en matière de reproduction portant sur des éléments comme le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité maternelle, les taux de prévalence de la contraception, la prévalence des MST et des grossesses des adolescentes, à la fois pour connaître la situation actuelle et pour pouvoir mesurer les progrès réalisés à la fin du programme.

77. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré qu'en République-Unie de Tanzanie, ainsi que dans d'autres pays africains, il y avait une résistance culturelle considérable à l'encontre de certaines activités exécutées et que le Fonds devait envisager des moyens de surmonter ce phénomène. Il était évident que le Fonds ne pouvait le faire seul mais il devait coopérer avec le Gouvernement et le mouvement associatif pour obtenir un changement positif. L'objectif était de réduire le poids de la tradition qui avait paralysé l'action de la planification familiale et d'autres activités de santé en matière de reproduction. L'un des éléments positifs dans ce domaine avait été le feuillet à message social mentionné dans la présentation du programme de pays. L'expérience de la Directrice, après une visite en République-Unie de Tanzanie, était que la participation des hommes à la planification familiale était une question ouvertement abordée dans le pays et qu'elle y avait trouvé un environnement très favorable. La neutralité du FNUAP en tant que membre du système des Nations Unies était un grand avantage pour aider le pays à développer des stratégies démographiques et de développement. La Directrice pensait comme les délégations que l'équipement sanitaire devait être mieux rentabilisé afin que le Gouvernement puisse avoir les moyens de le gérer. Le partage des coûts devenait de plus en plus souvent la norme en République-Unie de Tanzanie de par l'introduction de mesures d'ajustement structurel. Cela signifiait que la plupart de ceux qui avaient le plus besoin des services de santé en matière de reproduction ne pouvaient pas les payer.

78. La Directrice de la Division de l'Afrique s'est déclarée très contrariée par l'idée qu'il n'y avait pas de sens de contrôle national sur le programme de pays de la Zambie. Ce programme était mis au point à la suite d'un long processus de consultation nationale auquel le Gouvernement avait activement participé. Quoi qu'il en soit, le FNUAP n'était pas là pour imposer un processus au Gouvernement et la Directrice ferait en sorte qu'il n'en soit rien. Quant à la "verticalité" du programme, 60 à 70 % des ressources proposées étaient affectées à des services intégrés de santé en matière de reproduction et la raison pour laquelle le FNUAP se concentrait sur certains districts était que ces districts n'étaient pas couverts par d'autres donateurs.

Suite donnée par le Conseil d'administration

79. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour la Côte d'Ivoire (figurant au document DP/FPA/CP/169), le Kenya (DP/FPA/CP/168), le Malawi (DP/FPA/CP/162), la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CP/164) et la Zambie (DP/FPA/CP/163). S'exprimant également au nom d'autres délégations africaines, la délégation de la Zambie a exprimé sa satisfaction au Conseil d'administration et au Fonds pour les efforts déployés dans le continent.

États arabes

Débat

80. Une délégation a abordé le programme proposé pour Djibouti, indiquant que l'assistance antérieure du FNUAP avait été très utile mais qu'il y avait visiblement encore beaucoup à faire pour améliorer la situation du pays en ce qui concernait la santé en matière de reproduction. Il y avait une grande pénurie de personnel qualifié dans le pays et peu de statistiques démographiques et de santé en matière de reproduction fiables, problèmes abordés par le programme proposé. Ce programme mettait en évidence les problèmes d'inégalité des sexes dans le pays et la pratique largement étendue de mutilation génitale des femmes. La délégation estimait que le programme proposé était peut-être trop ambitieux du fait de la faible capacité institutionnelle du pays et elle a invité le FNUAP à coopérer étroitement avec d'autres partenaires de développement, notamment la Commission économique pour l'Afrique, afin d'essayer d'améliorer la santé en matière de reproduction à Djibouti.

81. La Directrice de la Division pour les États arabes et l'Europe s'est associée aux commentaires formulés à propos du programme de Djibouti. Elle a souligné que les activités du Fonds dans le pays étaient assez récentes et que davantage d'efforts étaient déployés pour coordonner toute l'assistance dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction. À cet égard, elle a indiqué que le FNUAP dépendait dans une grande mesure du bureau du PNUD à Djibouti car il n'y avait pas de représentant résident du FNUAP dans le pays. En ce qui concernait les problèmes des femmes, elle a indiqué que le Fonds travaillait avec des ONG locales, qui étaient le mieux placées pour régler ces questions, notamment les mutilations génitales.

Suite donnée par le Conseil d'administration

82. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour Djibouti (DP/FPA/CP/167) et le Maroc (DP/FPA/CP/166). À la suite de cette adoption, la délégation du Maroc a exprimé la satisfaction de son gouvernement pour l'aide apportée. La délégation a insisté sur certains des progrès réalisés dans le pays et sur le grand soutien que le pays apportait aux objectifs de la CIPD. Elle a toutefois noté que les progrès n'avaient pas été égaux dans toutes les parties du pays et pour toutes les franges de la société, et que le programme proposé accordait une importance appropriée aux éléments négligés.

Asie et Pacifique

Débat

83. Le projet de reconduction du programme du Bangladesh a reçu l'aval des délégations, dont certaines ont néanmoins remis en cause le principe même de la reconduction. Les délégations se sont également demandé dans quelle mesure la reconduction proposée prenait en compte les résultats de l'analyse des programmes et de l'élaboration des stratégies ainsi que les activités envisagées par le programme suivant. Une délégation s'est demandé si l'on avait prévu des ressources suffisantes pour améliorer la condition des femmes, notamment l'éducation des filles, qui est une priorité dans ce pays. Une autre délégation

a estimé qu'il fallait consacrer davantage de crédits aux activités d'information, d'éducation et de communication tandis que plusieurs intervenants ont soulevé la question de la coopération entre le FNUAP et les autres donateurs bilatéraux et multilatéraux au Bangladesh. Certaines délégations ont fait remarquer que le FNUAP n'avait pas pris une part active à la mission du groupe des donateurs dirigé par la Banque mondiale sur la stratégie dans les secteurs de la santé et de la population et que d'autres partenaires du développement n'avaient pas participé aux activités d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies. Selon une autre délégation, il faudrait renforcer la coordination entre les activités d'information, d'éducation et de communication menées par le FNUAP et les interventions de l'UNICEF en faveur de la survie de l'enfant, comme les campagnes de vaccination. Par ailleurs, une autre délégation a mis en évidence la qualité de la coopération entre l'organisme public de développement de son pays et le FNUAP.

84. Lors du débat sur le programme proposé pour le Népal, une délégation a estimé que l'on n'avait pas assez prêté attention au rôle des ONG dont plusieurs étaient très actives dans le domaine de la planification familiale dans ce pays. Tout en soulignant que les objectifs du programme proposé étaient trop ambitieux, une autre délégation a regretté que la question du risque de propagation du sida n'avait pas été suffisamment analysée. Cette délégation, appuyée par une autre, a mis l'accent sur l'importance des activités visant à améliorer la condition de la femme sachant que dans ce pays les garçons sont traditionnellement privilégiés. Une autre délégation a indiqué que l'organisme public de développement de son pays était le seul à prendre en charge la fourniture de contraceptifs et la gestion logistique au Népal et a demandé au FNUAP d'accroître son aide dans ce domaine.

85. S'agissant de la reconduction du programme du Pacifique Sud, une délégation a déploré les retards enregistrés dans l'exécution du programme précédent qui ont donné lieu à la demande de reconduction. Pour cette délégation, il faudrait améliorer la gestion, la programmation et l'établissement des rapports si l'on veut assurer le succès du programme suivant. Elle s'est déclarée particulièrement préoccupée par l'absence de coordination avec les autres organismes qui s'occupent de cette région, notamment l'UNICEF et la Commission du Pacifique Sud. Elle espère que certaines de ces questions seront examinées par la mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies de 1997. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur les dépassements de crédits constatés dans le passé.

Réponse de l'administration

86. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que lui-même et la Directrice exécutive venaient d'effectuer une visite de plusieurs jours au Bangladesh pour examiner le programme de ce pays qui a fait d'énormes progrès dans le domaine de la planification familiale, ce qui lui a permis de réduire considérablement le taux de fécondité au cours des 20 dernières années. Le programme de planification familiale est géré par une structure administrative fortement hiérarchisée comprenant une direction générale de la planification familiale. Le groupe dirigé par la Banque mondiale se propose de revoir cette structure trop hiérarchisée du Ministère de la santé. Le Fonds attend pour sa part que le Gouvernement prenne une décision sur cette

question. Toutefois, pour le FNUAP aussi bien que pour certains milieux gouvernementaux, il faudrait s'assurer que cette opération de restructuration n'aura pas de conséquences négatives sur le programme de planification familiale du pays et surtout qu'elle ne remettra pas en cause les résultats acquis. Une fusion devrait être menée avec précaution en tenant compte de la réalité du terrain, en commençant de préférence par les structures techniques, ce qui a déjà été fait dans une certaine mesure, avant de passer aux structures administratives. Tout en affirmant qu'il appuyait l'action du Gouvernement, le FNUAP a justifié les défaillances en matière de coopération avec les partenaires de développement par le manque d'effectifs de son bureau de pays qui l'a empêché de participer à toutes les réunions tenues par les autres organismes. Il a reconnu qu'il pouvait y avoir des malentendus entre les différents organismes tout en précisant que la situation allait se normaliser. C'est ainsi que le Fonds a entrepris de coordonner ses activités en matière d'information, d'éducation et de communication avec celles de l'Agence allemande de coopération technique.

87. S'agissant de la reconduction du programme, le Directeur a précisé qu'elle se justifiait par le fait qu'il n'avait pas été possible de dépêcher une mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies dans ce pays avant le deuxième semestre de 1996, en raison des grèves et des troubles politiques sur tout le territoire qui ont par ailleurs perturbé l'exécution du programme. À présent que la mission a été menée à bien, un nouveau programme de pays sera élaboré au cours des six prochains mois. En raison de la situation politique, les activités du programme dans le domaine de l'émancipation des femmes n'ont été approuvées qu'en 1996, ce qui s'est traduit par une baisse des ressources nécessaires dans le domaine de l'égalité des sexes, de la population et du développement. S'agissant de l'amélioration de la condition des femmes, le FNUAP a constaté que la collaboration des ONG était très précieuse et qu'elle venait de recevoir l'aval des autorités, ce qui permet d'espérer que de nouveaux progrès seront réalisés.

88. Évoquant la question de la collaboration avec les ONG au Népal, le Directeur a souligné que le FNUAP collaborait étroitement avec la plus grande ONG du pays spécialisée dans la santé en matière de reproduction qui est en fait une antenne de la Fédération internationale pour la planification familiale. Ce qu'il faut savoir, par contre, c'est que d'une part le Gouvernement a confié la plupart des activités d'information, d'éducation et de communication en matière de planification familiale aux travailleurs sanitaires de village volontaires que l'on peut assimiler à une ONG, et d'autre part que le programme proposé comporte un important volet consacré à la coopération avec ces volontaires. S'il est vrai que le programme de pays ne mentionne pas expressément le sida, il reste que de nombreuses activités de lutte contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles, y compris le sida, sont prévues dans le cadre du volet consacré à la santé en matière de reproduction. Par ailleurs, le Fonds coopère activement avec le Programme commun des Nations Unies contre le sida (ONUSIDA) au Népal. S'agissant de la fourniture de contraceptifs, le FNUAP appuiera une étude qui sera réalisée en 1997 pour évaluer les besoins du Népal dans ce domaine. Les résultats de cette étude seront examinés avec le Gouvernement et les autres donateurs afin de définir avec précision le rôle que pourrait jouer le FNUAP.

89. Évoquant le programme régional du Pacifique Sud, le Directeur a fait part de la difficulté qu'il y avait à gérer un programme touchant 14 pays ayant des besoins différents. Il a souligné que le Fonds s'efforçait d'aider en premier lieu les pays prioritaires de cette région. Plusieurs de ces pays ont présenté des demandes de financement pour un grand nombre d'activités, notamment au lendemain de la Conférence internationale sur la population et le développement qui a amené nombre d'entre eux à jeter un regard nouveau sur leur situation dans les domaines de la démographie et de la santé en matière de reproduction. Soucieux de ne pas briser cet élan, le Fonds a approuvé certaines initiatives importantes prises au lendemain de la Conférence, ce qui a entraîné un dépassement de crédits resté inférieur à 1 million de dollars.

Décision du Conseil d'administration

90. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour la Mongolie (DP/FPA/CP/170) et le Népal (DP/FPA/CP/165) ainsi que les demandes de reconduction des programmes du Bangladesh (DP/FPA/1997/2) et du Pacifique Sud (DP/FPA/1997/3) et de ressources additionnelles à ce titre. La délégation du Bangladesh a remercié le Conseil en précisant que la mise au point du nouveau programme permettra de dissiper d'éventuels malentendus entre le Fonds et les autres partenaires. Après avoir remercié le Conseil pour le nouveau programme, la délégation de la Mongolie a déclaré que son économie et son système social subissaient de profonds bouleversements qui fragilisaient les couches les plus défavorisées de la société, notamment les femmes et les enfants. La Mongolie qui a affirmé qu'elle adhérerait pleinement aux conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement, a par ailleurs demandé le renforcement du bureau de pays du FNUAP et invité les pays donateurs à examiner la possibilité de fournir un financement multilatéral dans le cadre du programme proposé. Le représentant du Népal a remercié à son tour le Conseil et indiqué que le Directeur de la Division de l'Asie avait clarifié les points soulevés par certaines délégations. Prenant la parole au nom de tous les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, le représentant de l'Indonésie a remercié les pays donateurs ainsi que le Directeur pour les explications qu'il a fournies et s'est déclaré satisfait d'apprendre que le Fonds allait fournir une assistance aux activités en matière de population et de développement ainsi que pour l'acquisition de contraceptifs et la gestion logistique, domaines où il jouit d'avantages comparatifs certains.

91. Le Président a clôturé le débat en se félicitant de la franchise dont avait fait preuve le Directeur de la Division de l'Asie en reconnaissant les difficultés auxquelles le Fonds avait dû faire face. Rappelant qu'on ne pouvait réussir à tous les coups, il a affirmé que le Conseil avait besoin de prendre connaissance aussi bien des difficultés et des problèmes que des résultats positifs.

Amérique latine et Caraïbes

Débat

92. Une délégation s'est félicitée de la tenue de la session informelle qui, à son avis, avait largement contribué à faire mieux connaître le programme et les objectifs proposés pour le Mexique. À cet égard, elle a noté avec satisfaction

/...

que le programme avait été mis au point à l'aide d'un mécanisme de planification axé sur ces objectifs. Ce mécanisme qui a été utilisé avec succès par le Gouvernement mexicain sera-t-il utilisé à plus grande échelle à l'avenir? La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a précisé que le Fonds allait bénéficier d'une formation aux techniques d'élaboration de cadres logiques qui, espère-t-elle, seront appliqués aux programmes de pays qui seront présentés au Conseil à la troisième session ordinaire de 1997, ce qui n'avait pas été le cas pour les programmes présentés à la deuxième session ordinaire du fait qu'ils avaient été déjà transmis au Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'ONU aux fins de traduction, de publication et de distribution. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a indiqué que sa division préparait une série de nouveaux programmes. Sachant que le Conseil s'intéressait avant tout aux objectifs et aux méthodes des programmes proposés, la Division fera en sorte que ceux-ci apparaissent clairement dans les programmes de pays.

Décision du Conseil d'administration

93. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé pour le Mexique (DP/FPA/CP/161) ainsi que la demande de reconduction du programme du Nicaragua et de ressources additionnelles à ce titre (DP/FPA/1997/1). La délégation du Mexique a remercié le Conseil au nom de son gouvernement et a déclaré que l'assistance du FNUAP constituera un complément appréciable aux efforts que déploient les autorités de son pays pour répondre aux besoins des régions défavorisées du pays, notamment celles du sud. La délégation du Nicaragua a remercié le Conseil pour la reconduction de son programme qui l'aidera à atteindre les objectifs du programme précédent en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes, deux catégories qui ont le plus besoin d'assistance.

III. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

94. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi du rapport financier du FNUAP, des états financiers vérifiés de l'exercice biennal qui a pris fin le 31 décembre 1995, du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.7) ainsi que des rapports de vérification des comptes (DP/FPA/1997/4).

95. Présentant ces rapports, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné les mesures prises par le FNUAP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes comme indiqué dans le document DP/FPA/1997/4. Il a également souligné que le FNUAP était préoccupé par les réserves émises par les commissaires aux comptes à la suite du retard dans la présentation des attestations de vérification des comptes relatifs aux projets financés par le FNUAP. Se fondant sur les résultats d'un examen approfondi des questions relatives à la vérification des comptes des projets, le FNUAP a entrepris de réviser ses procédures financières pour renforcer les contrôles internes et mettre en place, au milieu de l'année 1997, un nouveau système pour vérifier la conformité des procédures et assurer le suivi avec les agents d'exécution. Étant donné que les réserves des commissaires aux comptes avaient trait au renforcement de l'exécution nationale, le FNUAP a entrepris une évaluation thématique des modalités d'exécution, notamment l'exécution nationale. Par ailleurs, le FNUAP a entrepris de réviser, en étroite

collaboration avec le PNUD, ses directives en matière d'exécution nationale tout en accordant une attention particulière aux questions du suivi des nouvelles procédures de programmation.

96. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a également souligné que les efforts des différents organismes devaient s'accompagner d'initiatives au niveau du système, notamment des évaluations communes des capacités et des stratégies coordonnées au niveau national dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. Il a conclu son intervention en indiquant que les mesures prises récemment par le PNUD avaient reçu l'aval des commissaires aux comptes qui le précisent dans leur rapport et a affirmé que le FNUAP était déterminé à améliorer en permanence ses capacités en matière de gestion.

Débats

97. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) pour sa déclaration et pour la suite positive donnée par le FNUAP au rapport du Comité des commissaires aux comptes, comme le confirme le document DP/FPA/1997/4. Les mesures envisagées par le FNUAP ont rencontré un écho favorable mais le Conseil d'administration lui a toutefois demandé d'établir un calendrier précis de la mise en oeuvre des recommandations des commissaires aux comptes et de lui communiquer les dates fixées pour la mise au point des directives et la réalisation des études évoquées dans le document en question.

98. L'ensemble des délégations se sont déclarées préoccupées par les réserves émises par les commissaires aux comptes et par la persistance des problèmes de conformité avec les procédures de vérification des comptes des projets, et ce en dépit des recommandations pertinentes antérieures. Plusieurs délégations ont également exprimé leur préoccupation devant les constatations faites par le Conseil d'administration au sujet des défaillances dans la gestion de la modalité d'exécution nationale. Elles ont souligné à cet égard que le FNUAP devait améliorer ses procédures de suivi et s'assurer que les bureaux extérieurs sont bien responsables de leurs décisions. À cet effet, il a été proposé de renforcer la formation du personnel et d'étoffer les bureaux extérieurs afin de mieux contrôler les projets exécutés par les pays. À cet égard, aucune avance ne doit être versée en l'absence des documents de projet dûment signés et des lettres d'accord. Ce faisant, le FNUAP ne doit pas encourager les bureaux extérieurs à se substituer aux autorités nationales. Il doit au contraire veiller à renforcer les capacités nationales en matière d'exécution des projets.

99. Certaines délégations ont également souligné que l'ensemble des organismes de développement du système des Nations Unies devait coordonner leur action par des consultations afin d'éviter une multiplication des directives et des programmes de formation destinés en fait à répondre aux mêmes besoins. Prenant note de la proposition des commissaires aux comptes de demander au PNUD de procéder à des vérifications indépendantes des comptes de gouvernements souverains, une délégation a souligné que les attestations de vérification des comptes présentées par les autorités nationales compétentes devaient continuer à être prises en compte par le Comité des commissaires aux comptes. Il importe à cet égard que les directives en matière d'exécution nationale fassent la

distinction entre les pays dotés de capacités suffisantes et indépendantes en la matière et ceux qui ont besoin d'une assistance extérieure.

100. Plusieurs délégations ont félicité le Fonds pour les initiatives prises récemment en matière de gestion comme la mise en place du Groupe de travail des politiques et procédures et se sont intéressées aux résultats obtenus par le nouveau service hors siège mis en place par le FNUAP pour renforcer la coordination. Une délégation a demandé un complément d'information sur les directives en matière de gestion des services d'appui technique au niveau des programmes (SAT) ainsi que les directives interorganisations révisées. En ce qui concerne la gestion des projets interrégionaux, une délégation s'est déclarée préoccupée par les conclusions des commissaires aux comptes selon lesquelles les projets ne comportaient pas d'objectifs clairs et quantifiables. On a également proposé d'améliorer la gestion des programmes en renforçant les évaluations et en tenant compte des enseignements tirés de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies.

101. S'agissant du choix et du recrutement des consultants, une délégation a proposé au FNUAP d'adopter une approche plus systématique en utilisant notamment le fichier des consultants. La question a été posée de savoir si les consultants ne devaient pas être obligatoirement recrutés parmi ceux dont les noms figuraient au fichier. Certaines délégations ont également demandé des précisions sur les méthodes de mise à jour du fichier, notamment au niveau des services extérieurs, et sur le recours aux consultants nationaux dans le cadre du maintien et du renforcement des capacités. Une délégation a également demandé des précisions sur les deux cas de soldes négatifs du Fonds d'affectation spéciale qui ont été relevés par les commissaires aux comptes.

102. La plupart des délégations se sont prononcées en faveur d'un dialogue constant sur les questions d'audit et du renforcement des activités de suivi du Conseil d'administration. Compte tenu de l'importance du rapport du Comité des commissaires aux comptes, le débat biennal a été jugé insuffisant pour suivre de près les progrès accomplis par le FNUAP dans la mise en oeuvre des recommandations des commissaires aux comptes. À cet égard, une délégation a proposé au FNUAP de faire preuve de davantage de réalisme pour donner suite à chaque recommandation en indiquant ce qui peut être réalisé dans un délai donné et ce qui ne peut pas l'être, notamment les problèmes techniques et les perspectives à long terme. Ces informations faciliteront les activités de suivi du Conseil.

Réponse de l'administration

103. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations sur les initiatives prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes. Il s'est félicité de la proposition consistant à renforcer le dialogue avec le Conseil dans le cadre du suivi des progrès réalisés par le FNUAP. S'agissant des demandes relatives à l'établissement de calendriers précis, il a indiqué que la plupart des directives examinées par le Conseil seront mises au point avant novembre 1997 dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail des politiques et des procédures. Certaines de ces directives seront prêtes avant cette date. Ainsi, le projet de directives interorganisations révisées

relatives au SAT a déjà été distribué par l'Équipe spéciale interorganisations chargée du système SAT. De même, l'évaluation thématique des modalités d'exécution devrait être prête en février 1997.

104. Répondant aux questions concernant l'étude sur la capacité d'absorption, il a précisé que cette étude, qui fait suite à la demande exprimée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de mai 1996, servira de base à la mise au point des directives relatives à l'évaluation et au renforcement des capacités. Il a ajouté que les membres du Conseil avaient aidé à définir l'objet de cette étude et a remercié les gouvernements concernés pour leur précieuse collaboration. En ce qui concerne les questions de gestion générale du programme, le FNUAP s'est attaché en premier lieu à réviser l'ensemble de ses procédures de programmation en mettant l'accent sur les objectifs des projets et le renforcement des activités de suivi et d'évaluation. Il a précisé à cet égard que le FNUAP était conscient de la nécessité de renforcer les évaluations des programmes et de prendre note des enseignements tirés de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies. À cet effet, un nouveau cadre pour la mise au point des programmes et des stratégies a été mis en place et le rapport était examiné par le Groupe de travail des politiques et des procédures.

105. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné que la direction du FNUAP partageait les préoccupations des délégations concernant les réserves des commissaires aux comptes et la gestion de l'exécution nationale. Il a indiqué que dans ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait proposé aux différents fonds et programmes de mettre au point une stratégie coordonnée afin de combler les lacunes dans ce domaine. Le FNUAP s'est félicité de cette proposition lors du débat de la Cinquième Commission et a estimé que les consultations qu'il menait avec le PNUD pour mettre au point des directives en matière d'exécution nationale s'inscrivaient dans le cadre de la collaboration interorganisations. Parallèlement, le FNUAP a pris des mesures pour renforcer les capacités des bureaux extérieurs, aidé en cela par un conseiller en gestion auprès du Directeur exécutif. Une attention particulière a été accordée à cet égard au programme de formation du personnel du Fonds. Il a ajouté que les activités de formation faisaient l'objet d'une évaluation dont les résultats seront présentés à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration de 1997.

106. S'agissant du recrutement de consultants, le FNUAP a reconnu la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure répartition des consultants nationaux. À cet égard, des lettres ont été adressées en 1996 aux équipes d'appui aux pays et aux bureaux de pays pour leur rappeler la nécessité d'inscrire les experts régionaux et nationaux sur le fichier du siège. Conformément aux directives interorganisations actuelles relatives au SAT, on doit faire appel en premier lieu aux consultants nationaux pour les besoins en matière d'appui technique. Cette disposition a été reconduite dans la version révisée des directives.

107. Répondant à la question concernant les soldes négatifs du fonds d'affectation spéciale, le Directeur exécutif adjoint a précisé que l'un des deux cas avait été résolu avant l'établissement du document DP/FPA/1997/4.

Quant à l'autre solde négatif, il avait été ramené à 3 748 dollars avant d'être apuré avant la fin de l'année 1996. Le FNUAP veillera à éviter ce genre de problème à l'avenir.

Décision du Conseil

108. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

97/2. FNUAP : rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le document DP/FPA/1997/4 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.7);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir les fonds d'affectation spéciale, l'exécution nationale, les arrangements applicables aux services d'appui technique, la gestion des projets interrégionaux et la sélection et l'utilisation des consultants;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

IV. FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

109. Le Président a rappelé aux délégations qu'à sa troisième session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration avait adopté la décision 96/38 dans laquelle il priait le Président du Conseil d'administration de s'enquérir des vues des Conseils d'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de devenir membres du Comité mixte des directives sanitaires. En l'absence de la Présidente sortante, Mme Annette des Îles, la Vice-Présidente sortante, Mme Cecilia Rebong, rendra compte au Conseil de la suite donnée à cette initiative.

110. La Vice-Présidente sortante a informé les membres des mesures prises pour intégrer le Conseil d'administration au Comité mixte des directives sanitaires. Comme convenu, le Président a saisi par écrit les Présidents des Conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF. Dans le même temps, la Directrice

/...

exécutive a écrit à ses homologues des deux organisations pour leur demander de soumettre cette question à leurs Conseils d'administration respectifs. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a pour sa part informé le Conseil d'administration de l'UNICEF, à sa troisième session ordinaire de 1996, de la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP. Le Conseil d'administration de l'UNICEF a décidé d'examiner cette question à sa première session ordinaire de 1997. Le Directeur général de l'OMS et la Directrice générale de l'UNICEF ont adressé une lettre commune à la Directrice exécutive du FNUAP dans laquelle ils ont exposé le projet d'arrangement relatif au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires qu'ils envisagent de soumettre à leurs Conseils d'administration respectifs. Le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP était saisi du document DP/FPA/1997/5 contenant le projet d'arrangements qu'il doit examiner.

111. Les délégations se sont félicitées de la célérité avec laquelle l'ancien Bureau et le secrétariat du FNUAP ont donné suite à la décision 96/38. Plusieurs délégations ont réaffirmé leur conviction que la participation du FNUAP au Comité mixte serait mutuellement profitable. Une délégation a souligné que cette participation n'entraînera pas un surcroît de travail administratif pour le FNUAP. De nombreuses délégations ont fait valoir que la correspondance relative à cette question n'était pas suffisamment explicite quant à la participation du FNUAP au nouveau Comité de coordination. Ainsi, elles se sont demandé si le FNUAP ne participerait qu'aux débats directement liés à son domaine de compétence ou s'il n'assisterait aux travaux du Comité qu'en qualité de simple observateur. De manière générale, les délégations ont estimé que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP ne devait présenter sa candidature que sur la base de l'égalité totale entre tous les membres.

112. À la demande du Président, la Directrice exécutive a répondu à ces préoccupations en expliquant que le malentendu au sujet du rôle du FNUAP était dû à la formulation de la décision 96/38 qui demandait au Fonds de participer en qualité d'observateur à la réunion du Comité mixte de janvier 1997. Or, cette réunion ayant été annulée, les Conseils d'administration des trois organismes n'ont pu prendre les mesures nécessaires pour permettre au FNUAP de participer en qualité de membre à part entière du nouveau Comité de coordination avant la réunion suivante qui doit se tenir en mai 1997. Ce nouveau calendrier permettra néanmoins aux secrétariats des trois organismes de préparer le mandat du nouveau Comité de coordination qui sera peut-être soumis au Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, à sa deuxième session ordinaire de 1997, prévue en mars. La Directrice exécutive a assuré le Conseil que le FNUAP sera membre à part entière, au même titre que les deux autres organismes. Fort de cette assurance, le Conseil a adopté la décision ci-après :

97/1. Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la note du Président sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration (DP/FPA/1997/5);

/...

2. Souscrit aux arrangements proposés dans le document DP/FPA/1997/5, tels qu'ils sont énoncés ci-après :

a) L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires deviendra le Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

b) Le mandat du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires sera modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organismes;

c) L'ordre du jour de la réunion du Comité sera conçu de manière à ce que les questions intéressant tout particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la population soient regroupées;

3. Recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

4. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec le concours du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de porter la présente décision à l'attention du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé;

5. Prie le secrétariat du Conseil d'administration de distribuer, dès qu'il sera disponible, le mandat modifié du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires.

16 janvier 1997

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP

V. HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS

113. Pour l'examen de cette question, le Conseil d'administration était saisi des documents suivants : Harmonisation de la présentation des budgets : PNUD, FNUAP et UNICEF (DP/1997/2 et Add.1) et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/10).

114. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration du PNUD a présenté la question au nom du PNUD et du FNUAP. Il a déclaré que la présentation de propositions officielles sur l'harmonisation lors de la session en cours du Conseil d'administration constituait un tournant décisif pour les deux organisations et que l'UNICEF prévoyait de soumettre des propositions similaires à son Conseil d'administration. L'Administrateur assistant a ensuite passé en revue le processus qui a conduit à la formulation de propositions officielles.

/...

115. Il a rappelé que le projet d'harmonisation avait vu le jour en 1994 avec l'adoption par les différents conseils d'administration de décisions demandant aux chefs des secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF de travailler à harmoniser la présentation de leurs budgets, en vue de parvenir à des définitions communes et de garantir une plus grande transparence et une meilleure comparabilité. Le Conseil avait été informé que les travaux, qui prendraient pour point de départ les budgets de chaque organisation pour l'exercice 1996-1997, débuteraient à la mi-février 1996. En effet, en raison de décisions prises, indépendamment du projet d'harmonisation, par le Conseil d'administration de l'UNICEF et qui concernaient le budget intégré de l'organisation, la plupart des travaux réalisés en 1995 étaient devenus caducs.

116. L'Administrateur assistant a souligné qu'en 1995 et en 1996, le Conseil d'administration avait été tenu informé des progrès réalisés par le biais de plusieurs rapports intérimaires et documents de travail. Un rapport sur l'état des travaux avait été présenté oralement au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996. En outre, les conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF avaient tenu plusieurs réunions informelles.

117. Divers échanges de vues sur la question de l'harmonisation avaient permis d'élaborer des principes directeurs précieux, sous la forme d'une déclaration présentée par une délégation et approuvée par d'autres, à l'intention des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF. Il avait alors été décidé d'un commun accord que l'harmonisation consisterait à faire en sorte que les budgets soient plus similaires les uns aux autres dans leur présentation, afin de les rendre plus compréhensibles et de faciliter la prise de décisions, et que cette similarité accrue devait aller au-delà du style de présentation. Toutefois, harmonisation ne voulait pas dire identité. On estimait que les efforts d'harmonisation devaient concerner aussi les principes régissant l'élaboration des budgets.

118. L'Administrateur assistant a souligné que le Conseil d'administration avait évoqué, lors des séances informelles, un autre principe important, selon lequel l'analyse et l'information devaient aider les conseils d'administration dans l'élaboration de politiques stratégiques et la prise de décisions, et non pas les conduire à s'attarder dans les détails budgétaires.

119. Les propositions présentées concernaient : a) un mode de présentation commun des budgets d'appui biennaux; b) des termes et définitions communs y afférents; c) une méthode commune d'établissement des prévisions budgétaires.

120. L'Administrateur assistant s'est félicité des réactions positives officieuses de certaines délégations. Il a déclaré que, si l'exercice d'harmonisation était un succès, le mérite en reviendrait aussi au Conseil d'administration et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Il a insisté sur le soutien constructif et l'esprit de coopération dont avaient fait preuve au long des années les membres du Conseil et du CCQAB. Les organisations avaient particulièrement été encouragées dans leurs efforts par le CCQAB, qui avait déclaré que les propositions présentées contribueraient en effet à élaborer une présentation des budgets qui soit à la fois détaillée et transparente.

121. Toutes les délégations ont félicité les organisations des propositions présentées sur l'harmonisation des budgets. Elles ont salué les efforts du groupe de travail commun PNUD/FNUAP/UNICEF sur l'harmonisation et la qualité de ses travaux. Elles se sont dites très encouragées par les observations élogieuses du CCQAB et ont convenu que les propositions contribueraient effectivement à garantir une présentation détaillée et transparente des budgets. Certaines délégations ont demandé aux organisations de faire part de leur expérience aux autres organismes des Nations Unies afin de promouvoir une plus grande cohérence entre les budgets d'appui au sein du système des Nations Unies.

122. De nombreuses délégations ont noté que l'adoption d'un mode de présentation commun, de termes et définitions communs et d'une méthode commune d'établissement des prévisions budgétaires aiderait le Conseil d'administration à comparer les budgets des trois organisations. Elles ont dit attendre avec intérêt la présentation des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999, qui permettraient de voir si l'harmonisation était réussie ou appelait de nouvelles améliorations.

123. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de suivre l'application des propositions. L'une d'entre elles, tout en étant très satisfaite des propositions formulées, a estimé que l'approche intégrée adoptée par l'UNICEF était excellente et que le PNUD et le FNUAP pourraient tirer parti d'une telle approche.

124. Une délégation a déclaré qu'il serait utile que les budgets fassent apparaître l'écart entre les prévisions de dépenses et l'utilisation réelle des ressources et a mis en évidence l'importance non seulement de l'analyse des variances mais aussi de celle des tendances. Elle a aussi demandé comment il était possible de présenter séparément les dépenses d'équipement et les recettes au titre des locaux à usage de bureaux dans un fonds relatif aux immobilisations qui serait alimenté par des crédits provenant des ressources générales et fonctionnerait comme un budget d'équipement (voir DP/1997/CRP.3, par. 16).

125. Une autre délégation a salué la qualité du travail accompli et, tout en reconnaissant que chaque organisation avait une mission unique, a demandé que le texte accompagnant les tableaux budgétaires ait un caractère exhaustif, mais soit en même temps présenté sous forme résumée. Elle a également suggéré que les définitions générales soient complétées pour chaque organisation lors de la présentation des budgets définitifs. Elle a enfin proposé d'inclure un tableau relatif aux postes, similaire à celui consacré à l'utilisation des ressources.

126. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, a déclaré que les objectifs fixés en matière d'harmonisation par une délégation en mars 1996 et approuvés par le Conseil d'administration avaient été atteints. Ces objectifs se rapportaient à une définition et une utilisation communes des termes budgétaires, aux méthodes et politiques couramment admises en matière de comptabilité, à la diffusion d'informations clefs, aux normes de base concernant le contenu des budgets et au mode de présentation. La délégation a signalé que la société-conseil chargée par un État Membre d'évaluer les travaux effectués et les résultats obtenus avait rendu un avis très favorable. La délégation a déclaré que des progrès considérables avaient été accomplis et que les budgets étaient maintenant plus simples, plus transparents, plus exhaustifs et plus

faciles à comparer. Elle a souligné qu'il incombait désormais au Conseil d'utiliser l'outil mis à sa disposition, en prenant le temps de bien le comprendre et en apprenant à s'en servir comme moyen de gestion, et d'éviter de se perdre dans les détails. En effet, des différences réapparaîtraient si le Conseil demandait des détails qui ne soient pas de caractère stratégique. Enfin, la délégation a estimé qu'il était essentiel que les organisations poursuivent leurs efforts d'harmonisation et s'efforcent d'atteindre les objectifs fixés.

127. Une autre délégation, tout en félicitant les organisations pour les résultats obtenus, a exprimé des réserves quant aux définitions et à la terminologie. Elle a souligné que, si elle reconnaissait comme les organisations que le classement par unité administrative était le plus pratique, ce n'était pas à ses yeux le plus logique. Elle considérait comme acceptables les définitions fournies par les organisations, mais il fallait que le texte d'accompagnement apporte des éclaircissements en décrivant avec précision les activités et les produits, les objectifs et les buts, afin que l'on puisse évaluer la qualité de la performance.

128. La même délégation a ensuite demandé des éclaircissements sur la manière dont étaient déterminés les coûts administratifs des programmes multibilatéraux, afin de savoir si ces programmes recevaient des subventions du budget ordinaire. En outre, elle a demandé si la fonction d'appui au niveau des pays était prise en compte au titre des programmes ou de l'appui aux programmes. Elle s'est également interrogée sur la forme et le fond du modèle de budget. Tout en approuvant la présentation des tableaux, elle a souligné que, compte tenu de l'insuffisance des définitions et de la nature complexe des organisations, il importait de préciser davantage le contenu effectif de chaque rubrique budgétaire. Enfin, elle a indiqué que les organisations devaient poursuivre le processus d'harmonisation, à savoir par exemple examiner la question des indicateurs communs de performance, comme la comparaison du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, la part relative des budgets administratifs dérivée des diverses composantes, la proportion des administrateurs par rapport aux autres catégories de personnel et le montant des fonds de programmation par poste.

129. Une délégation a demandé aux organisations de faire le bilan de l'approche harmonisée à la fin du cycle. Elle a demandé si l'organigramme n'avait qu'une valeur d'hypothèse et a demandé que l'on reconnaisse comme il se devait les structures existantes.

130. Une autre délégation, se référant à la déclaration de l'Administrateur assistant, a demandé des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles les travaux d'harmonisation fondés sur les budgets 1996-1997 n'avaient pas commencé avant la mi-février 1996.

131. Le Président, résumant les observations des délégations, a noté que de manière générale, elles approuvaient les propositions présentées. Il a ajouté que le Conseil d'administration attendait avec intérêt la troisième session ordinaire, où les chiffres réels seraient présentés selon la nouvelle approche. Il a encouragé les organisations à faire part de leur expérience aux autres organismes du système des Nations Unies.

132. L'Administrateur assistant a remercié le Président et les délégations de leurs aimables paroles et a assuré que l'on ne serait pas parvenu à de tels résultats sans les encouragements du Conseil d'administration. Le travail préparatoire entrepris par les trois organisations devait être considéré comme l'une des principales étapes d'un processus continu. La présentation du budget, avec les chiffres réels, permettrait aux organisations de régler les problèmes encore pendants à mesure qu'ils apparaîtraient. Il a indiqué que les organisations avaient tenu le Comité consultatif pour les questions administratives (Finances et budget) informé des progrès réalisés. Concernant la question du budget d'équipement du PNUD, l'Administrateur assistant a signalé que cette question était liée à la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, qui n'était pas comprise dans le budget biennal, et qu'elle était en cours d'examen.

133. Le Chef de la Section du budget du PNUD a signalé que le groupe de travail sur l'harmonisation avait bien conscience que les propositions à l'étude n'étaient qu'un commencement et que l'on acquerrait plus d'expérience en travaillant sur les budgets réels.

134. Concernant la nécessité d'apporter plus de précisions dans le document principal, le Chef de la Section du budget a indiqué qu'il avait été décidé que seules les données globales figureraient dans ce document et que les informations de détail seraient fournies sur demande. Il a ajouté que le document réel comprendrait des textes explicatifs qui ne figuraient pas dans le modèle et qui présenteraient des informations et des justifications à l'appui des propositions budgétaires.

135. S'agissant des définitions, le Chef de la Section du budget du PNUD a fait remarquer que les organisations étaient conscientes qu'il fallait poursuivre les travaux. Il a précisé que des améliorations seraient apportées lors de la préparation des budgets réels. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration du FNUAP et le Chef de la Section du budget du PNUD ont indiqué que les différences entre les programmes, l'appui aux programmes, et la gestion et l'administration seraient précisées le moment venu.

136. Répondant à la question concernant l'organigramme du modèle, le Chef de la Section du budget du PNUD a confirmé qu'il s'agissait d'une hypothèse de travail et que les budgets définitifs seraient accompagnés des organigrammes réels de chaque organisation.

137. S'agissant du retard avec lequel les organisations avaient commencé leurs travaux d'harmonisation fondés sur les budgets de l'exercice 1996-1997, il a déclaré que l'UNICEF avait dû présenter à son Conseil d'administration son nouveau budget intégré en dehors du processus d'harmonisation. En conséquence, le budget 1996-1997 de l'UNICEF n'avait pas été prêt avant février 1996.

138. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration du FNUAP a également remercié les délégations de leurs observations encourageantes et convenu qu'une première étape avait été franchie. Elle a signalé qu'avec les propositions budgétaires réelles, les organisations pourraient, s'il y avait lieu, affiner leurs propositions.

139. Concernant le rapport entre les budgets administratifs et les budgets-programmes, elle a indiqué que le document budgétaire présenterait des informations supplémentaires. Mais on pourrait aussi trouver un complément d'information dans d'autres documents, comme le plan de travail.

140. S'agissant des prévisions révisées, elle a indiqué que le CCQAB avait fait des observations, mais qu'aucun problème majeur n'avait été soulevé. Le Chef de la Section du budget du PNUD a signalé qu'en raison du calendrier de préparation des documents budgétaires à l'intention du Conseil d'administration, il n'avait pas été possible d'inclure les dépenses réelles.

141. La Directrice (FNUAP) a souligné que les organisations étaient décidées à ne pas permettre que l'harmonisation reste lettre morte et à éviter de donner trop de détails dans les documents, afin que les propositions à l'étude restent un outil stratégique de prise de décisions. Concernant le traitement des dépenses d'appui qui couvrent l'assistance multilatérale, la Directrice (FNUAP) a indiqué qu'il était tenu compte des coûts marginaux.

142. S'agissant des ressources affectées, le Chef de la Section du budget du PNUD a annoncé que le tableau de planification des ressources indiquerait de manière claire et transparente l'affectation de ces ressources, par site, au financement des programmes, de l'appui aux programmes et de la gestion et de l'administration.

143. Le Conseil d'administration a approuvé le mode de présentation proposé pour le budget d'appui biennal du PNUD et du FNUAP tel qu'il est présenté dans le document DP/1997/2.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

Déclaration de l'Administrateur

144. L'Administrateur a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et au nouveau bureau du Conseil d'administration et a rendu hommage au bureau et aux membres sortants. Il a exprimé l'espoir que 1997 serait une année productive, marquée par l'instauration d'un dialogue constructif, l'adoption de décisions par consensus et l'amélioration des méthodes de travail. Il a évoqué les problèmes et les perspectives de 1997, notant qu'une ère nouvelle commençait avec l'élection du nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan. Les questions essentielles à traiter en 1997 concernaient notamment l'application accélérée des textes adoptés par le Conseil, qui faisaient date, l'exécution du programme du PNUD, l'exercice effectif des responsabilités et la gestion du changement. On se faisait peu à peu une idée de ce que le PNUD devrait être au XXI^e siècle : il devrait notamment mieux définir ses relations avec les partenaires du développement, améliorer les conditions de vie des plus pauvres, tirer des enseignements de son expérience et tenir compte des expériences des pays. Le PNUD, bien géré et responsable, serait attaché à la qualité des programmes et mènerait une action efficace et décisive. Les recommandations formulées au cours du processus de changement seraient présentées au Conseil à sa session annuelle. Elles seraient axées sur la qualité des services offerts aux pays, sur l'efficacité, les résultats et la rentabilité des projets, ainsi que sur la transparence.

145. L'Administrateur a insisté sur l'importance du plan de travail pour 1997. Il a noté que tout avait été fait pour que les débats, lors de la session annuelle, soient intéressants et axés sur les problèmes essentiels et qu'ils comprennent une table ronde de haut niveau sur l'élimination de la pauvreté. Il a ensuite passé en revue un certain nombre d'événements survenus depuis la session précédente et annoncé qu'il attendait les questions et les observations du Conseil d'administration en réponse à ses propres remarques.

146. Plusieurs délégations ont accueilli avec intérêt la déclaration de l'Administrateur. Une délégation a demandé des précisions sur les conditions dans lesquelles s'exercerait l'exercice effectif des responsabilités. Une autre a souligné qu'il était essentiel de contrôler l'exécution des programmes en 1997 et demandé des renseignements sur les objectifs quantitatifs en matière d'exécution. Un intervenant a dit qu'il importait d'envisager les problèmes au niveau national. Plusieurs se sont prononcés en faveur de la poursuite du dialogue avec le Conseil d'administration sur la question du processus de changement.

147. Une délégation a demandé comment le PNUD pouvait garantir qu'il parviendrait à mobiliser 3,3 milliards de dollars, comme prévu dans la décision 95/23 du Conseil d'administration. Une autre a noté que, compte tenu de l'augmentation du montant des ressources autres que les ressources de base, le Conseil ne semblait plus contrôler qu'un tiers des ressources du PNUD. On a demandé un complément d'information sur la pertinence des activités financées sur les ressources autres que les ressources de base.

148. Un intervenant, prenant la parole au nom du Groupe africain, a annoncé l'intention du Groupe d'oeuvrer, avec d'autres représentants régionaux, au renforcement des bureaux de pays du PNUD et d'appuyer le système des coordonnateurs résidents. Il a ajouté que le financement du budget de base était essentiel et qu'il serait utile de disposer de rapports plus concrets sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

149. L'Administrateur a annoncé que la question de l'exercice effectif des responsabilités serait examinée en détail lors de la session en cours et des sessions à venir, ainsi que dans le cadre du processus de changement. Il prévoyait la mise en place de "réseaux de connaissances" dans le cadre de l'amélioration des systèmes d'information du PNUD. On envisageait de créer une fonction d'audit interne élargie. L'accent serait mis sur l'autonomisation des pauvres, domaine dans lequel le PNUD collaborerait avec d'autres organismes des Nations Unies. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration que des objectifs avaient été fixés pour l'exécution des programmes, ce qui était la principale priorité du PNUD. Il a ajouté que l'une des mesures récemment appliquées consistait à limiter pour une durée de six mois les voyages des administrateurs de haut rang et des représentants résidents.

150. Une délégation a demandé des informations sur les relations entre le PNUD et la Banque mondiale. Une autre a souligné qu'il était nécessaire de préserver des structures appropriées dans les bureaux extérieurs de toutes les régions. Plusieurs intervenants ont salué les efforts faits par l'Administrateur pour mobiliser des ressources au titre du budget de base, quelques-uns notant en outre que le PNUD ne pourrait à lui seul mener cette tâche à bien. Une

délégation a proposé de recourir à des mécanismes spéciaux pour mobiliser davantage de ressources et de mettre en place une stratégie d'information susceptible d'avoir une influence favorable sur l'opinion publique des pays donateurs. Il était nécessaire, pour améliorer l'image de l'organisation, de procéder à une évaluation honnête et transparente de l'impact des programmes du PNUD ou de singulières réussites. Une délégation a suggéré que le secteur privé participe davantage à la mobilisation des ressources.

151. Un autre intervenant a demandé que l'on explique comment le PNUD contribuait à diffuser des informations sur les objectifs approuvés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et contenus dans le document "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle". Il a également demandé des éclaircissements sur le rôle de l'Administrateur en tant que Coordonnateur spécial du développement économique et social.

152. L'Administrateur a déclaré qu'il serait favorable à une plus grande participation du Conseil d'administration aux programmes financés par des ressources autres que les ressources de base et qu'il était essentiel de renforcer la coordination au niveau des pays et de confier les fonctions de coordonnateur résident aux membres du personnel les plus qualifiés. Il a noté que certains représentants résidents venaient d'autres organismes des Nations Unies. Il a appelé l'attention du Conseil sur deux documents distribués à la session : l'un portait sur le rôle du PNUD et du coordonnateur résident, l'autre sur la tâche de l'Administrateur en tant que Coordonnateur spécial du développement économique et social. Concernant les objectifs du Comité d'aide au développement pour le XXI^e siècle, il a mis en évidence la communauté d'intérêts du PNUD et du Comité. Le PNUD et l'OCDE collaboraient étroitement dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et du suivi des conférences. Le PNUD et la Banque mondiale entretenaient de très bons rapports, notamment dans le cadre de leurs activités relatives au suivi des conférences internationales et à la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique. L'Administrateur a évoqué différents aspects de la réforme de l'ONU ainsi que les efforts déployés au sein du système des Nations Unies concernant les mécanismes interinstitutions et au niveau intergouvernemental. En réponse à une question, il a annoncé que le PNUD prêterait attention aux dotations en personnel et à l'organisation des bureaux extérieurs dans l'élaboration du budget 1998-1999. Il a pris note avec satisfaction des remarques concernant la mobilisation des ressources, l'évaluation des résultats et le renforcement de la coopération avec le secteur privé. Concernant ce dernier point, il a noté le projet de création d'un comité du PNUD aux États-Unis et a souhaité que d'autres soient créés dans d'autres régions.

VI. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Premier cadre de coopération à l'échelon mondial

153. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui au programme (BPAP) a présenté le texte révisé du premier cadre de coopération à l'échelon mondial (DP/GCF/1). Il a noté que le document révisé aurait tout eu à gagner d'un processus de consultation préliminaire. Il a fait le point des sujets de préoccupation mentionnés lors de la troisième session

ordinaire de 1996 au cours de l'examen de la première version du cadre de coopération à l'échelon mondial et présenté plusieurs observations concernant l'importance générale du programme mondial et son rôle. Il a abordé les problèmes communs à de nombreux programmes de pays concernant le développement humain durable en général, et plus précisément des questions telles que l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, l'énergie durable, la recherche en matière de santé et le VIH/sida. Les évaluations qui ont été faites des ressources spéciales du Programme et des programmes mondiaux et interrégionaux avaient mis en relief certaines limites mais également souligné l'importance du rôle des programmes multinationaux du PNUD. L'Administrateur a pris acte de certains des commentaires les plus critiques figurant dans les évaluations qui portent notamment sur la multiplicité des domaines d'action prioritaires, qui se traduisait par une fragmentation du programme; la difficulté d'évaluer les programmes menés; le faible rang de priorité accordé à l'établissement de partenariats; et le peu de visibilité au sein du PNUD. Il a reconnu qu'il était nécessaire de mieux orienter l'action, mais a également souligné combien il importait de faire preuve de souplesse, car le programme mondial constituait pour le PNUD le seul poste budgétaire lui permettant de faire face à de nouveaux problèmes et d'appuyer des partenariats mondiaux importants.

154. Le programme mondial actuel différait des programmes précédents tant par son orientation concrète et son mode de gestion que par l'ampleur des moyens globaux de financement et l'allocation des ressources à l'intérieur du programme. La plus grande partie des ressources du programme mondial serait consacrée aux aspects suivants : cadres macropolitiques au service du développement humain durable; énergie, sécurité alimentaire et approvisionnement en eau pour les pauvres des zones rurales et urbaines; moyens d'existence durables, amélioration des capacités et création d'emplois pour les pauvres; renforcement des capacités nationales en matière d'analyse des sexes et de formulation de cadres politiques et juridiques faisant place aux femmes; structures gouvernementales; et gestion du secteur public. Dans ce contexte, l'objectif du programme mondial était d'analyser les questions et tendances importantes pour le développement humain durable, où la coopération multilatérale serait susceptible de jouer un rôle sur le plan des activités et du renforcement des capacités. Le programme permettrait également de soutenir des partenariats mondiaux et de s'acquitter de tâches clefs dans les domaines d'action prioritaires du PNUD. Une partie importante des ressources servirait à l'élaboration des stratégies et méthodes ainsi qu'à la mise à l'essai des outils et instruments nécessaires. Le PNUD s'efforcerait d'améliorer la qualité des informations mises à la disposition des décideurs, notamment en mettant au point des indicateurs et des normes ainsi qu'en ayant recours à l'informatique pour promouvoir le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

155. Une deuxième catégorie de ressources permettrait de faire face aux problèmes nouveaux, d'honorer des engagements de longue date pris dans le cadre de partenariats mondiaux et d'aborder un certain nombre de questions dans le cadre de coopération.

156. Nombre de délégations ont formulé des observations sur le document DP/GCF/1 et la présentation faite par l'Administrateur assistant. La plupart d'entre elles ont indiqué que même si les informations fournies oralement lors de la

session étaient très utiles, le document DP/GCF/1 n'abordait pas de manière adéquate les sujets de préoccupation mentionnés à la troisième session ordinaire. Bien que certains intervenants aient indiqué qu'ils pourraient approuver le cadre de coopération si un document stratégique portant sur la coopération mondiale était présenté lors d'une session ultérieure, d'autres ont déclaré qu'ils n'étaient pas du tout en mesure d'accepter le cadre à la session en cours. Certaines délégations ont noté que le document devrait donner une image précise des activités menées dans le cadre du programme mondial. Il convenait d'apporter plus de clarté et de précision, d'établir un ordre de priorité et de tenir compte des résultats des évaluations. Un intervenant a déclaré au nom du Groupe des États africains que la structure de base du cadre était acceptable, notamment les thèmes abordés, et demandé s'il serait possible d'y incorporer la coopération Sud-Sud ou une coopération triangulaire. Un certain nombre de délégations ont demandé que les résultats de l'évaluation des programmes mondiaux, interrégionaux et régionaux, publiés en novembre 1996, soient pris en compte dans le cadre de coopération à l'échelon mondial. Plusieurs délégations ont souligné l'importance pour le programme des indicateurs et des normes de performance. Il a été indiqué que le PNUD pouvait collaborer avec les organismes donateurs dans certains domaines visés par le cadre de coopération.

157. Une délégation a indiqué qu'elle ne pouvait approuver le document car cela revenait à approuver la dépense de 126 millions de dollars qu'il était prévu d'engager au titre de la rubrique 1.3 pour la période 1997-1999. Le document devait être plus spécifique pour justifier une telle dépense. La délégation a reconnu que le Conseil d'administration n'avait pas donné d'instructions suffisamment précises et souligné qu'il fallait consacrer davantage de temps et d'énergie à établir un nouveau document. Ce document devrait comprendre des objectifs bien structurés et précis, c'est-à-dire aussi décrire les projets, faire état des montants affectés à leur exécution, donner une idée des résultats de l'évaluation, préciser la valeur ajoutée ainsi que l'impact sur le terrain, projet par projet, et démontrer en quoi le PNUD l'emportait sur les autres agents d'exécution. Une autre délégation a souligné que la structure du cadre de coopération avec les pays ne devrait pas être la même que celle du cadre de coopération à l'échelon mondial : ce dernier devait être plus spécifique. Il était essentiel d'y inclure une réflexion stratégique et un plan général d'exécution. L'un des intervenants a noté que le PNUD avait déjà l'autorisation de commencer à mettre en oeuvre son cadre de coopération à l'échelon mondial mais qu'il ne devrait pas lancer de nouvelles activités avant qu'un nouveau plan soit présenté et approuvé par le Conseil d'administration.

158. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une claire division du travail avec les autres organisations concernant les programmes mondiaux. Une délégation a demandé à connaître les projets qui seraient supprimés si les ressources venaient à manquer et s'il existait des possibilités de co-financement. Une autre délégation a indiqué que le Conseil d'administration n'avait pas besoin de disposer de tous les détails des projets, car il s'agirait alors de microgestion. Toutefois, ainsi qu'un autre intervenant l'a noté, l'obligation de rendre des comptes était un aspect essentiel et le Conseil d'administration devait être sûr que les activités à mener dans le contexte du cadre de coopération à l'échelon mondial n'étaient pas trop lourdes. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'adopter une conception plus

intersectorielle des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'environnement. Une délégation a souligné combien il importait d'utiliser des indicateurs pour réaliser les objectifs du programme mondial et demandé des informations sur la collaboration du PNUD avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) dans ce domaine. Un autre intervenant a souligné combien il importait de tenir compte du suivi des grandes conférences internationales.

159. L'Administrateur assistant a assuré le Conseil d'administration que des consultations auraient lieu à date rapprochée en ce qui concernait la documentation à établir touchant le programme mondial. Une série de déjeuners rapides serait organisée afin d'examiner les questions soulevées par le Conseil d'administration. Pour répondre à une question, l'Administrateur assistant a indiqué que le tableau où figuraient les pourcentages de ressources à affecter dans le cadre du programme mondial avait été omis dans le cadre révisé parce que les descriptifs détaillés des projets n'étaient actuellement pas disponibles, ce qui rendait difficile toute ventilation précise des ressources par thème. Ces informations ne seraient disponibles qu'en 1998 ou 1999. Il a noté que le financement prévu à la rubrique 1.3 permettait au PNUD de répondre avec souplesse aux besoins considérables qui apparaîtraient bientôt en matière de développement humain durable. Le PNUD éviterait de mener des activités faisant double emploi avec celles d'autres organisations. Sa participation à des activités conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies permettait d'apporter une réponse coordonnée aux problèmes. L'Administrateur assistant a noté que le PNUD ne pouvait pas soudainement se soustraire à ses responsabilités dans le cadre des grands arrangements de co-financement, même si sa contribution financière était mineure, bien que ces arrangements puissent être progressivement abandonnés. Le PNUD était tributaire des compétences techniques mises à sa disposition par les autres institutions au titre de ces partenariats.

160. L'Administrateur assistant a souligné que l'orientation du projet de cadre présenté à la session en cours était mieux définie. On pouvait envisager de regrouper encore davantage les 25 catégories mentionnées dans le document et de supprimer progressivement certaines sous-catégories. L'Administrateur assistant a assuré le Conseil d'administration que même s'il était possible d'accroître encore la spécificité du cadre de coopération, le PNUD avait prêté l'oreille aux observations faites par les membres du Conseil à la troisième session ordinaire de 1996 et poursuivrait les efforts déployés dans ce sens. Il a souligné de nouveau qu'il serait actuellement difficile de ventiler les dépenses à prévoir par catégorie.

161. Pour répondre à une question, l'Administrateur assistant a noté que les activités du secteur privé n'avaient pas fait l'objet d'une description détaillée dans le document. D'importantes interventions avaient lieu dans ce domaine, notamment en ce qui concernait les microcrédits et les micro-entreprises, mais elles ne constituaient qu'un élément mineur de l'ensemble du programme. L'Administrateur assistant a également souligné qu'il avait été demandé aux directeurs de projets d'intégrer à leurs programmes les sexes et la durabilité écologique. Pour ce qui était des liens avec les programmes de pays, les partenariats mondiaux visaient à accroître la participation des pays du Sud ainsi qu'à renforcer la coopération technique et la mise en place de capacités. Le PNUD collaborait avec d'autres organisations

à la mise au point d'indicateurs, en particulier en ce qui concernait l'analyse conjoncturelle.

162. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses observations utiles et constructives. Il l'a assuré que les résultats des évaluations seraient pris en compte dans l'élaboration d'une stratégie et d'un cadre de mise en oeuvre du programme mondial. Le PNUD améliorerait la spécificité du programme et mènerait un effort concerté pour établir des priorités et éliminer les activités sans rapport avec la mission de base. Le PNUD estimait, avec le Conseil d'administration, que le programme mondial pouvait être encore mieux centré. Un diagramme montrant les domaines d'action prioritaires du PNUD était distribué au Conseil. L'Administrateur a noté que ce diagramme montrait également les activités de suivi des conférences internationales. Il espérait pouvoir quantifier dès que possible les ressources affectées au programme. Les partenariats et le co-financement permettaient de diversifier les approches et s'avéraient fort utiles. Le co-financement apportait les ressources voulues et permettait d'éviter les chevauchements d'activités entre les diverses organisations. Il permettait au PNUD de prendre part à des processus importants et d'y représenter ainsi les intérêts des pays visés par le programme.

163. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/5. Premier cadre de coopération mondial

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la version révisée du premier cadre de coopération à l'échelle mondiale, qui figure dans le document DP/GCF/1, ainsi que des déclarations faites à ce sujet par l'Administrateur et l'Administrateur assistant;

2. Rappelle sa décision 96/42;

3. Prie l'Administrateur, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration à la session en cours, de poursuivre l'élaboration du projet de premier cadre de coopération mondiale, en procédant sans tarder à des consultations avec le Conseil d'administration et de mettre au point, en vue de la soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil, à la troisième session ordinaire de 1997, une proposition révisée comprenant un plan stratégique d'exécution et tenant compte des éléments ci-après :

a) La nécessité de tenir pleinement compte des conclusions de l'évaluation de l'impact du programme mondial et des programmes interrégionaux et régionaux effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement en novembre 1996, ainsi que des observations formulées par les délégations à la session en cours;

b) La nécessité de concentrer les efforts sur des activités qui :

i) ont un caractère mondial et une perspective mondiale; ii) ne peuvent être exécutées dans le cadre de programmes régionaux ou nationaux;

/...

iii) peuvent contribuer à renforcer les efforts déployés au niveau national pour atteindre l'objectif d'un développement humain durable;

c) La nécessité de définir un ordre de priorité entre les activités et de concentrer les efforts, compte tenu du mandat et des domaines d'activité prioritaires actuels du Programme des Nations Unies pour le développement, sur des domaines dans lesquels celui-ci peut avoir un impact;

d) La nécessité d'éviter les doubles emplois tout en renforçant la collaboration avec les organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

4. Souligne que la proposition révisée devrait :

a) Présenter, à l'intention du Conseil d'administration, un aperçu détaillé des activités en cours auxquelles il sera mis fin durant la période 1997-1999;

b) Préciser la façon dont les activités seront suivies et évaluées, sur la base d'indicateurs et de normes de résultat, en particulier en ce qui concerne leur impact au niveau des pays;

5. Décide que dans l'intervalle :

a) Les activités au titre desquelles des dépenses ont déjà été engagées se poursuivront;

b) Un montant pouvant atteindre jusqu'à 33,3 % des ressources allouées au programme mondial à la rubrique 1.3 pourront être engagées au titre d'activités, conformément aux principes énoncés aux alinéas a) à d) du paragraphe 3 de la présente décision;

c) La proposition révisée devrait présenter en annexe, à l'intention du Conseil d'administration, une liste des activités en cours et des activités prévues.

17 janvier 1997

Cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes

164. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1). Il a noté que d'importantes consultations avaient été menées avec les gouvernements lors de l'élaboration du cadre de coopération régionale. Le PNUD collaborerait avec toute une série de réseaux en vue d'atteindre les objectifs définis en matière de coopération régionale, et notamment avec les établissements universitaires et les ONG. La coopération technique entre pays en développement (CTPD) continuerait de se renforcer. L'intégration des problèmes d'égalité des sexes était également un élément essentiel du nouveau cadre. Des indicateurs de performance seraient

définis au stade de la conception des projets afin de mieux déterminer l'impact des projets du programme régional.

165. L'une des délégations, au nom de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le Bureau régional d'avoir établi le cadre de coopération régionale, qui était stratégique et bien centré. Malgré la diversité des pays de la région, le cadre montrait qu'ils pouvaient s'entendre sur un certain nombre de questions constituant des priorités régionales. Le processus préparatoire, qui avait comporté des consultations approfondies à l'échelon régional, avait été des plus utiles.

166. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au cadre de coopération, se félicitant notamment qu'aient été pris en compte les résultats et enseignements tirés des activités de coopération déjà menées, et reconnu l'importance des consultations menées lors de son élaboration, de la diminution du nombre de projets, de leur plus grande spécificité et de l'évaluation. Nombre d'intervenants ont souligné la pertinence de la stratégie proposée et des domaines thématiques décrits dans le document, qui mettent en relief des centres d'intérêt particuliers, comme la science et la technique, le commerce, les besoins des petits États insulaires en développement et la coopération technique entre pays en développement. Certains intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des ressources complémentaires pour la mise en oeuvre du programme. Une délégation s'est félicitée de la participation du PNUD aux activités de coopération multilatérale et bilatérale dans la région et a offert d'apporter son soutien pour les renforcer encore. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mettre en relief les activités visant à démarginaliser les problèmes d'égalité des sexes et concernant l'environnement.

167. Une délégation a demandé comment le programme régional s'inscrirait dans le cadre du programme de coopération mondiale et quelle place y était faite à l'élimination de la pauvreté. Elle a également demandé un complément d'informations sur la création de systèmes d'information et la fourniture de services visant à mobiliser des ressources supplémentaires pour la région, création mentionnée au paragraphe 12 du document. Une autre délégation a souhaité obtenir des informations sur un cadre spécifique pour la sous-région des Caraïbes et sur une collaboration avec les médias tendant à encourager la démocratie et a demandé si des ressources avaient déjà été affectées aux différentes activités. Cet intervenant a également prié le PNUD de fournir davantage de renseignements sur le financement par région.

168. L'Administrateur assistant a souligné les liens qui existaient entre les thèmes et priorités régionaux et nationaux. Une étroite collaboration avait été nouée avec les centres nationaux de coordination et les bureaux de pays concernant la mise en place du cadre de coopération régionale. Les bureaux locaux s'occuperaient de la coordination entre les programmes régionaux et nationaux. Il a noté que l'élimination de la pauvreté était dûment prise en compte dans le programme, notamment par le biais des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pour répondre à une question, il a indiqué que les services fournis étaient autofinancés. Il a souligné que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacrerait une attention accrue aux activités d'évaluation. On procéderait par exemple à une évaluation impartiale des progrès réalisés en matière de démarginalisation des problèmes d'égalité des

sexes. Il a noté que dans les bureaux de pays, les centres de coordination chargés des questions féminines s'occupaient également en général des questions relatives à la pauvreté. Les liens existant entre le programme régional et le programme mondial ont été définis, en particulier pour ce qui était des interventions dans la conduite des affaires publiques. Des informations sur les activités menées dans ce domaine à travers la région étaient fournies au Conseil d'administration.

169. L'Administrateur assistant a souligné que le PNUD avait la ferme intention de collaborer avec tous les pays et se félicitait de la possibilité d'une coopération multilatérale ou bilatérale. Il a noté que le PNUD coopérait avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et que le quart du programme régional concernait la sous-région des Caraïbes. Quelque 60 % des ressources du programme régional étaient consacrés à l'élimination de la pauvreté et à la gestion des affaires publiques; 20 % à l'environnement; 15 % au commerce et à l'intégration; et 5 % à la science et à la technique. Par le biais du programme régional, le Bureau régional s'efforçait de trouver les moyens de coopérer avec les médias afin de promouvoir les idées relatives au développement durable et en particulier à l'implantation de l'idéal démocratique.

170. L'Administrateur assistant a informé le Conseil d'administration que chaque bureau régional du PNUD avait accepté de consacrer au moins 20 % de ses ressources aux activités relatives à l'intégration des femmes au développement dans ses programmes régionaux respectifs. Le Comité chargé du contrôle interne de la gestion des programmes s'occuperait de cet aspect des programmes. Le recours aux conseillers d'UNIFEM pour les programmes régionaux, la mise au point de modèles de démarginalisation des problèmes d'égalité des sexes et le recours éventuel à des spécialistes des Volontaires des Nations Unies comme conseillers pour les questions d'intégration des femmes au développement dans les bureaux régionaux pourraient également permettre de faire progresser la démarginalisation de ces problèmes. L'Administrateur assistant a informé le Conseil d'administration que 90 % de l'ensemble des ressources disponibles chaque année pour les programmes régionaux avaient été répartis au prorata des ressources de pays pour chaque région, les 10 % restants l'ayant été, à égalité entre le Bureau régional pour les États arabes, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Tous les programmes régionaux bénéficieraient de davantage de ressources dans le cadre des futurs arrangements en matière de programmation, la proportion la plus importante allant, pour une durée donnée, à l'Afrique (30,3 millions de dollars), puis à l'Asie et au Pacifique (22 394 000 dollars), aux États arabes (7 657 000 dollars), à l'Amérique latine et aux Caraïbes (6 925 000 dollars) et à l'Europe orientale/Communauté d'États indépendants (6 742 000 dollars).

171. Le Conseil d'administration a approuvé le cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1).

Premier cadre de coopération avec le Belize (DP/CCF/BEL/1)

172. L'Administrateur assistant a noté que la coopération du PNUD avec le Belize était assurée à partir d'El Salvador. Des fonds extrabudgétaires avaient aidé à financer le poste de l'administrateur recruté sur le plan international qui

avait été chargé du programme pour le Belize. Ce programme était axé sur les domaines d'activité suivants : élimination de la pauvreté, renforcement des capacités et gestion durable de l'environnement. D'aucuns ont émis l'espoir que le préinvestissement de 300 000 dollars réalisé au Belize attirerait d'autres capitaux.

173. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le premier cadre de coopération avec le Belize (DP/CCF/BEL/1).

174. Le représentant du Belize a remercié, au nom de son gouvernement, le PNUD pour l'aide que ce dernier avait fournie et continuait de fournir au Belize. D'aucuns ont exprimé l'espoir que la présence d'un administrateur recruté au niveau international et l'exécution des programmes prévus permettraient de renforcer le bureau auxiliaire. Le Gouvernement du Belize s'est engagé à coopérer à la mise en oeuvre du programme.

Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants

Débat général

175. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté six cadres de coopération qui, en vertu des dispositions de la décision 96/7 du Conseil d'administration, ont été soumis, sans exposé ni débat, au Conseil d'administration. Les documents dont était saisi le Conseil étaient les premiers cadres de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1), la Hongrie (DP/CCF/HUN/1), le Kazakhstan (DP/CCF/KAZ/1), le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1), la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1) et la Slovaquie (DP/CCF/SLO/1). On a noté que cinq demandes écrites tendant à ce que les cadres de coopération pour le Kirghizistan et la Slovaquie soient examinés par le Conseil avaient été reçues et que le Conseil se pencherait sur ces documents conformément à sa décision 96/7.

176. L'Administrateur assistant a fait référence à plusieurs éléments caractéristiques des programmes mis en oeuvre dans la région : établissement, à l'aide de fonds de programmation régionale, de rapports nationaux sur le développement humain et de rapports sur l'état d'avancement des projets, préférence accordée à l'exécution nationale, considérée comme un outil privilégié, attention prioritaire aux interventions en amont, lourde charge de travail des coordonnateurs résidents, lesquels non seulement constituent l'unique présence des Nations Unies dans le pays, mais aussi travaillent souvent sans l'aide d'un adjoint ou d'un représentant résident adjoint, et enfin adoption de politiques favorables au développement humain durable. L'Administrateur assistant a ajouté que plusieurs pays avaient demandé au PNUD de les aider à passer progressivement du statut de bénéficiaire à celui de donateur, en particulier à adhérer aux associations régionales présentes dans la région. Le PNUD était d'autant plus disposé à leur venir en aide qu'il était conscient des possibilités qu'offrait la coopération technique entre pays en développement, en particulier la coopération entre les pays d'Europe orientale et centrale et de la Communauté d'États indépendants, d'une part, et ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'autre part.

177. Le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants prévoit de créer, dans les limites des ressources budgétaires disponibles, un bureau de liaison du PNUD dans les pays de la région où ce type de structures n'existe pas (République tchèque, Hongrie et Tchécoslovaquie). L'idée de constituer un réseau au service du développement, que les bureaux de liaison installés dans chaque pays permettent de concrétiser, pourrait faciliter le processus de transition dans lequel lesdits pays se sont engagés. Ce réseau serait coordonné et soutenu par une autre structure créée sur l'initiative du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, le Centre d'apprentissage, qui sera installé à Bratislava (Slovaquie), et devrait se consacrer à des activités d'appui et de vulgarisation ainsi qu'à l'organisation de manifestations à caractère pédagogique. Ce centre constituerait un moyen avantageux d'aider le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants à gérer les programmes dans les pays qui ne possèdent pas de bureau de pays pleinement autonome.

178. Les cadres de coopération pour le Kazakstan, le Kirghizistan et la République de Moldova témoignaient d'une présence active du PNUD dans chacun de ces pays. Les donateurs bilatéraux attendaient beaucoup du rôle que le PNUD pouvait jouer en leur nom dans le domaine du développement, comme le montre le taux élevé de la participation aux coûts en République de Moldova comme au Kirghizistan. Le représentant résident du PNUD au Kirghizistan était présent lors des réunions du Conseil d'administration. C'est lui qui a inauguré le bureau du PNUD dans ce pays, où il vient d'être proclamé "Homme de l'année".

179. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'action menée par le PNUD dans la région, action d'autant plus remarquable que le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants disposait de ressources humaines et financières limitées. Les approches à la fois diverses et novatrices que le Bureau a adoptées dans la région, en tenant compte de la situation et des besoins propres à chaque pays, ont été très appréciées. D'aucuns ont exprimé l'espoir que dans le cadre de la prochaine stratégie budgétaire, la région se verrait affecter des ressources accrues en matière de personnel et d'appui opérationnel. On a accordé une attention toute particulière au renforcement des bureaux du siège et des bureaux de pays dans la région. En supportant un taux élevé de participation aux coûts, les donateurs bilatéraux et les gouvernements ont contribué au succès de plusieurs programmes. Pour les cadres de coopération dont le Conseil d'administration s'occupait, certaines délégations ont appuyé le recours à l'exécution nationale et à la coopération technique entre pays en développement. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de poursuivre l'assistance offerte à tous les pays en transition.

180. Une délégation a évoqué le projet du PNUD qui visait à aider les pays à adhérer aux associations régionales, faisant remarquer que les gouvernements avaient besoin d'une aide pour pouvoir mieux remplir leurs fonctions et se réorganiser plus efficacement, et que les pays devaient devenir plus compétitifs sur les marchés mondiaux. Pour les pays associés à l'Union européenne et ceux qui aspiraient à l'être, le problème de l'adaptation aux normes et mécanismes de l'Union était d'une importance vitale. La même délégation a proposé que certains pays en transition revoient leurs politiques d'aide extérieure. Elle a également fait observer que le rapport sur la coopération interrégionale qui devait être présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997

serait utile pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre des efforts visant à promouvoir des modes de coopération novateurs entre tous les pays où des programmes de l'ONU sont mis en oeuvre.

181. Les représentants de la République tchèque, du Kazakstan et de la République de Moldova ont pris la parole pour se féliciter de la coopération entre leurs pays et le PNUD. Le représentant de la République de Moldova a demandé des éclaircissements sur l'inclusion de l'expression "autres ressources" dans l'annexe financière du cadre de coopération avec la République de Moldova. Il a indiqué qu'il croyait comprendre que les "autres" ressources seraient incorporées à la rubrique TRAC 1.1.1 de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC) et utilisées sans aucune restriction. Au cas où la rubrique "autres ressources" devrait être maintenue, la rubrique TRAC 1.1.1 ne devrait, dans tous les cadres de coopération, faire mention d'aucun "plancher", le solde restant devant être inscrit à la rubrique "autres ressources". Le même intervenant a demandé au Conseil d'administration d'examiner la question à sa deuxième session de 1997. Cet avis fut partagé par une autre délégation qui a demandé que les critères retenus pour l'allocation de ressources, y compris les ressources budgétaires destinées à couvrir les dépenses administratives, soient les mêmes pour tous les pays où des programmes du PNUD étaient mis en oeuvre.

182. Une délégation a voulu savoir comment le PNUD avait aidé les pays à adhérer à l'Union européenne et dans quelle mesure ces efforts avaient été couronnés de succès. Un autre intervenant, notant le grand nombre de parties qui opéraient dans la région, a demandé un complément d'information sur l'avantage comparatif que détenait le PNUD. Certaines délégations ont demandé que l'on fasse plus spécifiquement mention des activités axées sur le rôle des femmes dans le développement, tandis que d'autres ont formulé le voeu de trouver à l'avenir des références plus systématiques et plus claires aux enseignements que les cadres de coopération avaient permis de tirer. Une délégation a demandé que le PNUD fasse figurer une liste des indicateurs socio-économiques à la première page du cadre de coopération, comme le FNUAP le faisait pour ses programmes de pays.

183. L'Administrateur assistant, présentant des observations sur les cadres de coopération à l'examen, a précisé au Conseil d'administration que le montant des dépenses administratives et le nombre de postes par bureau de pays étaient inférieurs en moyenne de moitié à ceux relevés dans des bureaux comparables du PNUD situés dans d'autres régions. En outre, l'Administrateur assistant a fait remarquer que bien que l'on manquât de chiffres exacts, le pourcentage des dépenses engagées au titre des consultants expatriés et du matériel était généralement faible. L'aide fournie par le PNUD aux pays désireux de faire partie de l'Union européenne avait consisté en des activités de formation coordonnées avec la Commission européenne. L'Administrateur assistant a souligné que chaque pays était doté d'un service chargé des problèmes d'égalité des sexes, qui encourageait la constitution de réseaux à l'échelon national. Les activités d'évaluation et de surveillance en cours étaient conformes aux politiques et procédures que le PNUD avait adoptées par accord mutuel.

Cadre de coopération avec le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1)

184. Le représentant du Kirghizistan a fait l'éloge des activités du PNUD dans son pays, où malgré la faiblesse des ressources humaines, il avait joué un rôle

décisif en matière de coordination. Il s'est également félicité de la participation aux coûts des donateurs et a invité le PNUD à poursuivre l'assistance qu'il avait offerte au Kirghizistan après que ce pays eût été victime d'un tremblement de terre.

185. Un certain nombre de délégations ont estimé que si le cadre de coopération pour le Kirghizistan pouvait être considéré comme exemplaire, c'était notamment parce qu'il avait donné lieu à des projets concrets. Une délégation a demandé un complément d'information sur l'ampleur des activités auxquelles participaient les ONG ainsi que sur le volume des connaissances léguées par le précédent régime. Le PNUD a également été invité à fournir des précisions sur les liens qu'il entretenait avec d'autres partenaires, y compris la Banque mondiale. D'aucuns ont fait remarquer que, dans le cas du Kirghizistan, c'est au Gouvernement néerlandais qu'il fallait savoir gré du taux élevé de participation aux coûts.

186. Le représentant résident au Kirghizistan a déclaré, en réponse à une question, que les indicateurs relatifs à son pays pouvaient être obtenus auprès du Ministère kirghize de l'économie et annexés au cadre de coopération. Il a communiqué au Conseil d'administration la répartition en pourcentage des principaux domaines d'activité du cadre de coopération : 24 % pour l'élimination de la pauvreté; 12 % pour la création d'emplois et les activités du secteur privé; 38 % pour les activités en faveur des femmes; et 16 % pour l'environnement. Le cadre de coopération était le fruit de nombreux apports, notamment ceux du secteur privé. Le PNUD coordonnait son action avec celle d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi qu'avec les donateurs bilatéraux. Il collaborait aussi avec les ONG dans plusieurs domaines. Le représentant résident pour le Kirghizistan a fait remarquer que les capacités dont disposait ce pays n'étaient pas négligeables.

Premier cadre de coopération avec la Slovaquie (DP/CCF/SLO/1)

187. Le représentant de la Slovaquie a rendu hommage à la coopération fournie par le PNUD, qui en dépit de la modicité des ressources, avait contribué au développement de son pays. Le Gouvernement slovaque se félicitait des nouvelles modalités de coopération telles que l'Administrateur assistant les avait présentées.

188. Des informations ont été demandées concernant la répartition des fonds par secteur, le niveau de la contribution du Gouvernement et le taux d'exécution des programmes pour la période 1993-1996. La section consacrée aux résultats obtenus et aux enseignements tirés a aidé à mieux comprendre les problèmes posés par le précédent programme de pays, qui avait été trop fragmentaire.

189. L'Administrateur assistant a expliqué que le taux élevé de reports au titre de la présente période de programmation était en partie imputable à la majoration [du CIP], intervenue en septembre 1996, pour accession récente à l'indépendance. L'Administrateur assistant a ajouté qu'après la publication du cadre de coopération pour la Slovaquie, il était apparu que les taux d'exécution étaient en fait plus élevés que l'indiquait ce document. Le cadre de

coopération serait également mis à jour concernant la contribution du Gouvernement.

190. Les premiers cadres de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1), la Hongrie (DP/CCF/HUN/1), le Kazakhstan (DP/CCF/KAZ/1), le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1), la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1) et la Slovaquie (DP/CCF/SLO/1) ont été approuvés sans examen ni débat.

Reconduction du sixième programme de pays pour la Jordanie
(DP/CP/JOR/6/EXTENSION I)

Reconduction du cinquième programme de pays pour le Bahreïn
(DP/CP/BAH/5/EXTENSION I)

Reconduction du sixième programme de pays pour l'Algérie
(DP/CP/ALG/6/EXTENSION I)

191. Le Président a rappelé au Conseil d'administration que la reconduction des programmes de pays était du ressort de l'Administrateur. La reconduction du sixième programme de pays pour la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I), du cinquième programme de pays pour le Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I) et du sixième programme de pays pour l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I) était présentée au Conseil d'administration à titre d'information.

192. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les pays arabes a présenté les documents qui avaient trait aux reconductions susmentionnées. Il a précisé qu'il s'agissait de prorogations d'une durée d'un an, qui devaient prendre effet à compter du 1er janvier 1997. Les cadres de coopération pour la Jordanie, le Bahreïn et l'Algérie seraient soumis au Conseil d'administration en janvier 1998. Les reconductions s'expliquaient chacune par des raisons différentes. Au Bahreïn, en raison de la situation créée par la guerre du Golfe, le Gouvernement avait eu des difficultés à participer aux coûts du programme. En Algérie, la décision de reconduire le programme de pays s'expliquait par le faible niveau des taux de mise en oeuvre. En Jordanie, le cycle de programmation avait été harmonisé avec ceux des autres pays membres du Groupe consultatif mixte des politiques et réorienté dans un sens qui permette de satisfaire aux exigences requises en matière de développement humain durable.

193. Le Conseil d'administration a pris note des reconductions du sixième programme de pays pour la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I), du cinquième programme de pays pour le Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I) et du sixième programme de pays pour l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I).

Assistance au Myanmar

194. L'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur relative aux activités d'assistance au Myanmar (DP/1997/4). L'objet de cette note était d'évaluer la mesure dans laquelle l'assistance apportée au Myanmar continuait à satisfaire aux dispositions des décisions 96/1 et 93/21 du Conseil d'administration. L'intervenant a appelé l'attention sur deux faits nouveaux importants : les 15 projets qui avaient été lancés dans le cadre de l'Initiative

pour le développement humain (1994-1996) ont été menés à bien et les 10 projets devant être mis en oeuvre au titre de la reconduction de ladite initiative (HDI-E) (1996-1998) ont été élaborés, puis approuvés, en application de la décision 96/1 du Conseil d'administration. En septembre 1996, une équipe indépendante d'experts s'est rendue en mission au Myanmar pour y évaluer les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative et voir dans quelle mesure les dispositions pertinentes continuaient d'être appliquées. Le rapport d'évaluation avait été communiqué aux membres du Conseil d'administration. L'Administrateur assistant a fait référence à l'évaluation ainsi qu'aux conclusions principales du rapport qui décrivaient les résultats de l'Initiative, l'impact que cette dernière avait pu avoir et les enseignements qui avaient pu en être tirés. D'autres informations avaient été communiquées lors d'une réunion d'information officieuse tenue le 14 janvier. Les projets mis en oeuvre dans le cadre de la prorogation de l'Initiative pour le développement humain (HDI-E) seraient exécutés par les institutions spécialisées du système des Nations Unies. On avait redoublé d'efforts en vue de resserrer les liens de coopération avec les ONG tant internationales que nationales, en s'efforçant notamment de faciliter la participation des communautés locales. Les préoccupations qu'avaient suscitées les activités de suivi et d'évaluation avaient été prises en compte et continueraient de l'être tout au long de l'exécution des activités menées au titre du projet HDI-E. Le représentant résident du PNUD au Myanmar continuait de rendre pleinement compte aux ambassades locales des activités conduites au titre du programme. En se rendant à intervalles réguliers sur les lieux où les projets menés au titre du HDI étaient exécutés, les diplomates étrangers pourraient se rendre compte par eux mêmes des activités menées par le PNUD aux niveaux communautaire et local. Quatre visites sur le terrain avaient été organisées en 1996. Le représentant résident organisait régulièrement des réunions d'information à l'intention d'organisations représentantes de la société civile. On s'efforçait aussi de répondre aux besoins humanitaires les plus urgents au niveau local.

195. Plusieurs délégations ont fait remarquer que leurs ambassades à Yangon avaient formulé des commentaires favorables à propos du programme que le PNUD exécutait au Myanmar, citant en particulier le cadre que le programme HDI-E offrait aux activités de base. Le PNUD a été invité à étudier la possibilité d'étendre ses activités dans un sens qui puisse apporter les plus grands bienfaits aux populations locales. Les visites sur le terrain ont été qualifiées de très utiles. Une délégation a posé des questions portant sur le montant total du budget alloué aux 15 projets, le rapport entre le nombre des consultants recrutés au niveau international et celui des consultants recrutés au niveau local, le montant des ressources budgétaires affectées aux activités en faveur des populations locales, les modalités du choix des municipalités (townships) où des projets du PNUD seraient exécutés, et enfin l'expérience acquise par le PNUD en matière de neutralité politique. Une autre délégation a demandé si dans certains états du Myanmar, le suivi du niveau du développement humain posait des problèmes. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachaient au suivi des activités du PNUD au Myanmar.

196. Une délégation, parlant au nom d'une autre délégation et appuyée par une troisième, a évoqué la détérioration continue de la situation des droits de l'homme au Myanmar. Il était indispensable de faire respecter les dispositions de la résolution 51/117 de l'Assemblée générale. Le PNUD a été invité à adhérer

à la décision 93/21 du Conseil d'administration et à nouer le plus grand nombre de contacts possible dans le pays, y compris avec les dirigeants de l'opposition, afin d'élargir le champ de ses activités. D'aucuns ont demandé un complément d'information sur la coopération avec les ONG. Une autre délégation a invité le PNUD à collaborer aux activités que l'Organisation des Nations Unies menait au Myanmar.

197. Le représentant résident du PNUD au Myanmar a déclaré que le PNUD s'était conformé aux directives et critères définis par le Conseil d'administration. Les activités de surveillance et d'évaluation demeuraient des aspects importants du programme. Le PNUD avait l'intention de continuer de surveiller l'impact que son programme et le projet HDI-E pouvaient avoir au niveau local ainsi que dans les municipalités. Au niveau de celles-ci, le PNUD recrutera un corps nombreux d'administrateurs nationaux qui ne seront responsables que devant lui. Le projet d'appui à l'Initiative pour le développement visait en premier lieu à assurer le développement et à veiller à ce que les besoins des plus pauvres soient satisfaits. Dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain, on a recruté deux administrateurs à plein temps chargés d'activités de surveillance et d'évaluation, qui ne rendront de comptes qu'au PNUD. Sur les 52 076 000 dollars approuvés, plus de 50 millions avaient été programmés. Ce montant couvrait le financement des activités qui toutes devaient bénéficier aux pauvres et portent sur les secteurs suivants : soins de santé primaires, approvisionnement en eau et assainissement, VIH/sida, éducation de base, modes de subsistance durables et projets d'appui à l'Initiative pour le développement humain. Pour la mise en oeuvre de ce dernier projet, on a fait essentiellement appel à du personnel recruté sur place. Le PNUD collaborait avec des ONG nationales et internationales, activité qu'il entend renforcer à l'avenir.

198. L'Administrateur assistant a dit qu'un complément d'information serait fourni selon les besoins. Il a confirmé que le PNUD et les responsables du HDI-E, se conformant aux décisions du Conseil d'administration, axeraient leurs efforts sur l'élimination de la pauvreté, l'impact obtenu au niveau local et la participation des ONG, et veilleraient à ce que les résolutions de l'Assemblée générale soient respectées. C'était le PNUD qui recrutait les administrateurs au plan national et c'était à lui que ces derniers étaient tenus de rendre des comptes.

199. Le Conseil d'administration a pris acte de la note de l'Administrateur relative à l'assistance au Myanmar (DP/1997/4).

VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Rapports de vérification des comptes : suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes

200. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.1) et a présenté le rapport de l'Administrateur sur la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/1997/3). Il a noté que le rapport du Comité des commissaires aux comptes avait été examiné par la Cinquième Commission en novembre 1996, au cours

de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Au même moment, le PNUD avait présenté, par l'intermédiaire du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires un rapport d'activité sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/51/488/Add.2). Le rapport du Comité consultatif faisait l'objet du document A/51/533. L'adoption d'une résolution sur cette question avait été reportée jusqu'à la reprise de la session de l'Assemblée générale. L'Administrateur assistant a adressé ses remerciements au Comité des commissaires aux comptes, qui avait étudié de manière approfondie la gestion et les systèmes financiers du PNUD, et avait procédé, durant l'exercice considéré, à un dialogue ouvert et constructif avec ce dernier. Le PNUD accordait la plus haute priorité à l'application des recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes et avait déjà pris des mesures pour y donner suite.

201. Se référant aux principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes, l'Administrateur assistant a souligné les mesures prises jusqu'à ce jour. Il a noté avec préoccupation que le Comité des commissaires aux comptes avait assorti de réserves son opinion concernant les états financiers du PNUD, parce qu'il n'avait pas reçu les états vérifiés des dépenses concernant des projets exécutés par des entités nationales. Cette question avait été portée à l'attention des gouvernements bénéficiaires. L'Administrateur assistant a informé le Conseil d'administration que le PNUD avait entrepris d'examiner, en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes, la stratégie actuelle d'audit des projets exécutés par des entités nationales, et devrait proposer au Conseil, à sa troisième session ordinaire de 1997, une version révisée des dispositions pertinentes du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Il a fait observer que le PNUD était sur le point de conclure l'élaboration d'un document qui contenait une proposition visant à redéfinir les objectifs et la stratégie en matière d'exécution nationale, ainsi que des directives et procédures révisées. Un rapport d'activité serait présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997. Un système révisé de suivi et d'évaluation, s'appliquant en particulier à l'exécution nationale et comprenant des principes directeurs révisés, était en cours de préparation. Les directives révisées pour l'exécution nationale devraient permettre d'identifier plus efficacement les lacunes affectant les capacités des gouvernements. En ce qui concerne les fonctions d'audit interne, l'Administrateur assistant a noté que le PNUD était parvenu à élargir le domaine couvert par l'audit en prévoyant d'importantes ressources additionnelles pour sous-traiter les tâches correspondant à de grands cabinets d'audit internationaux et créer deux centres régionaux de services, pour la région de l'Afrique et celle de l'Asie et du Pacifique, respectivement. Dans le contexte du processus de gestion du changement, un rang de priorité élevé avait été donné aux fonctions d'audit interne, y compris sur le plan des effectifs. Les recommandations concernant la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs seraient examinées dans le cadre du débat relatif à ce point de l'ordre du jour.

202. Le Directeur de l'audit externe du Royaume-Uni a remercié l'Administrateur assistant de ses remarques et noté que le PNUD et le Comité des commissaires aux comptes entretenaient des relations de travail constructives.

203. Plusieurs délégations ont évoqué les recommandations relatives à l'exécution nationale et souligné qu'il fallait évaluer les capacités des gouvernements à cet égard et élaborer des directives d'évaluation des capacités pour leur utilisation. Les bureaux extérieurs devaient être mis à même de suivre de manière adéquate le recours à cette modalité. Une délégation a souligné qu'il importait que les gouvernements participent à l'élaboration de projets pouvant être exécutés selon cette modalité et de normes applicables dans ce contexte.

204. Une délégation a également demandé des informations complémentaires concernant le Manuel des projets et programmes, les exercices de mesure quantitative du travail, l'examen des mandats des fonds et la stratégie et le plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Elle s'est déclarée préoccupée par le montant des engagements non réglés et des pertes en biens durables, de même que par l'excédent de dépenses de quatre fonds d'affectation spéciale. Ainsi, les dépenses avaient été supérieures aux recettes, en particulier dans le cas du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) et, dans une moindre mesure, dans celui d'UNIFEM et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (UNFSTD).

205. L'accent a été mis sur la nécessité de prévoir des effectifs appropriés et suffisants pour les fonctions d'audit interne. Un appui a été exprimé en faveur de la recommandation tendant à décharger la Division de l'audit et des études de gestion des fonctions qui ne relevaient pas de la vérification des comptes. Une délégation a souligné qu'il convenait d'élargir la portée de l'audit et de mieux centrer les vérifications. Une délégation s'est félicitée du fait que la Division de l'audit et des études de gestion ait désormais adopté un plan quinquennal, tout en continuant d'exprimer le souhait que la qualité des audits, ainsi que celle des documents et rapports y relatifs, soit améliorée.

206. Un intervenant s'est demandé s'il était utile que le Comité des commissaires aux comptes répète ses recommandations de rapport en rapport. Un autre a estimé que les rapports du Comité devraient faire l'objet de débats plus fréquents. Une délégation a fait remarquer que le rapport du Comité soulignait la nécessité d'améliorer le contrôle, le respect du principe de la responsabilité et la gestion dans son ensemble, en sus de la fonction d'audit interne. Les audits et les investigations constituaient en définitive l'ultime moyen d'exercer des contrôles internes. Des systèmes et une gestion adaptée étaient indispensables à une bonne gestion des ressources. L'application des conclusions et recommandations et un suivi régulier et adéquat revêtaient également une importance particulière.

207. Le Directeur de l'audit externe du Royaume-Uni a déclaré que le Comité des commissaires aux comptes répétait dans ses rapports les recommandations qui n'avaient pas été appliquées. Il a fait observer que le Comité consultatif avait prié le Comité des commissaires aux comptes de préciser les domaines dans lesquels il convenait de prendre des mesures supplémentaires.

208. L'Administrateur assistant a souligné que le recours à la modalité de l'exécution nationale se développait rapidement et a réaffirmé que cette

question serait examinée de manière approfondie lors de la deuxième session ordinaire de 1997. Il a fait observer que la Division de l'audit et des études de gestion n'avait subi aucune réduction d'effectifs au cours du présent exercice biennal et que ses besoins seraient examinés avec attention dans le cadre de l'élaboration de la stratégie budgétaire pour l'exercice 1998-1999. Il a également observé qu'il serait possible de mener des débats sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes chaque année, à la première session ordinaire. En ce qui concerne la possibilité de décharger la Division de l'audit et des études de gestion des fonctions qui ne relèvent pas directement de la vérification des comptes, l'Administrateur assistant a indiqué que le transfert de ces fonctions à la Division des politiques et procédures opérationnelles, qui dépend du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, serait achevé en février 1997.

209. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/3. PNUD : rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le document DP/1997/3 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.7) ;

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir l'audit des projets, la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, l'exécution nationale, les questions budgétaires, la gestion des fonds, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et la vérification interne des comptes ;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année, à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

Application de la décision 96/40 concernant la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

210. L'Administrateur a présenté au Conseil d'administration, comme il lui avait été demandé à la troisième session ordinaire de 1996, un rapport sur les questions relatives à la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. Sa déclaration a permis de compléter les informations figurant dans le document de séance publié sous la cote DP/1997/CRP.3, qui rendait compte des

/...

activités menées jusqu'au 10 janvier 1997. Il a informé le Conseil que de gros efforts avaient été réalisés pour mener à bien l'enquête relative à la réserve et pour mettre en oeuvre des mesures concernant la responsabilité en matière de gestion. L'enquête arrivait à son terme et le PNUD était désormais mieux à même d'expliquer ce qui s'était passé, et de désigner les responsables des problèmes identifiés. Cependant, le respect des formes régulières à l'égard du personnel du PNUD interdisait pour le moment la divulgation d'informations détaillées concernant les irrégularités ou les fautes imputables à certains fonctionnaires. Des extraits des rapports sur les responsabilités internes et sur l'enquête externe qui avait été menée seraient communiqués au Conseil. Les résultats de l'enquête confirmaient l'existence de graves lacunes au niveau des contrôles internes et de la supervision de la gestion, qui avaient donné lieu à des dépassements de dépenses pour la construction de logements et de locaux communs. L'Administrateur s'est déclaré résolu à évaluer les pertes financières subies par le PNUD et, dans la mesure du possible, à obtenir réparation. Le PNUD ne serait toutefois pas en mesure de déterminer le montant de ces pertes dans l'immédiat.

211. L'Administrateur a indiqué que 18 fonctionnaires ou anciens fonctionnaires, dont plusieurs hauts fonctionnaires, faisaient l'objet d'une enquête et seraient éventuellement passibles de mesures disciplinaires. Deux d'entre eux avaient été mis à pied en attendant d'être inculpés et que des sanctions, qui pourraient s'avérer extrêmement lourdes, soient prises à leur encontre, si les faits qui leur étaient reprochés étaient établis. Des actions en restitution des fonds pourraient également être envisagées. Le cas des autres fonctionnaires serait examiné dans les semaines à venir. L'Administrateur s'est personnellement engagé à faire en sorte que ces problèmes soient résolus au plus vite et de façon définitive. Il a rappelé sa décision de confier provisoirement la gestion de la réserve au Directeur adjoint de la Division des services administratifs et d'information. Il a également indiqué que le PNUD continuait de se défaire des logements qui n'étaient plus nécessaires. En ce qui concerne les contrôles internes, il a déclaré que les opérations au titre de la réserve faisaient l'objet de contrôles plus rigoureux. En outre, un nouveau service des politiques et contrôles financiers était en train d'être créé au sein de la Division des finances. Le PNUD avait tenu les membres du Groupe consultatif mixte des politiques et le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des services de contrôle interne informés des faits nouveaux relatifs à la réserve. L'Administrateur a confirmé au Conseil d'administration que toutes les mesures entreprises seraient appliquées jusqu'au bout.

212. Plusieurs délégations ont pris la parole afin de remercier l'Administrateur de ses remarques et des mesures adoptées par le PNUD pour régler le problème concernant la réserve. Elles se sont félicitées, en particulier, du fait que l'Administrateur se soit engagé personnellement à prendre des mesures à cet égard. D'autres délégations ont également exprimé leurs remerciements à l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration. L'accent a été mis sur la nécessité de prendre des mesures sans tarder et de tenir le Conseil d'administration informé de tout fait nouveau. Une délégation a demandé pendant combien de temps les projets de construction de nouveaux locaux communs seraient suspendus.

213. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le PNUD ne s'était pas attaqué aux causes fondamentales du problème en temps voulu. Il lui semblait que plusieurs mesures particulièrement importantes devaient être prises pour rectifier la situation. Il convenait notamment de mettre en place un ensemble de mesures, qui devaient être comprises par tous les fonctionnaires concernés et les autres membres du personnel, afin d'éviter à l'avenir tout dépassement des dépenses autorisées. Cela signifiait que toutes les dépenses nécessaires et appropriées afférentes aux logements et locaux communs devaient être vérifiées avant que des fonds ne soient déboursés. D'autre part, il fallait conclure davantage d'accords officiels avec les organisations membres du Groupe consultatif mixte des politiques afin d'assurer leur participation effective à la planification et au contrôle des besoins techniques. Pour ce qui est des procédures relatives à la comptabilité financière, l'approche du PNUD consistant à séparer les avoirs destinés aux logements de ceux destinés aux locaux communs semblait particulièrement avisée. Il convenait d'élaborer des procédures écrites permettant de distinguer clairement les dépenses courantes d'entretien des frais de remise en état, ce qui contribuerait à accroître la clarté et la transparence des états financiers du PNUD. Le PNUD devrait également s'assurer les services de personnes ayant les compétences voulues en matière de gestion immobilière, offrir une formation appropriée et dégager à cet effet les ressources nécessaires. L'intervenant a approuvé la décision du PNUD de ne plus construire ou acquérir de logements. Il a jugé regrettable que le PNUD ne soit pas en mesure de recouvrer intégralement son investissement initial. Sa délégation attendait avec intérêt l'analyse, lors de la deuxième session ordinaire, des résultats de l'enquête menée par la Division de l'audit et des études de gestion. Le rapport qui serait établi devrait mentionner les mesures prises en vue de remédier aux problèmes systémiques touchant la réserve. La même délégation a aussi exprimé l'espoir que le Comité des commissaires aux comptes continuerait à suivre l'évolution de la situation et établirait au besoin un rapport intérimaire. Elle a indiqué qu'elle demanderait peut-être à d'autres parties de participer à l'examen de la pertinence des mesures correctives adoptées par le PNUD et de formuler des observations à ce sujet.

214. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a souligné l'importance particulière que le PNUD attachait à cette question et la nécessité de prendre des mesures internes et externes. Le PNUD examinait le problème sous tous ses aspects, y compris les facteurs systémiques, les fonctions de vérification et d'approbation, l'établissement des budgets et des engagements de dépenses, et la question de l'obligation redditionnelle. Tout serait fait pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. L'Administrateur assistant a fait observer que les membres du Groupe consultatif mixte des politiques avaient reçu des instructions précises et a déclaré que les futurs accords relatifs aux locaux communs devraient être bien compris par toutes les parties. Les services de professionnels étaient nécessaires pour gérer les projets communs. La construction de nouveaux locaux ne serait envisagée qu'en dernier ressort.

215. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a informé le Conseil d'administration que la Division s'efforçait de réunir autant d'informations que possible dans les meilleurs délais.

216. Le Président a déclaré que le Bureau du Conseil d'administration se félicitait des mesures qui avaient été prises et de la volonté manifestée par le PNUD de remédier à la situation.

217. Le Conseil d'administration a pris note des informations présentées oralement par l'Administrateur et de celles contenues dans le document de séance publié sous la cote DP/1997/CRP.3.

Rapport d'activité sur la mise en place du schéma en matière d'obligation redditionnelle

218. L'Administrateur associé a présenté oralement un rapport d'activité sur la mise en place du schéma en matière d'obligation redditionnelle, comme il lui avait été demandé à la troisième session ordinaire de 1996. Il a expliqué qu'une large part des travaux correspondants s'inscrivaient dans le cadre du processus de gestion du changement. Les principaux éléments du schéma étaient les suivants : définition et communication du mandat, de la mission et des objectifs du PNUD; valeurs communes; moyens; système de suivi et de formation. À ces éléments viendrait s'ajouter un modèle de contrôle et d'auto-évaluation du risque axé sur les objectifs opérationnels, les politiques connexes et les risques acceptables. Cette approche tendrait à réduire la dépendance à l'égard des manuels, directives et instructions. Deux considérations prioritaires avaient trait respectivement aux questions d'administration, par rapport au Conseil d'administration, et aux contrats entre l'Administrateur et les hauts fonctionnaires relatifs au respect du principe de la responsabilité, pour lesquels une formation serait dispensée. Des buts et objectifs opérationnels précis seraient établis pour le PNUD. Celui-ci avait élaboré un projet d'énoncé de valeurs et de principes directeurs sur la base d'une enquête réalisée en 1996 auprès de l'ensemble du personnel. Cet énoncé, qui sera diffusé dans toute l'organisation au début de 1997, constituerait la pierre angulaire d'un programme axé sur l'éthique, qui comprendrait un code déontologique, une infrastructure destinée à appuyer le personnel et un système de récompenses et de sanctions en fonction de l'intégrité de l'intéressé.

219. Il était également prévu, dans le cadre du schéma, de renforcer les compétences des coordonnateurs résidents, d'élaborer des critères pour leur notation et de définir avec plus de précision les compétences que devaient posséder tous les fonctionnaires. Un système expérimental de gestion intégrée des cadres avait été mis au point et un nouveau système d'information financière mis en place au début de 1997. Deux initiatives avaient été prises dans le domaine du suivi et de la formation, à savoir l'établissement du Comité d'examen et de contrôle, et le renforcement et la décentralisation de la Division de l'audit et des études de gestion. Les projets de gestion du changement consisteraient à examiner et appliquer les recommandations figurant dans le rapport final établi par les consultants, qui avaient procédé à l'examen des sous-systèmes du PNUD qui avaient des incidences sur l'obligation redditionnelle.

220. Des informations ont été demandées sur les propositions en matière d'éthique, sur la méthode qui serait utilisée pour procéder à l'audit des activités du siège, dans le contexte de la décentralisation de la Division de l'audit et des études de gestion, et sur la façon dont on pourrait éviter des

situations analogues à celles que connaissait la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. Une délégation a souligné qu'il fallait des règles précises pour guider le personnel. Une autre a fait observer que dans le cas de la réserve, il semblait que le système n'avait pas été approuvé, qu'il n'avait pas fonctionné ou qu'il manquait de clarté. Le système devait indiquer clairement ce qu'on attendait de chaque fonction ou de chaque fonctionnaire, afin qu'il soit possible de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés.

221. L'Administrateur associé a déclaré que les questions d'éthique seraient examinées dans le contexte du schéma général en matière d'obligation redditionnelle. Celui-ci avait pour objectif de définir un meilleur système de valeur, élaboré en collaboration avec le personnel. Il a fait observer que la Division de l'audit et des études de gestion ne serait pas totalement décentralisée. Certaines ressources seraient transférées dans les centres régionaux afin de renforcer leurs capacités en matière de contrôle. En ce qui concerne la réserve, les directives étaient bien définies mais elles n'avaient pas été appliquées, et aucun mécanisme d'alerte n'était en place pour signaler le problème qui était apparu. Le groupe des contrôles financiers qu'il était proposé de créer jouerait le rôle de système d'alerte rapide. La Division de l'audit et des études de gestion accorderait la priorité au contrôle et aux études de gestion, pour que les lacunes dans ce domaine puissent être identifiées plus tôt.

222. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a noté l'absence de mécanismes de contrôle dans le cas du problème qui a touché la réserve.

223. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a déclaré que la Division mettrait l'accent sur le contrôle et l'évaluation des risques. Les quatre centres régionaux de services qui devaient être créés seraient plus rentables et plus proches des ressources à fournir. Il a également déclaré que la Division mènerait davantage d'audits des services du siège, comme l'avait recommandé le Comité des commissaires aux comptes.

224. Le Conseil d'administration a pris note du rapport d'activité qui avait été présenté oralement sur la mise en place d'un schéma en matière d'obligation redditionnelle.

Éléments de dépense du siège

225. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a informé le Conseil d'administration que les informations supplémentaires sur les éléments de dépense du siège qui avaient été demandées à la troisième session ordinaire de 1996 figuraient dans le document de séance publié sous la cote DP/1997/CRP.4.

226. Des questions ont été posées au sujet des informations figurant dans le document susmentionné, notamment sur le total des dépenses de personnel et sur le rapport entre les frais de location de locaux au siège, à New York, et ceux en vigueur dans d'autres villes où l'ONU a des bureaux. Une délégation a proposé que le personnel du PNUD soit davantage décentralisé vers d'autres lieux

d'affectation et a demandé des informations supplémentaires concernant le processus de gestion du changement. Il serait possible de faire figurer des informations plus détaillées sur les éléments de dépense du siège dans les informations publiées chaque année sur le budget. Ces informations permettraient d'améliorer le contrôle des coûts administratifs, y compris des dépenses du siège. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la tendance à la hausse des dépenses du PNUD, et celui-ci a été encouragé à réduire ses dépenses au cours du prochain exercice biennal. Une délégation, notant l'augmentation des dépenses de personnel en dépit de la diminution des effectifs de base, a demandé des renseignements sur les effectifs depuis 1990, aussi bien au siège que dans les bureaux extérieurs, en fonction notamment des différents types de contrats. Il a été noté que du fait de la diminution du montant des contributions au titre des activités de base, le PNUD devrait continuer à réduire les effectifs du siège. Une autre délégation a souligné que malgré la réduction générale des dépenses, il convenait de renforcer les structures en place dans les pays bénéficiaires. Il a été proposé de tenir un débat d'ensemble sur les dépenses du siège lors de la session annuelle. Une délégation a souligné que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 devraient permettre au Conseil d'administration d'exercer un contrôle plus efficace sur les dépenses d'administration, y compris les dépenses du siège. Cette même délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les dépenses d'administration du siège avaient considérablement augmenté au cours des exercices biennaux 1990-1991 et 1992-1993, sans diminuer par la suite. Elle a accueilli avec satisfaction les données fournies et exprimé l'espoir que des progrès seraient réalisés en vue de réduire au minimum les dépenses d'administration, non seulement au siège, mais aussi dans l'ensemble du PNUD.

227. Une délégation a indiqué qu'elle préférerait que le siège du PNUD reste à New York, tandis qu'une autre a déclaré qu'il serait possible de le transférer à Bonn (Allemagne).

228. Une délégation a prié le Conseil d'administration de cesser de demander des informations qui figuraient déjà dans les rapports financiers annuels.

229. L'Administrateur assistant a noté que les informations relatives aux éléments de dépense seraient incluses dans la documentation prévue pour le débat sur le budget biennal. Les questions connexes, y compris celles se rapportant à la décentralisation, seraient également abordées dans le contexte du processus de gestion du changement.

230. Le Directeur de la Division du budget a fait remarquer que si l'on considérait à la fois les éléments de budget correspondant aux activités de base et ceux correspondant aux autres activités, la réduction des effectifs serait de 25 %. En ce qui concerne les frais de location des locaux, il convenait de noter que les informations fournies se rapportaient aux baux existants, qui faisaient actuellement l'objet de nouvelles négociations. Le PNUD s'attendait à ce que les loyers baissent sensiblement au cours de l'exercice biennal à venir et tombent à un niveau inférieur à celui de 1990-1991. Le Directeur de la Division du budget a également noté que dans le budget biennal, les ressources prévues au titre des dépenses communes de personnel comprenaient un montant pour le remboursement de l'impôt sur le revenu. Le montant total des dépenses de personnel était resté pratiquement inchangé depuis six ans, mais les coûts

unitaires avaient augmenté. Parmi les autres facteurs entrant en jeu, il convenait de citer l'inflation, les programmes de formation, et les coûts afférents aux indemnités versées lors de la cessation de service. Des données sur les tendances observées seraient présentées dans le cadre du budget biennal.

231. Le Président a fait observer que la question devrait être examinée de manière plus approfondie, eu égard en particulier au fait que certains pays mettaient gratuitement des locaux à la disposition du PNUD. Les ressources limitées dont disposait le Programme devraient être utilisées au niveau des pays.

232. Le Conseil d'administration a pris note des informations qui lui avaient été communiquées.

VIII. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

233. L'Administrateur associé, présentant la question, a déclaré que le Conseil d'administration était invité à donner son avis et à fournir des directives sur trois questions relatives au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) : la modalité de financement partiel, l'évaluation externe d'UNIFEM, et la stratégie et le plan d'exécution du Fonds. Il a indiqué que la situation financière d'UNIFEM était stable et que les recettes globales du Fonds avaient augmenté. Lors de la conférence des donateurs organisée en novembre 1996, 28 donateurs avaient annoncé des contributions s'élevant au total à 6,4 millions de dollars, soit 674 000 dollars de plus qu'en 1996. L'Administrateur associé a estimé que pour tirer le meilleur parti des ressources mises à sa disposition, dès qu'il les recevrait, UNIFEM devrait de nouveau appliquer un système de financement partiel lui permettant de planifier et d'approuver les programmes et projets pluriannuels dans leur intégrité. La formule proposée était exposée dans un document de séance (DP/1997/CRP.5) qui avait été soumis au Conseil. Une note officieuse présentant la suite donnée par UNIFEM aux recommandations formulées lors de l'évaluation externe du Fonds lui avait également été transmise. Le plan d'exécution permettrait de suivre les travaux du Fonds au cours des trois années à venir. L'Administrateur associé a également informé le Conseil que, à la suite des discussions organisées dans le cadre des séances officieuses du Conseil en décembre 1996, UNIFEM avait obtenu du Bureau des affaires juridiques un avis confirmant qu'aux termes de son mandat, il pouvait travailler dans les pays d'Europe centrale et de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants.

234. La Directrice d'UNIFEM a évoqué différentes questions. Elle a souligné qu'UNIFEM et la Division des finances du PNUD collaboraient étroitement à l'élaboration d'un projet de système de financement partiel et indiqué que le Fonds avait donné suite à plusieurs recommandations du rapport d'évaluation externe, en particulier celles qui avaient trait à l'orientation et à la gestion des programmes. Elle a présenté les divers volets du plan d'exécution d'UNIFEM, comprenant la mission d'UNIFEM, la nature de ses travaux, les possibilités offertes et les problèmes posés par le contexte extérieur, les points forts et points faibles du Fonds et différents aspects de la gestion axée sur les résultats, y compris la programmation stratégique, l'utilisation des ressources et les besoins. Elle a souligné qu'UNIFEM jouait un rôle crucial au sein du système des Nations Unies pour une partie essentielle de la population. Le

Fonds devait être géré de manière efficace et disposer de ressources suffisantes pour mener à bien sa mission, qui était de favoriser l'autonomisation économique et politique des femmes, et pour répondre à leurs besoins et préoccupations. Le Fonds s'attacherait à favoriser un changement de mentalité qui déboucherait sur l'autonomisation des femmes, à mettre en place des actions pilotes qui pourraient être appliquées à une plus grande échelle, à mettre à l'essai de nouvelles options propres à favoriser l'égalité entre les sexes et à donner une base concrète à l'élaboration des politiques.

235. Plusieurs orateurs, dont l'un s'exprimait au nom du Groupe africain et un autre au nom du Groupe asiatique avec l'appui d'une autre délégation, ont salué le travail accompli par UNIFEM en faveur des femmes des pays en développement. Le Fonds devrait être en mesure de poursuivre ses activités et d'assurer le suivi du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il avait fait l'objet d'évaluations suffisantes et avait prouvé qu'il entretenait des relations étroites avec le Conseil d'administration.

236. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de la modalité de financement partiel. Certaines auraient toutefois préféré participer à une discussion de fond sur l'application des recommandations du rapport d'évaluation avant d'être amenées à se prononcer sur cette modalité. Une délégation a demandé des précisions sur le montant de la réserve opérationnelle, selon que l'on appliquait l'ancien système ou le nouveau. Il a été demandé qu'une discussion soit organisée sur la suite à donner à l'évaluation lors de la deuxième session ordinaire de 1997. Une délégation a déclaré que les nouveaux projets devraient être mis en oeuvre conformément au plan d'exécution.

237. La Directrice d'UNIFEM a expliqué qu'en approuvant le système de financement partiel, on permettrait au Fonds de mieux gérer ses ressources. Elle a souligné qu'UNIFEM se félicitait de travailler en collaboration avec le Conseil d'administration. Il utiliserait les ressources mises à sa disposition pour favoriser la mise sur pied d'activités en faveur des femmes. UNIFEM présenterait une stratégie et un plan d'exécution détaillés à la session annuelle de 1997.

238. La Directrice adjointe d'UNIFEM a noté que le Fonds serait à même de financer de nouvelles activités grâce au système de financement partiel. Le Directeur de la Division des finances a ajouté que ce système était sûr et pratique et que la gestion des risques avait été envisagée.

239. Plusieurs délégations ont fait observer qu'UNIFEM devrait se concentrer sur les domaines où il bénéficiait d'un avantage comparatif. Elles ont notamment déclaré que ses travaux pouvaient inciter les autres organismes des Nations Unies à intégrer des considérations liées aux sexospécificités dans leurs activités et ont mis en exergue son action en faveur de l'autonomisation politique et économique des femmes. Une délégation a souligné que la féminisation de la pauvreté avait des conséquences graves et qu'il fallait que les femmes aient accès à la nourriture. Il était donc essentiel qu'UNIFEM participe activement au suivi du Sommet mondial de l'alimentation.

240. De nombreuses délégations se sont dites favorables à l'élargissement des activités du Fonds à l'Europe centrale et de l'Est et à la Communauté d'États

indépendants. Un orateur, s'exprimant au nom des États d'Asie centrale, a souhaité qu'UNIFEM lance, en faveur des femmes de la région, des activités d'élimination de la pauvreté. Un autre a estimé qu'UNIFEM devait prendre des mesures pour aider les femmes réfugiées.

241. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/4. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document de séance sur l'utilité d'un système de financement partiel pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.5), établi en application de sa décision 96/43;

2. Souscrit à la méthode proposée pour déterminer le montant des programmes pouvant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le cadre de la modalité de financement partiel, telle qu'elle est décrite dans l'annexe à la présente décision, et approuve, à titre provisoire, son utilisation pour le Fonds à partir de 1997 et, en l'absence d'objection, son maintien en attendant le débat sur les mesures prises pour donner suite à l'évaluation du Fonds;

3. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devrait mettre en place un mécanisme de contrôle approprié, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et rendre compte du fonctionnement de la modalité de financement partiel dans le cadre du rapport financier annuel du Programme des Nations Unies pour le développement et des fonds gérés par le Programme, qui doit être présenté chaque année à la troisième session ordinaire;

4. Prend note de la suite donnée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aux recommandations contenues dans l'évaluation externe du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la note officielle présentée par le Fonds durant la session en cours, et décide que ce document devrait être distribué dans les langues de travail du Conseil d'administration en vue d'être examiné à la deuxième session ordinaire de 1997, compte tenu du paragraphe 3 de la décision 96/8 du Conseil, concernant les règles établies pour la présentation de la documentation;

5. Prend également note des progrès réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élaboration d'une stratégie assortie et d'un plan d'exécution, tels qu'ils ont été décrits par le Directeur exécutif dans le rapport qu'il a fait oralement au Conseil d'administration;

6. Prend note en outre du fait que, comme on l'a constaté récemment, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme peut travailler en Europe orientale, en Europe centrale et dans la Communauté d'États indépendants, dans le cadre de la législation existante, et prie le Fonds de tenir compte de ce fait dans le contexte du plan d'exécution et de la

/...

stratégie qu'il doit présenter à sa session annuelle de 1997 sans perdre de vue que l'attention voulue devrait être accordée aux activités à exécuter dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, en particulier en Afrique, ainsi qu'il est indiqué dans sa décision 96/43.

17 janvier 1997

Annexe

SYSTÈME DE FINANCEMENT PARTIEL PROPOSÉ POUR LE FONDS DE
DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (UNIFEM)

Les variables ci-après seraient prises en compte dans les formules de calcul du montant des programmes devant être approuvés et du niveau de la réserve opérationnelle :

a) Les recettes prévues au titre des ressources générales, calculées sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs (R);

b) Le solde des ressources générales reporté de l'année précédente (S);

c) Le budget administratif. Le montant estimatif pour les trois années suivantes équivaldra par défaut au montant prévu pour l'année considérée multiplié par trois. L'administration d'UNIFEM présentera au PNUD pour approbation tous les ajustements apportés à ce montant estimatif (BA);

d) Les budgets des projets en cours reportés des années précédentes sur l'année en cours, plus les budgets des projets en cours pour l'année en question (BPC);

e) Le taux d'exécution du programme, soit la part prévue des budgets approuvés pour l'année en cours qui est effectivement dépensée en cours d'année (E).

1. Le plafond des ressources affectées aux programmes (P) sur une période de trois ans sera fixé chaque année au mois de décembre, à partir d'une estimation prudente des recettes à percevoir pendant les trois années à venir, déduction faite des dépenses d'administration à régler pendant la même période. Pour en rester à une estimation très modérée, les encaissements prévisibles pour la première année seraient égaux au montant estimatif des recettes à percevoir au cours de l'année considérée, calculé sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs. Les estimations pour la deuxième année équivaldraient à 50 % des prévisions de recettes de la première année, et celles pour la troisième année, à 25 % (soit 50 % du montant estimatif de l'année précédente).

$$P = (1 + 0,5 + 0,25) \times R - BA$$

/...

Si les sources de recettes se diversifient et que l'on est moins tributaire d'un petit groupe de donateurs, le montant des ressources à percevoir à l'avenir pourra dépasser les coefficients actuels applicables à la deuxième et troisième années. Les montants appliqués actuellement sont très modérés, ce qui reflète les caractéristiques actuelles de la base de donateurs. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, l'administration d'UNIFEM, en consultation avec la Division des finances, pourra réexaminer les montants estimatifs applicables et les présenter au Conseil d'administration pour examen.

2. Le montant des disponibilités pour toutes les nouvelles approbations de crédits au titre des programmes s'obtient en déduisant du plafond le montant total des budgets des projets en cours pour les années présentes et futures. La réserve opérationnelle (RO) serait égale au montant moyen annuel des dépenses pendant la durée d'exécution du programme, soit le taux d'exécution multiplié par le tiers du plafond.

$$RO = P/3 \times E$$

3. Le plafond des dépenses relatives aux programmes (PDP) pour l'année en cours sera fixé de sorte à ne pas dépasser le montant total estimatif des ressources disponibles pour l'année considérée (solde des ressources générales reporté de l'année précédente plus recettes prévues), déduction faite des dépenses administratives (AD). Comme le niveau de la réserve opérationnelle fluctue au même rythme que les montants des programmes à approuver, toute augmentation ou réduction de la réserve doit également être prise en compte pour déterminer le plafond des dépenses relatives aux programmes. Ce plafond sera donc calculé comme suit :

$$PDP = S + R - AD \text{ +/- mouvements de la RO}$$

Le plafond annuel pour les budgets de nouveaux projets à approuver (PA) lors de l'année considérée est fixé en fonction du même plafond de dépenses :

a) En déduisant les budgets des projets en cours pour l'année considérée, y compris les montants rééchelonnés de l'année précédente (BPC);

b) En tenant compte du taux d'exécution des programmes prévu pour UNIFEM (80 %) et en relevant d'autant le plafond pour les budgets de nouveaux projets à approuver, afin d'assurer un éventail de programmes aussi vaste que possible, dans les limites des ressources disponibles.

$$PA = (1/E \times PDP) - OPB$$

4. Comme indiqué ci-dessus, la réserve opérationnelle d'UNIFEM aura deux principaux objectifs : a) combler tout écart entre les dépenses et les liquidités d'un mois sur l'autre et b) fournir une couverture contre les fluctuations à la baisse d'une année sur l'autre. La procédure ci-après sera adoptée : UNIFEM surveillera la réserve opérationnelle et fera un rapport trimestriel au Bureau de l'Administrateur et au Directeur

/...

du Bureau de l'administration et des finances. S'il apparaîtrait que le niveau de la réserve ne peut pas être maintenu à la fin de l'année, l'Administrateur en informera le Conseil d'administration, en donnant les raisons pour lesquelles il faut puiser dans la réserve et en indiquant les mesures qu'UNIFEM entend prendre pour s'attaquer au problème. Le fonctionnement du système de financement partiel, s'agissant notamment du niveau de la réserve opérationnelle, sera soumis à un contrôle de gestion par UNIFEM et la Division des finances au mois de décembre de chaque année. Les montants applicables pour les années à venir seront déterminés à la même époque.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

242. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence du Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies a présenté le document de séance consacré aux activités entreprises par le PNUD dans le cadre du suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.6). Il a informé le Conseil d'administration que le PNUD collaborait étroitement avec le Comité permanent interorganisations, le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) et le Département des affaires humanitaires à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur le suivi de cette résolution. La Division des interventions d'urgence axait ses efforts à la fois sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence et sur l'affectation des ressources du PNUD au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base dans le cadre des futurs arrangements de programmation. Le Directeur de la Division a souligné l'intérêt que le PNUD portait au rôle joué par le Département des affaires humanitaires dans la coordination des secours humanitaires dans le cadre du système des Nations Unies et a noté qu'il avait financé les activités de la plupart des coordonnateurs humanitaires du Département, qui étaient souvent aussi coordonnateurs résidents. L'action du PNUD en faveur du développement et l'appui qu'il apportait au système des coordonnateurs résidents revêtaient une grande importance pour les activités humanitaires. Les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur humanitaire constituaient une passerelle indispensable entre les activités de secours et les activités de développement.

243. Le Directeur a ensuite décrit les différents aspects des problèmes spéciaux de développement qui se posaient lorsque le PNUD devait s'attaquer aux trois grandes questions propres à la plupart des situations de crise : les personnes déplacées, le déminage et la démobilisation. Il a noté qu'au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base, 19 projets spéciaux de développement étaient en cours d'exécution et que l'élaboration de 15 autres projets était sur le point d'être achevée. Nombre d'entre eux étaient des projets de transition, destinés à faciliter le passage des activités de secours aux activités de développement, et contribuaient à attirer des ressources et à en planifier l'utilisation. Le cadre stratégique dans lequel s'inscriraient les projets devait être fixé par le coordonnateur résident et le coordonnateur humanitaire, ce qui donnerait à tous les partenaires, nationaux et internationaux, un cadre de référence pour leur action

respective. Les contributions au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base pour l'établissement de cadres stratégiques avaient donc pour objet de favoriser la collaboration entre le système des Nations Unies et ses partenaires. La transition entre les secours et le développement pourrait être facilitée dans le cadre de la procédure élargie d'appel global, dont l'examen avait été proposé par le PNUD et le Département des affaires humanitaires au Comité permanent interorganisations et à d'autres organismes interinstitutions. En septembre 1996, le CCQPO avait approuvé un plan relatif aux activités de redressement après les conflits mises en oeuvre par les organismes des Nations Unies, qui entrait dans le cadre de l'appui fourni par le PNUD à la mise en place de cadres stratégiques au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base. En collaboration avec le Département des affaires humanitaires, le PNUD préparait pour mars 1997 une réunion de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs humanitaires travaillant dans des pays qui se trouvaient dans une situation particulière, afin de renforcer la coordination des activités du système des Nations Unies et de faire le bilan de l'expérience acquise.

244. Au cours de l'échange de vues qui a suivi la présentation du document de séance, plusieurs délégations ont estimé qu'il aurait fallu préciser davantage les rôles respectifs du PNUD et du Département des affaires humanitaires dans les situations de crise et éclaircir en particulier le rôle et les responsabilités du PNUD. Le document aurait dû établir clairement et avec précision la stratégie à suivre par le PNUD dans les situations de crise. Des informations plus détaillées ont été demandées sur le partage des responsabilités dans les situations de crise, en particulier en ce qui concerne les populations déracinées. Il a été souligné que les rôles respectifs des autres organismes des Nations Unies n'étaient pas mentionnés dans le document. Plusieurs délégations ont demandé des exemples de coopération entre les différentes organisations et des renseignements sur le rôle de coordination du PNUD au niveau des pays. Une délégation a demandé que le document fasse référence aux activités de renforcement des institutions et aux situations d'après conflit.

245. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a noté que la réunion consultative interorganisations ferait le bilan de la procédure élargie d'appel global en janvier 1997. Un appui au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base était disponible depuis le début de 1997, et la programmation avait débuté en 1996. Les projets en réserve concernaient notamment les élections et le déminage. Le PNUD collaborait avec de nombreux partenaires, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et des ONG. Le Directeur a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la brochure publiée par le PNUD, intitulée "Building Bridges Between Relief and Development".

246. Lors de la reprise de l'examen de la question, l'Administrateur associé a regretté que le PNUD n'ait pas suffisamment consulté le Conseil d'administration au préalable. L'organisation de consultations aurait permis d'éviter les malentendus et aurait pu contribuer à mettre en évidence le rôle du PNUD dans les situations d'urgence. Il a souligné les relations que le PNUD entretenait avec les autres organisations, relations que le document ne détaillait pas

suffisamment, y compris dans le cadre d'opérations comme le programme de réinsertion et de réinstallation pour le Cambodge (CARERE) et les programmes de développement au Soudan, où il s'occupait de la réinstallation des personnes déplacées. Au Rwanda, des crédits alloués au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base servaient à la mise en place d'un cadre stratégique interinstitutions en collaboration avec les partenaires du développement actifs dans le pays. Il y avait de nombreux exemples d'activités similaires dans le cadre desquelles le PNUD collaborait avec ses partenaires du Comité permanent interorganisations.

247. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a fait remarquer que dans le document présenté, le PNUD n'avait pas souhaité définir le rôle des autres organisations ou empiéter sur les responsabilités du Département des affaires humanitaires dans la préparation du rapport destiné au Conseil économique et social. Il comptait recevoir du Département des affaires humanitaires le calendrier de la présentation des rapports. Le document de séance avait mis en évidence la nécessité pour tous les acteurs de renforcer la coordination. Le système des coordonnateurs résidents, soutenu par le PNUD, en avait la responsabilité première, le coordonnateur résident remplissant normalement les fonctions de coordonnateur humanitaire. Le Directeur a noté que le concept de cadre stratégique était de plus en plus reconnu. Par ailleurs, la procédure élargie d'appel global, accepté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et l'Administrateur, faciliterait la mobilisation des ressources. En ce qui concerne la formation, le PNUD avait mis en place, à l'intention des coordonnateurs résidents, le programme de formation à la gestion des secours en cas de catastrophe, qui était maintenant financé au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base. Les programmes de détachement permettaient de former le personnel de différentes organisations. S'agissant de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies, le Directeur a noté que le PNUD avait collaboré étroitement avec la Banque mondiale au Libéria et au Rwanda après les conflits et était sur le point de conclure un mémorandum d'accord avec le HCR.

248. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre, a remercié l'Administrateur associé d'avoir donné des exemples de coopération après les conflits et le Directeur de la Division des interventions d'urgence d'avoir répondu aux questions posées par les délégations à la réunion précédente. Elle a souligné que le document de séance aurait pu montrer que le PNUD lançait des initiatives de plus grande envergure dans le cadre du suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social et aurait aussi pu présenter des propositions destinées à améliorer la coordination de l'assistance humanitaire. Elle a également fait remarquer que le Conseil d'administration était conscient du caractère sensible de la question du rôle des différentes entités. Enfin, la même délégation, soutenue par d'autres, a demandé qu'un document de séance révisé soit présenté à la deuxième session ordinaire de 1997.

249. Une délégation, s'exprimant au nom du Groupe africain, a évoqué le rôle clef joué par le PNUD dans les situations d'après conflit, en particulier en Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs, et après les catastrophes naturelles. Elle a souligné que le Groupe était favorable au renforcement de la fonction de coordination, en particulier dans le domaine du redressement.

250. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre, a déclaré qu'il aurait été utile de faire figurer dans le document écrit les informations fournies oralement. En effet, le document traitait de certaines questions relatives aux opérations humanitaires mais ne définissait pas clairement de stratégie et ne donnait pas suffisamment de détails sur les capacités du PNUD. La même délégation aurait souhaité que l'on précise davantage le rôle du PNUD en ce qui concerne les personnes déplacées, que l'on donne plus d'exemples concrets relatifs à la situation sur le terrain et que l'on présente une analyse approfondie des activités de coordination. Le rôle du personnel de contrepartie des gouvernements et le degré de délégation des pouvoirs entre le siège et les bureaux extérieurs devaient également être précisés. Les organismes des Nations Unies devaient suivre une stratégie unique dans chaque pays. Une autre délégation a souligné que les discussions sur le renforcement de l'assistance humanitaire au sein du système des Nations Unies étaient d'actualité et s'est félicitée des efforts accomplis pour améliorer la répartition des responsabilités entre les organisations. Elle estimait que la présence du PNUD dans les pays sortant d'un conflit était utile, tout comme l'étaient ses relations avec la société civile. Le PNUD ne disposait pas de ressources suffisantes pour lui permettre d'entreprendre des activités concrètes de reconstruction, mais il pouvait axer son action sur les infrastructures administratives et la restauration des systèmes juridiques, y compris au moyen d'une collaboration avec la Banque mondiale. La même délégation a également souligné qu'il fallait s'attacher dès le début des activités à garantir le passage des secours aux activités de développement et a souhaité que l'on procède à des évaluations conjointes.

251. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a répondu que le PNUD avait un double rôle : agir dans le cadre d'interventions limitées dans les situations d'urgence humanitaire et gérer le système des coordonnateurs résidents. Il a souligné que le représentant résident devait souvent, en tant que coordonnateur humanitaire, faire rapport à plusieurs personnes au sein du système des Nations Unies. Il a noté que le déminage, la démobilisation et l'action en faveur des personnes déplacées comportaient un volet "secours" et un volet "développement". Il s'est dit favorable à la présentation d'un document révisé à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration.

252. Le Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a fait remarquer qu'un document officieux avait été distribué sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social dans le cadre du Comité permanent interorganisations. Il a brièvement abordé les questions de la coordination, de la mobilisation des ressources et des liens entre les activités de secours et de développement. Il a souligné que le Département des affaires humanitaires était favorable au renforcement du système des coordonnateurs résidents, qu'il fallait améliorer de manière à permettre au Département de mener à bien ses fonctions. Le Département était responsable de la coordination sectorielle ainsi que de la désignation des organisations chargées des services communs au sein du Comité permanent interorganisations. L'orateur a cité pour exemple les travaux entrepris récemment dans la région des Grands Lacs. Il s'est félicité de la disponibilité de ressources au titre de la ligne 1.1.3 du montant cible pour l'allocation de ressources de base, en particulier de ressources à consacrer aux interventions de transition. Il a ajouté que le sous-groupe de la mobilisation des ressources avait progressé dans ses travaux,

notamment en ce qui concerne la procédure d'appel global. Il a noté que le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations étudierait prochainement la proposition du PNUD et du Département des affaires humanitaires concernant un appel "élargi" qui couvrirait la phase de transition, au cours de laquelle les activités de secours comme les activités de redressement étaient essentielles. Le Département des affaires humanitaires était résolu à promouvoir la conclusion d'un accord interorganisations sur la mise en place d'un tel mécanisme. L'offre de secours devrait s'inscrire dans le cadre d'un redressement à long terme et être associée au développement et non plus considérée comme préliminaire aux activités de développement. Ce changement d'orientation reposait sur trois principes : les objectifs du redressement devaient être fixés pendant la situation d'urgence et non à la fin; les objectifs fixés dans le cadre de l'intervention d'urgence devaient servir de base aux activités de redressement; et les activités de redressement devaient être fondées sur les besoins des populations concernées. L'orateur a ajouté que l'examen mené par le Conseil économique et social serait sans aucun doute fructueux et déboucherait sur une véritable culture de coopération.

253. Une délégation a demandé que les activités du bureau du PNUD à Genève soient renforcées dans le domaine concerné et que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ouvre un bureau à Genève. Plusieurs délégations ont dit attendre avec intérêt que le document soit examiné par le Conseil économique et social. Un orateur a déclaré que l'approche du PNUD semblait trop ambitieuse et que ses propositions allaient au-delà de la résolution 95/56. Un autre a souligné que le PNUD, par sa présence dans les pays bénéficiaires de programmes et sa capacité de traiter tous les aspects du développement, bénéficiait d'un avantage comparatif. Il s'est également demandé s'il serait possible d'associer des activités de secours et des activités de développement.

254. S'agissant de ce qu'il fallait attendre du document révisé qui doit être présenté à la deuxième session ordinaire, une délégation a estimé que le PNUD devait non seulement tenir compte des observations formulées par les délégations à la session en cours mais aussi de l'annexe à la résolution 95/56 du Conseil économique et social, qui dressait la liste des points à examiner par les organes directeurs, y compris les responsabilités opérationnelles, les lacunes, les capacités opérationnelles et financières, les stratégies, la valorisation des ressources humaines, la présentation de rapports sur les programmes et l'évaluation des programmes, et les ressources. Elle a ajouté qu'il serait utile d'établir des liens entre les travaux des groupes de travail subsidiaires du Comité permanent interorganisations et les progrès de la réflexion au niveau du système. Une autre délégation a souligné la nécessité de se concentrer sur le rôle du PNUD au sein du système dans son ensemble ainsi que sur ses relations avec le Département des affaires humanitaires. Le PNUD jouait un rôle important en matière d'assistance humanitaire dans le domaine des activités opérationnelles et il pourrait jouer un rôle plus stratégique dans la prévention. Un intervenant a encouragé le PNUD à engager dès que possible les consultations informelles sur le document de séance révisé.

255. Le Directeur de la Division des interventions d'urgence a confirmé qu'il serait tenu compte dans le document révisé des observations des délégations et que des consultations informelles seraient organisées pour prévenir tout nouveau

malentendu. Il a souligné qu'au cours de l'année précédente, on avait vu se développer un véritable esprit de collaboration.

256. Le Conseil d'administration a demandé à l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1997, un document de séance révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social, compte tenu des observations formulées à la session en cours.

Bureau extérieur à Chypre

257. Le Conseil d'administration était saisi d'une note concernant le bureau extérieur à Chypre (DP/1997/5).

258. Le représentant de Chypre a rappelé le statut de son pays en tant que contribuant net et a noté que le PNUD avait l'intention de fermer son bureau dans l'île en mars 1997. Il a vivement remercié le PNUD, l'Administrateur, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, ainsi que les représentants résidents qui avaient travaillé à Chypre de leur précieuse contribution aux travaux du PNUD, en coopération avec le Gouvernement chypriote. Il a exprimé l'espoir qu'au titre de son nouveau statut, Chypre apporterait une contribution au PNUD.

259. Le Conseil d'administration a pris note de la fermeture du bureau extérieur à Chypre, signalée dans le document DP/1997/5.

Exécution des programmes

260. À la demande des délégations au cours de la présente session, l'Administrateur associé a rendu compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'exécution des programmes. Il a rappelé que 1997 était la première année du nouveau cycle de programmation et qu'elle constituait donc une année transitoire décisive pendant laquelle le PNUD devrait appliquer pleinement les nouveaux arrangements adoptés par le Conseil d'administration dans sa décision 95/23. Le PNUD doit non seulement exécuter des programmes de grande qualité mais il doit également le faire dans les délais prescrits et dans les limites des ressources allouées.

261. En octobre 1995, l'Administrateur s'est inquiété de l'augmentation du montant des ressources de base disponibles et de la réduction apparente du nombre de programmes approuvés et de programmes dans la filière dont la mise en oeuvre était prévue pour 1996 et les années suivantes. Il fallait intensifier la dynamique de programmation afin de réduire l'accumulation de disponibilités au titre des ressources de base, de garantir l'utilisation intégrale des fonds du cinquième cycle et d'élaborer un schéma d'exploitation de la base des ressources approuvée dans la décision 95/23 du Conseil d'administration pour la nouvelle période de programmation (1997-1999). Un document de séance (DP/1996/CRP.19) sur cette question a été distribué lors de la troisième session ordinaire de 1996. Plusieurs mesures avaient alors été prises pour améliorer les perspectives futures du programme. L'Administrateur a fait part directement à tous les représentants résidents de la vive inquiétude que lui inspirait le ralentissement de la dynamique de programmation, qui se répercutait sur le niveau d'exécution des programmes. À la demande de l'Administrateur,

l'Administrateur associé avait lancé une série d'examens spéciaux en collaboration avec les bureaux régionaux pour élaborer des plans d'action détaillés contenant des stratégies régionales spécifiques afin de régler ces questions, et analyser les niveaux de programmation des différents pays, en insistant plus particulièrement sur les pays les plus défavorisés en matière de programmes. Seize grands pays répondant à ce cas de figure avaient été ensuite identifiés. Il s'était rendu dans l'un de ces pays, le Bangladesh, et y avait passé six semaines en qualité de représentant résident par intérim afin de mieux comprendre les problèmes qui se posaient et de trouver des solutions adaptées. Il a fait part au Conseil d'administration des enseignements qu'il avait tirés de son expérience en matière d'exécution de programmes au Bangladesh.

262. À la suite de plusieurs analyses internes et compte tenu de sa propre expérience professionnelle, il était rapidement arrivé à la conclusion que le ralentissement continu de la programmation et de l'exécution résultait directement de la convergence de facteurs complexes et interdépendants liés aux efforts déployés par le PNUD pour accroître sa capacité d'adaptation et son efficacité. Parmi ces facteurs, on pouvait notamment relever l'augmentation considérable du recours à la modalité d'exécution/réalisation nationale, la mise en place de l'approche-programme et le recentrage des priorités de programmation et de la structure du PNUD. Le processus de réorientation des programmes et d'adaptation à de nouvelles directives qui avait suivi l'abandon par le PNUD de ses modalités traditionnelles de programmation avait entraîné un fléchissement du taux normal d'élaboration et d'exécution des programmes.

263. L'organisation avait centré ses efforts sur le renforcement des politiques et procédures opérationnelles et sur l'amélioration des modalités actuelles d'exécution des programmes, parallèlement aux délibérations et activités en cours dans le cadre du processus de changement interne du PNUD. En octobre 1996, l'Administrateur avait créé une Équipe spéciale de programmation et d'exécution chargée du suivi de l'approbation et de l'exécution des programmes dans les bureaux de pays sur la base des montants cibles des dépenses prévues pour 1997-1999 au titre de chaque programme de pays. Ces montants cibles avaient été déterminés dans le cadre d'un processus consultatif auquel avaient participé les représentants résidents, les bureaux régionaux et la Division de la planification des ressources et de la coordination. Le mandat de l'Équipe spéciale avait été communiqué au Conseil d'administration. L'Administrateur avait également consacré 2 millions de dollars de sa réserve pour imprévus au financement d'un projet d'appui spécial ayant pour seul objectif de contribuer directement et immédiatement à l'amélioration de la qualité des programmes prévus pour 1997-1999, à l'accroissement du niveau des engagements et à l'amélioration de l'exécution, surtout en 1997.

264. Le Comité exécutif du PNUD a été tenu régulièrement informé des problèmes et des questions ayant une incidence sur l'exécution des programmes. La situation était grave. Le montant cible des approbations au titre du budget de 1997 avait été fixé à 878 millions de dollars. Actuellement, la valeur des programmes approuvés représentait environ 260 millions de dollars. Par conséquent, si le PNUD considérait que le taux élevé d'exécution visé pour 1997 ne pourrait être atteint que sur la base des budgets approuvés avant juillet 1997, le taux d'approbation mensuel au cours des six prochains mois devrait être de l'ordre de 100 millions de dollars.

265. Lors de la réunion du Comité exécutif tenue la semaine précédente, l'Administrateur a déclaré que l'exécution de programmes était l'objectif prioritaire du PNUD pour 1997. Il a ensuite rappelé les directives qu'il avait formulées et qui avaient pris effet immédiatement : a) tout le personnel affecté aux programmes devait s'attacher essentiellement à accélérer le rythme des approbations et de l'exécution des programmes pour atteindre les objectifs fixés d'un commun accord; b) des restrictions étaient imposées pour les six prochains mois sur tous les déplacements des directeurs des bureaux régionaux et des représentants résidents; c) le Comité exécutif continuerait de surveiller régulièrement les progrès de l'exécution des programmes; d) l'Équipe spéciale de programmation et d'exécution qui se réunissait tous les 15 jours sous sa présidence avait pour objectif principal de donner l'impulsion nécessaire pour accélérer le rythme des approbations et de la réalisation; e) le maximum de pouvoirs d'approbation devait être délégué aux bureaux extérieurs, qui auraient alors l'entière responsabilité de la qualité de l'exécution; f) l'élaboration de tous les manuels relatifs aux programmes et de toutes les directives concernant les nouveaux arrangements en matière de programmation, y compris les manuels révisés relatifs à l'exécution nationale et à l'approche-programme, ainsi que les directives relatives à la collaboration avec les ONG devrait être achevée; g) une "Ligne directe" devrait être établie entre l'Administrateur et tous les représentants résidents pour les questions relatives aux approbations et à l'exécution, et l'Administrateur devrait envoyer une lettre spéciale à tous les représentants résidents dans les pays considérés comme prioritaires afin de définir clairement ce que l'on attendait d'eux et le soutien qui leur serait apporté par le siège; h) il faudrait avoir l'assurance que les ressources au titre des lignes 1.1.1 et 1.1.2 du montant cible pour l'allocation de ressources de base seraient programmées conjointement, conformément aux critères en vigueur; i) une liste restreinte de pays devant bénéficier d'une attention immédiate et concertée devrait être établie pour chaque région, en fonction du montant cible théorique pour l'allocation de ressources de base en ce qui les concerne. Cette liste comprendrait les pays qui pourraient véritablement influencer sur les résultats à l'échelle régionale; j) des équipes d'appui à l'exécution composées de fonctionnaires choisis parmi les plus performants et les plus opérationnels devraient être créées dans tous les bureaux extérieurs. Ces équipes seraient envoyées dans les pays prioritaires pour aider les représentants résidents à examiner de façon critique et à resserrer les prévisions en matière d'exécution, à accélérer l'approbation des projets et à élaborer des solutions novatrices et spécifiques concernant les programmes afin d'accroître le taux réel d'exécution en 1997. Le mécanisme d'appui à l'exécution, d'un montant de 2 millions de dollars, fournirait les ressources nécessaires au déploiement de ces équipes.

266. L'Administrateur associé a assuré au Conseil d'administration que le PNUD était pleinement conscient de la gravité de la situation présente en matière d'exécution des programmes, notamment dans le climat actuel de changement. Il faisait tout pour que les approbations, notamment pour 1997, atteignent des niveaux acceptables au cours des six à huit prochains mois afin d'obtenir des taux d'exécution satisfaisants. Les résultats de ces efforts et leur incidence potentielle sur les niveaux d'exécution en 1997 et 1998 seraient connus vers le milieu de l'année. L'Administrateur associé a proposé qu'un rapport global sur l'état d'avancement de l'exécution des programmes pour 1997-1999 soit présenté pour examen à la troisième session ordinaire de 1997.

267. Le Président a demandé des précisions sur les liens entre l'Équipe spéciale de programmation et d'exécution et l'Équipe spéciale d'exécution nationale. L'Administrateur associé a déclaré qu'elles avaient des tâches différentes, en ce sens que l'Équipe spéciale d'exécution nationale était chargée de mettre au point des directives pour le manuel relatif à l'exécution nationale, qui serait soumis à l'examen du Comité de surveillance de la gestion des programmes. Les deux équipes devraient finalement rendre compte au Comité exécutif, qui est l'organe de prise de décisions le plus élevé dans la hiérarchie du PNUD.

268. Plusieurs délégations ont félicité l'Administrateur associé de l'excellent compte rendu qu'il avait fait de ses activités, notamment en ce qui concerne son expérience personnelle au Bangladesh. De nombreux intervenants ont pris note des facteurs qui entravaient le bon déroulement du processus d'exécution et ont félicité le PNUD de la diversité des interventions envisagées pour remédier au problème qui se posait. Cette question intéressait beaucoup les capitales, notamment les ministères du trésor et des finances, en raison de l'effet qu'elle pourrait avoir sur le financement futur du PNUD. Les activités de l'Équipe spéciale ont eu un effet très positif sur les délégations. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le montant cible des dépenses pour 1997. Il a également été demandé si les mesures spéciales, y compris le projet d'assigner aux représentants résidents adjoints des activités n'entrant pas dans le cadre de leurs fonctions habituelles, n'auraient pas d'incidence sur les procédures normales de planification et sur la participation des gouvernements au processus. Un représentant a exprimé la crainte que le PNUD ne se heurte à des difficultés au niveau de l'exécution, en particulier en cette période de changement qu'il traverse, et a demandé des informations sur les taux d'exécution en 1995 et 1996. Il faudrait comprimer encore davantage les effectifs du PNUD, afin d'améliorer l'image de l'organisation.

269. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que le montant cible des dépenses pour 1997 s'élevait à 635 millions de dollars. Les montants cibles correspondant à chaque pays avaient été déterminés en accord avec les bureaux régionaux, afin d'être aussi réalistes que possible. Les résultats des représentants résidents seraient évalués sur la base de la réalisation des objectifs définis pour 1997. L'Administrateur associé a souligné que le chiffre pour 1996 n'était pas encore disponible. En 1992, la valeur des projets exécutés s'élevait à 696 millions de dollars; elle était de 573 millions de dollars en 1993; de 460 millions de dollars en 1994; et de 416 millions de dollars en 1995. La décision d'envoyer des équipes d'appui à l'exécution constituait une mesure d'urgence à court terme visant à aider les pays où il n'y avait peut-être pas suffisamment de personnel pour s'occuper de l'exécution des programmes. Le processus de programmation serait coordonné avec le gouvernement.

97/6. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1997 il a :

/...

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1997 les membres du bureau dont les noms suivent :

Président : M. Hans Lundborg (Suède)
Vice-Président : M. Bruce Lutangu Namakando (Zambie)
Vice-Président : M. Mochamed Slamet Hidayat (Indonésie)
Vice-Président : M. Sorin Mihail Tanasescu (Roumanie)
Vice-Président : M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Adopté l'ordre du jour et plan de travail de sa première session ordinaire de 1997 (DP/1997/L.1), tel qu'il a été modifié oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/39);

Pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail spécial sur le règlement intérieur (DP/1997/CRP.1);

Pris note du rapport oral présenté par le Secrétaire du Conseil sur l'application de la décision 96/45 concernant la documentation;

Approuvé le plan de travail du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997, tel qu'il a été modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1997	10-14 mars 1997
Session annuelle de 1997	12-23 mai 1997 (New York)
Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1998 :

Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 (Genève)	25 mai-5 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998	7-11 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1997, telles qu'elles figurent dans le tableau 2 de l'annexe à la présente décision.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé l'assistance au Gouvernement ivoirien (DP/FPA/CP/169);

Approuvé l'assistance au Gouvernement djiboutien (DP/FPA/CP/167);

Approuvé l'assistance au Gouvernement kényen (DP/FPA/CP/168);

Approuvé l'assistance au Gouvernement malawien (DP/FPA/CP/162);

Approuvé l'assistance au Gouvernement mexicain (DP/FPA/CP/161);

Approuvé l'assistance au Gouvernement mongol (DP/FPA/CP/170);

Approuvé l'assistance au Gouvernement marocain (DP/FPA/CP/166);

Approuvé l'assistance au Gouvernement népalais (DP/FPA/CP/165);

Approuvé l'assistance au Gouvernement tanzanien (DP/FPA/CP/164);

Approuvé l'assistance au Gouvernement zambien (DP/FPA/CP/163);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Bangladesh et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/2);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Nicaragua et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/1);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Pacifique Sud et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/3);

Décidé d'examiner les programmes de pays du FNUAP à la deuxième session ordinaire de 1997, sur la base de la procédure d'approbation tacite, à cette session uniquement, sans préjuger de l'issue des débats sur la décision 96/13 à la session annuelle de 1997;

POINT 3 : FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/2 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du FNUAP;

POINT 4 : FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES
ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

Adopté la décision 97/1 du 16 janvier 1997 sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 5 : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS

Approuvé le mode de présentation proposé pour le budget d'appui biennal du PNUD et du FNUAP, tel qu'il figure dans le document DP/1997/2;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 6 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé les cadres de coopération ci-après :

Premier cadre de coopération pour le Belize (DP/CCF/BEL/1);

Premier cadre de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1);

Premier cadre de coopération pour la Hongrie (DP/CCF/HUN/1);

Premier cadre de coopération pour le Kazakhstan (DP/CCF/KAS/1);

Premier cadre de coopération pour le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1);

Premier cadre de coopération pour la République slovaque (DP/CCF/SLO/1);

II

Approuvé le cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1);

III

Adopté la décision 97/5 du 17 janvier 1997 sur le premier cadre de coopération mondial (DP/GCF/1);

IV

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du sixième programme de l'Algérie
(DP/CP/ALG/6/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme de Bahreïn
(DP/CP/BAH/5/EXTENSION I);

Prolongation du sixième programme de la Jordanie
(DP/CP/JOR/6/EXTENSION I);

V

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar (DP/1997/4);

POINT 7 : PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET
ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/3 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du PNUD;

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'application de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs (DP/1997/CRP.3) et les observations y relatives;

Pris note des informations supplémentaires sur les éléments de dépense du siège du PNUD (DP/1997/CRP.4);

POINT 8 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/4 du 17 janvier 1997 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

Prié l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1997, un document de séance révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social, en tenant compte des observations formulées au cours du débat à la première session ordinaire de 1997;

Pris note du rapport d'activité présenté oralement par l'Administrateur associé sur la mise en place du schéma du PNUD en matière d'obligation redditionnelle;

Pris note de la fermeture du bureau de pays de Chypre.

17 janvier 1997

/...

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP :
PLAN DE TRAVAIL POUR 1997

1. Au paragraphe 5 de sa décision 96/25, le Conseil d'administration a, entre autres, décidé d'instaurer un plan de travail annuel et prié le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population d'élaborer, en vue de le lui soumettre à sa troisième session ordinaire, "un aperçu des questions dont il pourrait traiter en 1997, en se fondant sur les délibérations antérieures du Conseil et sur les priorités et objectifs en matière d'organisation définis pour 1997". Le présent document, qui fait suite à cette décision, propose un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil d'administration en 1997, établi sur la base de l'aperçu des questions intéressant le PNUD et le FNUAP qui a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (voir DP/1996/CRP.13) et tenant compte des observations faites par le Conseil à cette session.
2. Les questions prioritaires du PNUD pour 1997 qui ont été arrêtées par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 sont :
 - a) L'intégration de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et la programmation du PNUD en tant que première priorité;
 - b) La gestion du changement;
 - c) La mobilisation des ressources;
 - d) L'application des nouveaux arrangements de programmation;
 - e) L'appui au système des coordonnateurs résidents;
 - f) La supervision et la planification des finances et de la gestion.
3. Les questions a), b), c) et e) seront examinées à la session annuelle du Conseil d'administration en même temps que le rapport annuel de l'Administrateur.
4. En ce qui concerne l'application des nouveaux arrangements de programmation, il est proposé que les cadres de coopération de pays soient examinés par le Conseil d'administration dès que possible, y compris à la session annuelle du Conseil, afin de ne pas retarder leur mise en oeuvre.
5. En outre, il est proposé que le Conseil d'administration engage un débat sur la modalité de l'exécution nationale des projets à sa deuxième session ordinaire.
6. Divers aspects de la supervision et de la planification des finances et de la gestion [question f)] seront abordés à chaque session.

7. Les questions prioritaires du FNUAP qui ont été arrêtées à la troisième session ordinaire de 1996 font l'objet de points distincts des ordres du jour provisoires proposés pour les débats consacrés au FNUAP. Dans l'aperçu des questions prioritaires du FNUAP pour 1997 (voir DP/1996/CRP.13), ces questions étaient présentées sous cinq thèmes :

- a) Priorités des programmes;
- b) Exécution des programmes;
- c) Appui aux programmes;
- d) Ressources;
- e) Questions budgétaires, financières et administratives, y compris la vérification des comptes.

8. Les programmes de pays et les questions connexes occupent une large place dans les propositions relatives aux débats consacrés au FNUAP qui figurent dans les ordres du jour, puisque le Fonds présentera en 1997, pour approbation, un nombre sans précédent de programmes de pays. Le FNUAP suggère que l'on examine la plupart des autres questions prioritaires présentées sous les thèmes a), b), c) et d) pendant la session annuelle, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles seront débattues en même temps que le rapport du Directeur exécutif pour 1996 et le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001.

9. Il est proposé d'examiner les questions financières, budgétaires et administratives intéressant le FNUAP à la troisième session ordinaire, prévue en septembre, de même que les questions concernant l'exécution et la surveillance des accords de services d'appui technique et l'évaluation des activités de formation du FNUAP.

10. Enfin, comme il a été suggéré à la troisième session ordinaire de 1996, les rapports de l'Administrateur et du Directeur exécutif au Conseil économique et social, dont le format sera arrêté conjointement par les fonds et les programmes, porteront sur des sujets mentionnés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/120 et destinés à être examinés par le Conseil en 1997, tels que le renforcement des capacités, la coordination aux niveaux national et régional, et les ressources.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité	
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996</p> <p>Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996</p> <p>Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration</p> <p>Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>	
	Officiel	A			
	Officiel	I			
	CRP	I			
	CRP	A			
2	Officiel	A	1 journée	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Programmes de pays</p>	
3	Officiel	I	1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Rapports de vérification des comptes</p>	
4	Officiel	A	1/2 journée	<p>COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES SANITAIRES</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u></p>	
5	Officiel	A	1/2 journée	<p>HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS</p> <p>Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>	
6	Officiel	A	1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux</p>	

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel CRP	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépense du siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)
 (5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A	1 1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la première session ordinaire de 1997 <u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
	CRP	A		Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)
	CRP	I		Exécution nationale
3	Officiel	A	1/2 journée	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plans d'exécution)
4	CRP	A	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Aperçu de la stratégie globale pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Oral	I		Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
5	Officiel	A	2 journées	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
6				QUESTIONS DIVERSES, notamment
	Oral			— Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	Oral			— Rapport révisé sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une réunion d'information officieuse sur l'Initiative spéciale pour l'Afrique sera organisée au cours de la session.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	A		Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1997
				Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
2	Officiel		1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996
				— Domaines de programmes principaux
				— Évaluation
				— Application du Programme d'action de la CIPD
				— Programme mondial de moyens contraceptifs
				— Ressources
3	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES, 1998-2001
5	Officiel	I	1/2 journée	ÉTAT FINANCIER D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP
6	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
7				RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
	Officiel	I	1/2 journée	Rapport au Conseil économique et social : rapport de l'Administrateur
	Officiel			Rapport au Conseil économique et social : rapport du Directeur exécutif
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
8				RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel + CRP ^a	A		Présentation par l'Administrateur
	Officiel	A		Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux
				Assistance au peuple palestinien
				Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et Initiative spéciale pour l'Afrique
	Officiel	I	2 1/2 journées ^b	Évaluation, y compris évaluations d'impact
				Ressources

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	Officiel	I		Contrôle interne, obligation redditionnelle et rapports du Corps commun d'inspection Gestion du changement Annexe statistique Contrats de sous-traitance conclus et grandes commandes de matériel passées
	Officiel	I		
	Officiel	I		
9				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	1/2 journée	Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
10				PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION
	Officiel	I	1/2 journée	Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11				FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
	Officiel	A	1/2 journée	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13			1 journée	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS)
	Officiel	A		Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement.

^a Des documents seront également présentés sur l'élimination de la pauvreté.

^b Y compris une table ronde sur l'élimination de la pauvreté.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997 Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996 Activités du Bureau des services d'achats interorganisations
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
6	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I		Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
				Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
8				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Note : L'examen des missions de visite sera abordé dans le cadre de consultations officieuses au cours de la session.
